

**EXERCICE 2022****COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
**Séance du 22 septembre 2022****DELIBERATION n°CFVU/2022-004**

La commission de la formation et de la vie universitaire s'est réunie le 22 septembre 2022 en séance plénière, sur convocation de du Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire, adressée le 16 septembre 2022.

**Point de l'ordre du jour :****2. Pédagogie**

- 2.1 Modalités de contrôle de connaissances et de compétences :
  - 2.1.1 Licences générales : droit, économie, géographie, gestion
  - 2.1.2 Licence histoire
  - 2.1.3 Première année des études de santé (PASS)/Licences Accès santé (L.AS)
- 2.7 UFR Médecine
  - 2.7.1 Diplômes de formations générales et approfondies en sciences médicales : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)
  - 2.7.2. Diplôme de formations générales et approfondies en sciences maïeutiques : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)
  - 2.7.3 Capacité d'orthoptiste : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)
  - 2.7.4 Capacité d'orthophoniste : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)
- 2.8 UFR Pharmacie - Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 3ème année : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)
- 2.9 Bachelor universitaire de technologie (BUT) - modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) des premières et deuxièmes années de BUT de l'IUT de Tours

.....

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-2, L. 612-3, L. 613-1, L. 712-6-1 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 relatif au diplôme national de master

Vu les statuts de l'université de Tours ;

**2.1.1 Modalités de contrôle de connaissances et de compétences : licences générales : droit, économie, géographie et gestion****Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2022-2023 des licences générales de droit et le parcours droit-langues, économie dont la licence accès santé, géographie et gestion. Les demandes de modifications concernent la deuxième session : en cas de non présentation à une épreuve de la session de rattrapage, les étudiants conserveront leur note obtenue aux éléments pédagogiques lors de la première session. Cette note sera reportée uniquement pour l'année universitaire en cours. Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences des licences générales de droit et le parcours droit-langues, économie dont la licence accès santé, géographie et gestion.

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 1
Votes exprimés : 23 <b>Pour</b> : 23 Contre : 0

**2.1.2 Modalités de contrôle de connaissances et de compétences : licence générale : histoire****Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2022-2023 de la licence générale d'histoire. Les demandes de modifications visent à réduire le nombre d'épreuves de la deuxième session en les regroupant et à remplacer certaines épreuves écrites en L2 et en L3 par des épreuves orales.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences de la licence générale d'histoire.

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 2
Votes exprimés : 22 <b>Pour</b> : 14 Contre : 8

**2.1.3 Modalités de contrôle de connaissances et de compétences : parcours d'accès santé spécifique (PASS)/Licences Accès santé (L.AS)****Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2022-2023 du parcours d'accès santé spécifique (PASS) et des licences accès santé (L.AS) Chimie, Mathématiques, Sciences de la vie, Psychologie et Economie.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

**Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du parcours d'accès santé spécifique (PASS) et des licences accès santé (L.AS) Chimie, Mathématiques, Sciences de la vie, Psychologie et Economie.

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 3
Votes exprimés : 21 <b>Pour</b> : 21 Contre : 0

### **2.7.1 UFR Médecine - Diplômes de formations générales et approfondies en sciences médicales : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)**

#### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2022-2023 des diplômes de formations générales et approfondies en sciences médicales.

Les modifications du diplôme de formation approfondie (DFA) sont la conséquence de la réforme du deuxième cycle des études médicales pour tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021/2022.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

#### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences des diplômes de formations générales et approfondies en sciences médicales.

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 0
Votes exprimés : 24 <b>Pour</b> : 24 Contre : 0

### **2.7.2 UFR Médecine - Diplôme de formation générale en sciences maïeutiques : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)**

#### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2022-2023 du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

#### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques.

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 0
Votes exprimés : 24 <b>Pour</b> : 24 Contre : 0

### **2.7.3 UFR Médecine – Capacité d’orthoptiste : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)**

#### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2022-2023 du certificat de capacité d’orthoptiste.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

#### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du certificat de capacité d’orthoptiste.

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 9 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 0
Votes exprimés : 24 <b>Pour</b> : 24 Contre : 0

### **2.7.4 UFR Médecine – Capacité d’orthophoniste : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)**

#### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2022-2023 du certificat de capacité d’orthophoniste.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

#### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du certificat de capacité d’orthophoniste.

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 0
Votes exprimés : 24 <b>Pour</b> : 24 Contre : 0

## **2.8 UFR Pharmacie – Diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 3ème année : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)**

### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modifications de modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2022-2023 du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 3ème année.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modifications des modalités de contrôle de connaissances et de compétences du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques 3ème année.

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 0
Votes exprimés : 24 <b>Pour</b> : 24 Contre : 0

## **2.9 – IUT de Tours - Deuxième année de Bachelor universitaire de technologie (BUT) : modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C)**

### **Exposé de la décision :**

La commission a été invitée à examiner et à approuver les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (M3C) pour la rentrée universitaire 2022-2023 de la deuxième année de Bachelor universitaire de technologie (BUT) de l'IUT de Tours.

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont fournies en pièce jointe.

### **Proposition de décision soumise à la commission :**

Approbation des modalités de contrôle de connaissances et de compétences des premières et deuxièmes années de Bachelor universitaire de technologie (BUT).

**Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve la présente proposition, comme suit :**

Nombre de membres constituant la Commission : 38 Quorum : 19 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstention : 8
Votes exprimés : 16 <b>Pour</b> : 15 Contre : 1

Fait à Tours, le 23 septembre 2022,

La Présidente du Conseil  
académique



Sylvie HUMBERT-MOUGIN

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES, D'ÉVALUATION  
ET RÈGLES DE PASSAGE DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

## Dispositions générales applicables aux étudiants de Licence et licence professionnelle

Les présentes règles communes de contrôle des connaissances s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par les textes suivants :

- Arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, licence et maîtrise ;
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle ;
- Arrêté du 06 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

Ces règles communes sont à compléter par les dispositions spécifiques mentionnées dans le règlement propre à chaque formation. Celles-ci figurent dans le livret de l'étudiant après ratification par les instances de l'université et font l'objet d'un affichage à chaque début d'année universitaire. Les modalités de contrôle doivent être arrêtées dans chaque établissement au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et ne peuvent être modifiées en cours d'année. Elles comportent obligatoirement le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée, et leur coefficient. Elles doivent être portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et rester accessibles jusqu'à l'issue de la session de rattrapage.

#### Art. 1 - Organisation des enseignements

---

La licence est structurée en 6 semestres, de 30 crédits (ECTS) chacun, répartis sur 3 années (L1, L2 et L3).

Organisé, sauf dispositions pédagogiques particulières, en deux semestres, le cursus de la licence professionnelle articule et intègre enseignements théoriques, enseignements pratiques et finalisés, apprentissage de méthodes et d'outils, périodes de formation en milieu professionnel, notamment stage et projet tutoré individuel ou collectif. (art. 4 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle).

Un régime spécial d'études (RSE) comprenant notamment des aménagements pour le contrôle des connaissances est fixé, par diplôme, pour certaines catégories d'étudiants, notamment les étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire ou ayant des mandats électifs nationaux ou locaux, les étudiants inscrits en double cursus uniquement à l'université de Tours, les étudiants chargés de famille, les étudiants en situation de handicap, les sportifs de haut niveau et les étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau ;

Les dispositions relatives au RSE font l'objet d'un développement figurant en annexe.

Un tableau détaillant les modalités de contrôle de connaissances, y compris celles relevant du régime spécial, est complété pour chaque diplôme et joint au tableau des enseignements de chaque formation.

#### Art. 2 - Inscription

---

L'inscription administrative est annuelle, conformément aux dispositions nationales. L'inscription pédagogique est obligatoire dans les délais fixés par l'établissement et portés à la connaissance des étudiants. Elle a valeur d'inscription aux examens. Elle se déroule selon les modalités communiquées par chaque service de scolarité. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à passer les examens de contrôle continu comme les examens terminaux.

#### Art. 3 - Contrat pédagogique (art 5)

---

Dans le cadre de son inscription pédagogique dans l'établissement, chaque étudiant conclut avec l'établissement un contrat pédagogique pour la réussite étudiante qui précise son parcours de formation et les mesures d'accompagnement destinées à favoriser sa réussite.

Le contrat pédagogique pour la réussite étudiante :

- Prend en compte le profil, le projet personnel, le projet professionnel ainsi que les contraintes particulières de l'étudiant mentionnées à l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé ;
- Précise l'ensemble des caractéristiques du parcours, les objectifs qu'il vise et, le cas échéant, ses modalités pédagogiques et les rythmes de formation spécifiques ;
- Définit les modalités d'application des dispositifs personnalisés visés au troisième alinéa de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;
- Énonce les engagements réciproques de l'étudiant et de l'établissement. Sous la responsabilité de la direction des études, le contrat pédagogique pour la réussite étudiante permet ainsi de concilier, d'une part, le caractère national du diplôme et l'obtention des connaissances et compétences définies par l'acquisition des 180 crédits européens et, d'autre part, les caractéristiques du parcours personnalisé de l'étudiant.

Il constitue un engagement à visée pédagogique et est dépourvu de portée juridique. Une direction des études assure la mise en place des contrats pédagogiques pour la réussite étudiante et un accompagnement personnalisé des étudiants.

#### Art. 4- mode de contrôle - sessions - information

---

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences permettent de vérifier leur acquisition et sont définies en fonction des caractéristiques spécifiques des formations et des objectifs qu'elles visent. Elles peuvent, sous la responsabilité des équipes pédagogiques, être adaptées dans le contrat pédagogique pour la réussite étudiante, afin de prendre en compte les parcours de formation personnalisés des étudiants et, notamment, leurs rythmes spécifiques d'apprentissage ainsi que les dispositifs d'accompagnement pédagogique particuliers dont ils bénéficient. Dans ce cadre, sont notamment pris en compte les régimes spéciaux d'études prévus par l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Le contrôle continu fait l'objet, autant que possible, d'une application prioritaire et consiste en un minimum de deux évaluations réparties sur le semestre.

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 22 septembre 2022

Lorsqu'une unité d'enseignement est constituée de plusieurs éléments pédagogiques (EP), un examen terminal unique peut être organisé.

Deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées par semestre d'enseignement : une première session de contrôle des connaissances et une session de rattrapage. Le rattrapage du deuxième semestre est précédé par un dispositif pédagogique particulier.

Il n'y a pas d'inscription aux examens du rattrapage. L'inscription est automatique pour tous les étudiants autorisés à composer.

**Cas particulier : statut expérimental des licences droit et parcours droit langues, économie dont L.AS, géographie, gestion concernant les étudiants ajournés à la première session :**

**En cas de non présentation à une épreuve de la session de rattrapage, les étudiants conserveront leur note obtenue aux EP lors de la première session, Cette note sera reportée uniquement pour l'année universitaire en cours.**

Diplôme	Filière	Année	Modules de chacun des deux semestres
Licence	Droit	L1+L2+L3	1 2 3 4
	Economie dont L.as		
	Géographie		
	Gestion		
licence	Parcours Droit Langues		1 2

Le calendrier précis des épreuves est porté à la connaissance des étudiants, dans un délai impératif de quinze jours avant le début des épreuves, sur leur Environnement Numérique de Travail. Les composantes devront, dans la mesure du possible, également procéder par voie d'affichage. Il n'y a pas de convocation individuelle aux examens. Une fois affiché, le calendrier ne peut plus subir de modifications.

#### Dispositions exceptionnelles

*En cas de circonstances exceptionnelles appréciées, au cas par cas, par le président ou par délégation par la vice-présidente CFVU « le contrôle continu pourrait être remplacé par un contrôle terminal ou le contrôle terminal par un contrôle continu dont la nature sera à établir. Les modalités de contrôle des connaissances seront définies en fonction des circonstances ».*

*Les modifications devront être faites et portées à la connaissance des étudiants concernés au moins 15 jours avant les épreuves concernées"*

*Ces dispositions devront être validées par les conseils compétents.*

#### Art. 5- Anonymat des copies

Les modalités des examens garantissent l'anonymat des épreuves écrites terminales.

#### Art. 6- Capitalisation - compensation - report de notes - validation

Chaque semestre comporte des unités d'enseignement (UE) (intitulés à l'université de Tours : modules en Licence) qui peuvent rassembler différents éléments pédagogiques (EP).

Une unité d'enseignement est acquise dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 22 septembre 2022

supérieure à 10/20. Elle est alors définitivement acquise et capitalisée, sans possibilité de s'y réinscrire.

L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les éléments pédagogiques où l'étudiant a obtenu la moyenne sont définitivement capitalisés.

L'acquisition de l'élément pédagogique emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Il est impossible d'attribuer une note à un élément pédagogique ou à une unité d'enseignement s'ils sont déjà acquis par validation d'acquis.

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une formation conduisant à la même mention de licence, les crédits européens délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et sont transférables. Il valide seulement les crédits européens qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme (art 14).

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE ou modules qui le composent (moyenne des moyennes d'UE ou modules affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20).

Le semestre validé est capitalisé et implique l'acquisition de 30 crédits (ECTS).

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent.

Il n'est pas possible de renoncer au bénéfice de cette compensation pour améliorer son résultat.

L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits (ECTS).

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE ou module, entre les différents EP de l'UE ou module ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres (entre le semestre 1 et le semestre 2, entre le semestre 3 et le semestre 4, entre le semestre 5 et le semestre 6).

Chaque filière définit pour tous les éléments pédagogiques, ce qu'elle considère comme une épreuve obligatoire. Toute absence injustifiée à une de ces épreuves entraîne la défaillance à l'UE correspondante et au semestre correspondant. La défaillance empêche le calcul du résultat à l'épreuve, puis à l'UE ou module, au semestre et donc à l'année, soit toute validation.

#### Art. 7 - Règles de progression

---

L'inscription administrative étant annuelle :

L'étudiant s'inscrit administrativement en Licence 1<sup>ère</sup> année (S1 + S2), puis en Licence 2<sup>ème</sup> année (S3 + S4), et enfin en Licence 3<sup>ème</sup> année (S5 + S6).

- L'étudiant ayant validé son année d'inscription :
  - soit par validation des deux semestres,

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 22 septembre 2022

- soit par compensation entre les deux semestres,  
est admis à s'inscrire dans l'année supérieure.

**Pour l'étudiant ne remplissant pas ces conditions : situation des étudiants Ajournés Autorisés à Continuer (AJAC)**

Sauf s'il renonce au bénéfice de cette procédure, l'étudiant AJAC :

- Est autorisé à s'inscrire dans la deuxième année de la licence (S3 et S4), s'il a capitalisé au moins 70% des coefficients des UE ou modules de L1 (S1 et S2 confondus).
- Est autorisé à s'inscrire dans la troisième année de la licence (S5 et S6), s'il a validé la première année de licence (L1) et a capitalisé au moins 80% des coefficients des UE ou modules de L2.

En cas d'inscription simultanée dans deux années d'études consécutives de la même formation, la validation de la deuxième année ne peut intervenir avant la validation de la première année manquante.

La compatibilité des enseignements et des examens correspondant à des UE d'un même parcours ou diplôme qui seraient situés sur plusieurs années différentes ne peut être garantie même si elle est recherchée.

En cas d'incompatibilité des dates d'examen, l'étudiant doit privilégier le niveau inférieur.

**Art. 8- Jury**

---

Un jury est nommé par année d'études.

La composition du jury est affichée sur le lieu des épreuves des examens impérativement avant le début des épreuves.

**Semestres impairs de chacune des années de Licence**

Le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. La moyenne calculée et le résultat du semestre seront communiqués à l'étudiant sur le relevé de notes avec la mention « *Résultat provisoire avant délibérations* » en filigrane.

**Semestres pairs de chacune des années de Licence**

Le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus sur chacun des deux semestres par les candidats tant en contrôle continu qu'en contrôle terminal. Il se prononce sur l'acquisition des UE ou modules et la validation des semestres (en appliquant le cas échéant les règles de compensation cf. paragraphe concerné).

**Art. 9 - Délivrance du diplôme de licence générale**

---

La délivrance du diplôme et du grade de licence est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui ainsi que par l'ensemble des membres indiqués l'arrêté de nomination du jury.

Le calcul de la validation de la licence s'effectue sur la base de la moyenne des trois années **et à condition que l'étudiant ait validé chacune des trois années**. Le grade de licence confère 180 crédits (ECTS).

Le diplôme intermédiaire de D.E.U.G. est délivré, sur demande de l'étudiant, sur la base de la moyenne des deux premières années (L1 et L2) et à condition que l'étudiant ait validé chacune des deux années. Le D.E.U.G. confère 120 crédits ECTS.

#### Art.10- Délivrance du diplôme de licence professionnelle

---

##### 1/ Les MCC sont antérieures à l'arrêté du 6 décembre 2019

Le calcul de délivrance se fait sur la base de l'arrêté du 17 novembre 1999 au regard l'article 10

L'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 prévoit que « La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tuteuré et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut, conserver à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement. »

##### 2 /Lorsque les MCC sont postérieures à l'arrêté du 6 décembre 2019,

Le calcul de délivrance se fait sur la base de cet arrêté au regard de l'article 12.

L'article 12 de l'arrêté du 6 décembre 2019 prévoit que les modalités d'obtention du diplôme « font l'objet d'une compensation des résultats obtenus. Cette compensation respecte la progressivité des parcours. Elle s'effectue au sein des unités d'enseignement définies par l'établissement. Elle s'effectue également au sein de regroupements cohérents d'unités d'enseignement, organisés notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants.

Ces modalités reposent sur la capitalisation des unités d'enseignement et des blocs de connaissances et de compétences ainsi que celle des crédits correspondants."

Ainsi :

1/ Il y a compensation entre les éléments pédagogiques à l'intérieur d'une UE.

2/ Il y a compensation entre les UE au sein d'un bloc de connaissances et des compétences.

3/ il n'y a pas de compensation entre les blocs de connaissances et de compétences.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu 180 crédits européens selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences tel que fixées à l'alinéa précédent »

#### Art. 11 - Mentions de réussite

---

La note prise en compte pour l'attribution d'une mention pour le grade de licence est la moyenne des moyennes des trois années du cycle de licence.

Attribution de la mention Assez bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20.

Attribution de la mention Très bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

Art. 12 - Publication des r sultats - communication des copies (art 18)

---

Les notes ne doivent pas  tre affich es nominativement. Elles ne peuvent  tre communiqu es qu'  l' tudiant concern .

Les r sultats doivent faire l'objet d'un affichage anonyme portant le num ro de l' tudiant sans mention de son nom.

Les r sultats sont publi s sur l'environnement num rique de travail.

Les r sultats sont d finitifs et ne peuvent en aucun cas  tre remis en cause sauf erreur mat rielle d m ment constat e par le jury.

Les  tudiants ont droit sur leur demande, et dans un d lai raisonnable   la communication de leurs copies d'examen et   un entretien, individuel.

SEF  
P le Formations

## LE R GIME SP CIAL D' TUDES

### Annexe aux Modalit s de Contr le des Connaissances en Licence, Licence Professionnelle et Master

Textes de r f rence :

- Code de l' ducation
- Arr t  du 30 juillet 2018 modifiant l'arr t  du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant   la d livrance des dipl mes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Arr t  du 30 juillet 2018 relatif au dipl me national de licence.
- Loi n 2018-166 du 08 mars 2018 relative   l'orientation et   la r ussite des  tudiants
- Circulaire n 2000-003 du 1 r mars 2000, Organisation des examens dans les  tablissements d'enseignement sup rieur
- Circulaire du 01 r ao t 2006 relatif au sportif de haut niveau
- R glement des  tudes et des Examens vot  au Conseil d'Administration (CA) du 30 septembre 2019 apr s avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 19 septembre 2019

Rappel :

---

Le R glement des  tudes et des Examens s'applique   l'ensemble des  tudiants sauf   ceux qui justifient d'une situation leur permettant de b n ficier du r gime sp cial d' tudes (RSE).

Le r gime sp cial d' tudes (RSE) comprend des am nagements d'emploi du temps et le choix pour les  tudiants de leur mode de contr le des connaissances : uniquement examen terminal ou contr le continu ou contr le continu et terminal. L' tudiant en RSE peut choisir de b n ficier d'une partie du dispositif, ou de son ensemble.

Le statut de RSE n'est applicable qu'aux  tudiants en Formation Initiale et ne peut  tre accord  aux  tudiants en Formation Continue ou en Apprentissage.

Il est fix  pour chaque dipl me et doit  tre indiqu  dans les descriptifs des modalit s de contr le des connaissances de chaque formation.

L' tudiant RSE, dispens  de TD, est autoris  ponctuellement et chaque fois qu'il le peut,   assister aux s ances de Travaux Dirig s (TD), et ne peut en  tre exclu m me s'il ne figure pas sur les listes des inscrits p dagogiques.

1 - Les b n ficiaires

---

Peuvent demander   b n ficier du R gime Sp cial d' tudes les  tudiants des cat gories ci-dessous :

a-  tudiants salari s

 Le RSE est appr ci  durant la p riode de cours soit entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 juin.

Pour b n ficier du R gime Sp cial d' tudes, l' tudiant doit exercer une activit  professionnelle concomitante aux activit s p dagogiques inscrites dans l'emploi du temps (par exemple un  tudiant salari  le dimanche ne peut pas b n ficier du statut RSE).

Il doit :

- Justifier d'un minimum de 200 heures de travail pendant le semestre, ou
- D'un minimum de 400 heures pendant l'ann e universitaire, ou
- Remplir pendant l'ann e scolaire, une fonction enseignante pour une dur e de 160 heures sur l'ann e universitaire.

Le d coupage des semestres est celui arr t  chaque ann e en CFVU et adopt  par le CA.

Cas particuliers :

- Le responsable de la mention ou par d l gation le responsable d'ann e, appr cie au cas par cas la situation des  tudiants « salari s » ne pouvant b n ficier du r gime sp cial d' tudes, faute d'un nombre suffisant d'heures de travail dans leur contrat.
- En cas de motifs graves (ex : ch mage ou d c s d'un parent...) qui am neraient un changement important dans la situation financi re de l' tudiant l'obligeant   avoir un emploi salari , le r gime sp cial d' tudes pourra  tre accord , apr s la date limite fix e et   titre tout   fait exceptionnel, apr s avis de la commission p dagogique de la mention par le directeur de la composante concern e.

b-  tudiants engag s dans un service civique

- Joindre le contrat d'engagement de service civique

c-  tudiants auto-entrepreneurs

- Joindre une attestation du statut d'auto-entrepreneur

d-  tudiants inscrits en double cursus uniquement   l'universit  de Tours

Le R gime Sp cial d' tudes ne s'applique que pour la pr paration   l'examen dans lequel l' tudiant est en « inscription seconde ». Il pr pare normalement l'examen pour lequel il est inscrit en « inscription premi re ».

Lors de la seconde session (ou le cas  ch ant session de rattrapage), les  tudiants pourront b n ficier, en cas de chevauchement renouvel  des calendriers des  preuves de leurs deux cursus, d'un examen sp cifique pour leur « inscription seconde ».

Les  tudiants Ajourn s Autoris s   Continuer (AJAC) ne sont pas consid r s comme des  tudiants en double cursus (cf. cas d'exclusion : 3-b).

e- Étudiants chargés de famille

Ce statut s'applique aux étudiants parents d'un enfant de moins de 12 ans. L'étudiant devra fournir une photocopie du livret de famille. Il peut également être étendu aux étudiants apportant des soins à un ascendant ou un conjoint en longue maladie. L'étudiant fournira dans ce cas une attestation médicale.

f- Étudiants en situation de handicap ou présentant une maladie chronique et/ou invalidante, accident, maladie, ...)

L'étudiant doit prendre contact le Service Universitaire de Santé (SSU) de l'Université pour viser son statut et que ses besoins soient évalués. Il peut ainsi bénéficier de dispositions particulières : majoration du temps de composition, secrétariat d'examen, reproduction des sujets selon des modalités adaptées au handicap, utilisation de matériel spécifique.

g- Étudiantes enceintes

L'étudiante devra fournir à sa scolarité un document attestant son état de grossesse afin qu'il puisse lui être accordé le RSE sur le temps du congés maternité (6 semaines avant et 10 semaines après la date présumée d'accouchement). En cas de symptômes invalidants nécessitant des mesures particulières, l'étudiante devra alors contacter le SSU pour compléter l'évaluation de ses besoins spécifiques.

h- Étudiants sportifs de haut et bon niveau

L'étudiant doit prendre contact avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (S.U.A.P.S.).

Le statut Étudiant Sportif de Bon niveau est un statut donné par le SUAPS lors d'une commission qui permet de reconnaître la pratique sportive de certains étudiants qui ne figurent pas sur les listes données par les fédérations françaises.

i- Étudiants engagés dans une formation artistique de haut niveau

Ces étudiants bénéficient d'un statut particulier et leur situation fait l'objet d'une procédure particulière. Une page est dédiée au dispositif sur le site internet de l'université

cf. <https://www.univ-tours.fr/formations/etudier-autrement/statut-etudiant-e-artiste>

j- Étudiants ayant des responsabilités au sein du bureau d'une association reconnue d'intérêt général et/ou labellisée « association étudiante de l'université de Tours

- Joindre un document rédigé par le président de l'association attestant de votre engagement au sein de l'association. Sont reconnus comme engagement les fonctions de président, secrétaire, trésorier.

k- Étudiants élus

Sont concernés :

- les élus à la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU), au Conseil d'Administration de l'Université et au Conseil d'Administration du CROUS ;
- les vice-présidents étudiants de l'université ou chargés de mission auprès de la présidence et les directeurs adjoints des composantes ;
- les étudiants ayant des mandats électifs nationaux et locaux.

## 2 - Procédure et calendrier de la demande

---

L'étudiant qui souhaite bénéficier du Régime Spécial d'Études doit en faire la demande écrite en renseignant le formulaire afférant et en fournissant les pièces justificatives demandées.

Ce formulaire sera mis à jour chaque année par le SEF téléchargeable sur le site de l'Université.

La demande justificative doit être présentée au Service de Scolarité de la composante concernée :

- avant le 20 septembre de l'année en cours pour le premier semestre,
- et avant le 15 janvier pour le second semestre.

Cette justification pour les salariés prend la forme d'un certificat de l'employeur qui doit préciser :

- la nature de l'emploi occupé,
- le nombre d'heures de travail effectuées pendant le semestre (ou l'année).

## 3 - Cas d'exclusion

---

### a- UE de stage et projet tuteuré, Travaux Pratiques (TP)

Le RSE ne s'applique pas aux Unités d'Enseignement prévoyant des stages obligatoires. Cependant, des modalités d'organisation ou d'allègement pourront être apportées aux étudiants en situation de handicap.

De même, les UE prévoyant des projets tuteurés en licence professionnelle ou en master, sont exclues du régime RSE.

Sauf autorisation spéciale de l'enseignant responsable du cours, les TP ne peuvent donner droit au RSE. La présence à ce type de cours reste obligatoire. C'est pourquoi l'étudiant RSE est prioritaire pour choisir son groupe en fonction de son emploi du temps.

### b- Étudiant Ajourné Autorisé à Continuer (AJAC)

L'étudiant AJAC peut bénéficier d'un Régime Spécial d'Études pour les Unités d'enseignement (UE) ou éléments pédagogiques (EP) se rapportant à l'année « d'inscription seconde » mais en aucun cas pour l'année d'inscription principale. Il est rappelé que le statut d'AJAC ne peut être assimilé à un double cursus.

L'étudiant doit privilégier les UE de l'année non complètement validée. En cas de chevauchement de Travaux Pratiques et Travaux Dirigés, l'étudiant devra impérativement privilégier les EP et/ou UE du niveau d'études le moins élevé.

Le calendrier des examens de la licence doit permettre aux étudiants AJAC de se rendre à toutes les épreuves.

#### 4 - Aménagement d'emploi du temps

---

En début de semestre, les étudiants RSE sont autorisés à changer de groupes de TD et TP. Ils sont prioritaires pour les permutations de groupes, à condition de fournir un justificatif avant la deuxième séance.

Les changements ponctuels sont également autorisés en cours de semestre sur justification. L'étudiant de licence devra veiller à modifier le cas échéant son contrat pédagogique.

Les étudiants en RSE peuvent choisir de ne préparer qu'une partie du programme prévu pour un semestre et effectuer leur cursus en plusieurs années. En licence, cette disposition est arrêtée par le contrat pédagogique.

#### 5 - Contrôle des Connaissances

---

Ce régime permet à l'étudiant d'être dispensé du contrôle continu, sauf pour les diplômes de Médecine, Pharmacie, Ingénieurs et les DUT.

Toutefois, pour ces filières, un régime adapté à chaque étudiant reconnu en situation de handicap ou sportif de haut niveau peut être défini en accord avec le SSU ou le SUAPS et le responsable de l'année.

L'étudiant RSE peut choisir par éléments pédagogiques, entre les deux formules de contrôles des connaissances :

- soit uniquement en examen terminal,
- soit les conditions pour les modalités du régime général (contrôle continu ou contrôle continu associé à un examen terminal).

Le choix de l'étudiant sera clairement énoncé sur le formulaire de demande du statut RSE.

Les calendriers d'examens sont accessibles et consultables via le site internet de l'université et l'Environnement Numérique de Travail (ENT). Ces calendriers valent convocation aux épreuves pour les étudiants. Cependant, les étudiants bénéficiaires du RSE doivent être avertis par mail (adresse fournie par l'université) de la publication de ces calendriers.

Chaque formation est tenue d'indiquer dans le descriptif de ses modalités de contrôle des connaissances, les aménagements d'études et d'examens proposés dans la filière.

#### 6 - Référents pédagogiques hors licence

---

Le service de scolarité devra informer les étudiants du nom des référents pédagogiques RSE dans chaque filière d'études de chaque composante. Il peut s'agir du responsable d'année ou d'un autre enseignant délégué. Le rôle du référent pédagogique RSE consiste notamment à identifier les difficultés des étudiants, étudier le soutien pédagogique dont ils ont besoin et faire le lien avec les autres enseignants.

Une liste des étudiants bénéficiant du RSE leur sera transmise par la scolarité gestionnaire au début de chaque semestre.

#### 7- Directions d' tudes en licence et contrat p dagogique

---

Une « direction des  tudes » en licence assure la mise en place des contrats p dagogiques pour la r ussite  tudiante et un accompagnement personnalis  des  tudiants. Elle est charg e :

1. D' laborer le contrat p dagogique pour la r ussite  tudiante et son suivi ;
2. De l'adapter tout au long du parcours de formation, en tant que de besoin et en accord avec l' tudiant ;
3. De contribuer   l' valuation des dispositifs d'accompagnement.

Afin de favoriser la r ussite des  tudiants, les directeurs d' tudes exercent leur mission en  troite coop ration avec les services universitaires d di s   l'information et   l'accompagnement des  tudiants dans leur orientation et leur projet de professionnalisation.

  l'issue de l'inscription administrative, l' tudiant  labore un contrat p dagogique, prenant en compte sa situation, ses contraintes (RSE, Parcours en « oui si », r orient s, AJAC ...) et ses projets. L' tudiant renseigne le formulaire de demande de RSE, une fois le RSE valid , le contrat p dagogique peut  tre finalis  et sign .

## **Maquette de formation et tableau de correspondance avec la fiche RNCP**

**Licence Histoire & Archéologie  
Licence intégré franco-allemande  
Double Licence Histoire-Sociologie**

Licence Histoire et Archéologie (L1 et L2), parcours L3 Histoire, responsable : Pierre-Olivier Hochard

Licence Histoire et Archéologie, parcours L3 Archéologie, responsable : Florian Baret

Licence intégrée franco-allemande Histoire Tours-Bochum, responsable : Sylvain Janniard

Double-licence Histoire-Sociologie, responsable : Pascal Chareille

## Sommaire

<b>Licence mention Histoire.....</b>	<b>4</b>
Présentation de la maquette d'enseignement L1 : .....	4
Modalité de contrôle des connaissances L1 : .....	6
Présentation de la maquette d'enseignement L2 : .....	7
Modalité de contrôle des connaissances L2 : .....	9
<b>Présentation de la maquette d'enseignement L3 (parcours Histoire) : .....</b>	<b>10</b>
Modalité de contrôle des connaissances L3 (parcours Histoire) : .....	12
<b>Présentation des éléments pédagogiques spécifiques du Coursus Intégré franco-allemand (pris en charge financièrement par l'Université Franco-Allemande) : .....</b>	<b>14</b>
<b>Présentation de la maquette d'enseignement L3 (parcours Archéologie) : .....</b>	<b>15</b>
Modalité de contrôle des connaissances L3 (parcours Archéologie) : .....	17
<b>Licence intégrée franco-allemande.....</b>	<b>18</b>
<b>Pour les étudiants de Bochum .....</b>	<b>18</b>
Première année (L1) (Bochum) .....	18
Deuxième année (L2) (Tours et Tours OU Tours et Bochum) .....	19
Troisième année (L3) (Tours + Bochum).....	21
<b>Pour les étudiants de Tours .....</b>	<b>23</b>
Première année (L1) (tours).....	23
Deuxième année (L2) (Tours + Bochum) .....	25
Troisième année (L3) (Bochum + Bochum).....	27
Précision sur les options .....	27
<b>Double Licence Histoire-Sociologie.....</b>	<b>28</b>
Double Licence 1 <sup>re</sup> année .....	28
Double Licence 2 <sup>e</sup> année .....	30
Double Licence 3 <sup>e</sup> année .....	32
<b>Référentiel des compétences.....</b>	<b>34</b>
Activités visées : .....	34
Compétences attestées : .....	34
Tableau simplifié des correspondances entre la fiche RNCP et les éléments pédagogiques de la maquette de formation .....	35

NB :

1. Dans le cadre du CC, la note d'oral peut correspondre à un ou plusieurs exercices (notes d'exposé, présentations courtes, etc.). La note d'écrit correspond à au moins une épreuve sur table et un ou plusieurs exercices faits en TD et/ou à la maison.
2. Les modalités de contrôle des connaissances pour les étudiants du cursus intégré (« Bochum ») sont celles définies par l'Université dispensant les enseignements du semestre concerné (Tours ou Bochum).
3. La durée des épreuves écrites de fin de semestre varie de 2h à 4h en fonction des éléments pédagogiques. Elle est indiquée par les enseignants en début de semestre.
4. Les étudiants bénéficiant du RSE peuvent, s'ils le souhaitent, demander à bénéficier du régime général pour certains modules.

## Licence mention Histoire

### Présentation de la maquette d'enseignement L1 :

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 1 <sup>re</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre À préciser pour chaque élément pédagogique									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 1 (S1)</b>									
<b>Module 1 (OUVERT)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 11A. Mondes anciens et médiévaux	4	4	30	EP1. Histoire ancienne	24			24	54
	4	4	30	EP2. Histoire médiévale	24			24	54
		éval. avec EP1&EP2	éval. avec EP1&EP2	15	EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale (amphi inversé)	12		12	27
Module 11B. Mondes modernes et contemporains	4	4	30	EP1. Histoire moderne	24			24	54
	4	4	30	EP2. Histoire contemporaine	24			24	54
		éval. avec EP1&EP2	éval. avec EP1&EP2	15	EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contempo. (amphi inversé)	12		12	27
<b>Module 2 (RÉSERVÉ)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 12. Méthodologie historique	8	8	75	Méthodologie historique		60		60	135
<b>Module 3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 13. (OFFRE MODULAIRE ÉTABLISSEMENT)	8	8	75	Option1. Géographie Option2. Sociologie Option3. Autre si compatible EdT (dont PRI et Hist. de l'Art)				60	135
Module 13S. Archéologie (OUVERT)	3	3	30	EP1. Archéologie de la France	24			24	54
Initiation à l'archéologie	5	5	45	EP2. Les métiers de l'archéologie	12	24		36	81
<b>Module 4 (RÉSERVÉ)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>60</b>	
Module 14. Compétences transvers.	2	2	18	EP1. Expression écrite et orale		18		18	36
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	2	2	24	EP3. Techniques documentaires dont BU 6h		24		24	48
	pts jury	pts jury	variable	EP4 (facultatif). Langue ancienne				variable	variable
<b>Total S1</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>285</b>	<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>96</b>	<b>144</b>	<b>0</b>	<b>240</b>	<b>525</b>

NB : Archéologie = Module Suspendu (proposé par le département Histoire & Archéologie)

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 2 (S2)</b>									
<b>Module 1 (OUVERT)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 21A. Mondes modernes et contemporains	4	4	30	EP1. Histoire moderne	24			24	54
	4	4	30	EP2. Histoire contemporaine	24			24	54
			15	EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine (amphi inversé)	12			12	27
Module 21B. Mondes anciens et médiévaux	4	4	30	EP1. Histoire ancienne	24			24	54
	4	4	30	EP2. Histoire médiévale	24			24	54
			15	EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale (amphi inversé)	12			12	27
<b>Module 2 (RÉSERVÉ)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 22. Méthodologie historique	8	8	75	Méthodologie historique		60		60	135
<b>Module 3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 23. (OFFRE MODULAIRE ÉTABLISSEMENT)	8	8	75	Option1. Géographie Option2. Sociologie Option3. Autre si compatible EdT (dont PRI et Hist. de l'Art)				60	135
Module 23S. Archéologie (OUVERT) De l'homme de Néandertal aux Gaulois	5	3	52,5	EP1. De l'homme de Néandertal aux Gaulois	24	18		42	94,5
	3	3	22,5	EP2. Outils et méthodes de l'archéologie		18		18	40,5
<b>Module 4 (RÉSERVÉ)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>60</b>	
Module 24. Compétences transvers.	2	2	18	EP1. Expression écrite et orale		18		18	36
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	2	2	18	EP3. Pré-professionnalisation : enjeux et perspectives des études d'histoire		18		18	36
	pts jury certif.	pts jury certif.	variable 6	EP4 (facultatif). Langue ancienne				variable	variable
			6	MOBIL	2	4		6	12
<b>Total S2</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>285</b>	<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>86</b>	<b>154</b>	<b>0</b>	<b>240</b>	<b>525</b>
<b>Total année (S1+S2)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>				<b>480</b>	<b>1050</b>

NB. Archéologie = Module Suspendu (proposé par le département Histoire & Archéologie)

**Modalité de contrôle des connaissances L1 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES				
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	
<b>Semestre 1</b>												
<b>Module 11A.</b> Mondes anciens et médiévaux												
EP1. Histoire ancienne	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4	
EP2. Histoire médiévale	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4	
EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale (amphi inversé)	sans	évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2	
<b>Module 11B.</b> Mondes modernes et contemporains												
EP1. Histoire moderne	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4	
EP2. Histoire contemporaine	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4	
EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contempo. (amphi inversé)	sans	évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2	
<b>Module 12.</b> Méthodologie historique	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8	
<b>Module 13.</b> Offre modulaire établissement	8	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	8	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	8	cf. dpt concerné	8	cf. dpt concerné	8	
<b>Module 13S.</b> Initiation à l'archéologie												
EP1. Archéologie de la France	3	CC	E	3	ET	E	3	E	3	E	3	
EP2. Les métiers de l'archéologie	5	CC	E/O	5	ET	E	5	E	5	E	5	
<b>Module 14.</b> Compétences transversales												
EP1. Expression écrite et orale	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2	
EP2. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2	
EP3. Techniques documentaires dont BU 6h	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2	
EP4 (facultatif). Langue ancienne	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury	cf. dpt concerné	pts jury	cf. dpt concerné	pts jury	
<b>TOTAL S1</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>	
<b>Semestre 2</b>												
<b>Module 21A.</b> Mondes modernes et contemporains												
EP1. Histoire moderne	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4	
EP2. Histoire contemporaine	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4	
EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contempo. (amphi inversé)	sans	évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2	
<b>Module 21B.</b> Mondes anciens et médiévaux												
EP1. Histoire ancienne	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4	
EP2. Histoire médiévale	4	CC	E	4	ET	E	4	E	4	E	4	
EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale (amphi inversé)	sans	évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2	
<b>Module 22.</b> Méthodologie historique	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8	
<b>Module 23.</b> Offre modulaire établissement	8	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	8	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	8	cf. dpt concerné	8	cf. dpt concerné	8	
<b>Module 23S.</b> De l'homme de Néandertal aux Gaulois												
EP1. De l'homme de Néandertal aux Gaulois	5	CC	E/O	5	ET	E	5	E	5	E	5	
EP2. Outils et méthodes de l'archéologie	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3	
<b>Module 24.</b> Compétences transversales												
EP1. Expression écrite et orale	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2	
EP2. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2	
EP3. Pré-professionnalisation : enjeux et perspectives des études d'histoire	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2	
EP4 (facultatif). Langue ancienne	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury	cf. dpt concerné	pts jury	cf. dpt concerné	pts jury	
<b>MOBIL</b>	certif.	certification			sans			certification		sans		
<b>TOTAL S2</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>	
<b>TOTAL L1</b>	<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>		<b>60</b>		<b>60</b>	

**Présentation de la maquette d'enseignement L2 :**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 2 <sup>e</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre À préciser pour chaque élément pédagogique									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 3 (S3)</b>									
<b>Module 1 (OUVERT)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 31. Mondes anciens et médiévaux	8	8	75	Histoire ancienne ou Histoire médiévale	24	36		60	135
<b>Module 2 (OUVERT)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 32. Mondes modernes et contemporains	8	8	75	Histoire moderne ou Histoire contemporaine	24	36		60	135
<b>Module 3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 33. (OFFRE MODULAIRE ÉTABLISSEMENT)	8	8	75	Option1. Géographie Option2. Sociologie Option3. Autre si compatible EdT (dont PRI et Hist. de l'Art)				60	135
Module 33S. Archéologie (OUVERT)	5	5	45	EP1. Archéologie romaine	24	12		36	81
Archéologie romaine et géoarchéologie	3	3	30	EP2. Géoarchéologie		24		24	54
Module 33R. Renf. disc. (RÉSERVÉ)	4	4	37,5	EP1. Histoire économique	12	18		30	67,5
Économies et sociétés	4	4	37,5	EP2. Histoire des dynamiques sociales	12	18		30	67,5
<b>Module 4 (RÉSERVÉ)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>60</b>	
Module 34. Compétences transvers.	2	2	18	EP1. Langue vivante		18		18	36
	2	2	18	EP2. AOIP (mutualisation L2/L3) Atelier d'Orientation et d'Insertion Professionnelle et/ou Stage		18		18	36
	2	2	20	EP3. Compétences numériques	2	18		20	40
	pts jury certif.	pts jury certif.	variable 4	EP4 (facultatif). Langue ancienne MOBIL	2	2		variable 4	variable 8
<b>Total S3</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>285</b>	<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>76</b>	<b>164</b>		<b>240</b>	<b>525</b>

NB. Archéologie = Module Suspendu (proposé par le département Histoire & Archéologie)  
Renf. disc. = Renforcement disciplinaire (proposé par le département Histoire & Archéologie)

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 4 (S4)</b>									
<i>Module 1 (OUVERT)</i>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 41. Mondes modernes et contemporains	8	8	75	Histoire moderne ou Histoire contemporaine	24	36		60	135
<i>Module 2 (OUVERT)</i>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 42. Mondes anciens et médiévaux	8	8	75	Histoire ancienne ou Histoire médiévale	24	36		60	135
<i>Module 3</i>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 43. (OFFRE MODULAIRE ÉTABLISSEMENT)	8	8	75	Option1. Géographie Option2. Sociologie Option3. Autre si compatible EdT (dont PRI et Hist. de l'Art)				60	135
Module 43S. Archéologie (OUVERT) Archéologie médiévale	5	5	52,5	EP1. Archéologie médiévale	24	18		42	94,5
	3	3	22,5	EP2. Outils et méthodes de l'archéologie		18		18	40,5
Module 43R. Renf. disc. (RÉSERVÉ) Cultures et interculturalités	4	4	37,5	EP1. Histoire franco-allemande	12	18		30	67,5
	4	4	37,5	EP2. Histoire des transferts culturels	12	18		30	67,5
<i>Module 4 (RÉSERVÉ)</i>	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>60</b>	
Module 44. Compétences transvers.	2	2	24	EP1. Statistiques pour historiens		24		24	48
	1	1	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	1	1	18	EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) . Atelier d'Orientation et d'Insertion Professionnelle et/ou Stage		18		18	36
	<i>pts jury</i>	<i>pts jury</i>	<i>variable</i>	EP4 (facultatif). Langue ancienne				<i>variable</i>	<i>variable</i>
	2	2	20	EP 5 CERCIP				20	40
<b>Total S4</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>305</b>	<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>72</b>	<b>168</b>	<b>0</b>	<b>260</b>	<b>565</b>
<b>Total année (S3+S4)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>				<b>500</b>	<b>1090</b>

NB. Archéologie = Module Suspendu (proposé par le département Histoire & Archéologie)  
Renf. disc. = Renforcement disciplinaire (proposé par le département Histoire & Archéologie)

**Modalité de contrôle des connaissances L2 :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 3</b>											
<b>Module 31.</b> Mondes anciens et médiévaux	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 32.</b> Mondes modernes et contemporains	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 33.</b> Offre modulaire établissement	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8
<b>Module 33S.</b> Archéologie romaine et géoarchéo.											
EP1. Archéologie romaine	5	CC	E/O	5	ET	E	5	E	5	E	5
EP2. Géoarchéologie	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3
<b>Module 33R.</b> Économies et sociétés											
EP1. Histoire économique	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Histoire des dynamiques sociales	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
<b>Module 34. Compétences transversales</b>											
EP1. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. AOIP (mutualisation L2/L3) Atelier d'Orientation et d'Insertion Prof et/ou Stage	2	dossier / rapport	dossier / rapport	2	sans		2	dossier / rapport	2	sans	2
EP3. Compétences numériques	2	<i>cf. PIX</i>		2	<i>sans</i>		2	<i>cf. PIX</i>	2	<i>sans</i>	2
EP4 (facultatif). Langue ancienne	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>
MOBIL	<i>certif.</i>	<i>certification</i>			<i>sans</i>			<i>certification</i>		<i>sans</i>	
<b>TOTAL S3</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>
<b>Semestre 4</b>											
<b>Module 41.</b> Mondes modernes et contemporains	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 42.</b> Mondes anciens et médiévaux	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 43.</b> Offre modulaire établissement	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8
<b>Module 43S.</b> Archéologie médiévale											
EP1. Archéologie médiévale	5	CC	E/O	5	ET	E	5	E	5	E	5
EP2. Outils et méthodes de l'Archéologie	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3
<b>Module 43R.</b> Cultures et interculturalités											
EP1. Histoire franco-allemande	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Histoire des transferts culturels	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
<b>Module 44. Compétences transversales</b>											
EP1. Statistiques pour historiens	2	CC	E	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. Langue vivante	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) Atelier d'Orientation et d'Insertion Prof et/ou Stage	1	dossier / rapport	dossier / rapport	1	sans		1	dossier / rapport	1	sans	1
EP4 (facultatif). Langue ancienne	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>
EP5 CERCIP	2			2			2		2		2
<b>TOTAL S4</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>
<b>TOTAL L2</b>	<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>		<b>60</b>		<b>60</b>

### Présentation de la maquette d'enseignement L3 (parcours Histoire) :

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 3 <sup>e</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre À préciser pour chaque élément pédagogique									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 5 (S5)</b>									
<b>Module 1</b> (OUVERT avec pré-requis)	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 51A. Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux	8	8	75	cours dans l'une des deux périodes (ancienne ou médiévale)	24	36		60	135
Module 51B. Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et méd.	8	8	75	cours dans l'autre période (ancienne ou médiévale)	24	36		60	135
<b>Module 2</b> (OUVERT avec pré-requis)	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 52A. Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes modernes et contempo.	8	8	75	cours dans l'une des deux périodes (moderne ou contemporaine)	24	36		60	135
Module 52B. Cultures, savoirs et représentations dans les mondes mod. et cont.	8	8	75	cours dans l'autre période (moderne ou contemporaine)	24	36		60	135
<b>Module 3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>72</b>	
Module 53. (OFFRE MODULAIRE ÉTABLISSEMENT)	8	8	75	Option1. Géographie Option2. Sociologie Option3. Autre si compatible EdT (dont PRI et Hist. de l'Art)				72	162
Module 53R1. Renf. disc. (RÉSERVÉ)	4	4	45	EP1. Questions de géographie 1	18	18		36	81
Prépa concours de l'enseignement	3	3	30	EP2. Questions d'histoire 1	12	12		24	36
	1	1	15	EP3. Didactique		12		12	27
Module 53R2. Renf. disc. (RÉSERVÉ)	4	4	30	EP1. Informatique pour historiens		24		24	36
Sources et traitement de données	2	2	30	EP2. Sources de l'histoire ancienne ou médiévale. Méthodes et pratiq.			24	24	30
	2	2	30	EP3. Sources de l'histoire moderne ou contempo. Méthodes et pratiq.			24	24	30
<b>Module 4 (RÉSERVÉ)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>80</b>	
Module 54.	1	1	18	EP1. Projet tuteuré : méthodologie			18	18	36
Compétences transvers.	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	1	1	18	EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) et/ou Stage		18		18	36
	pts jury	pts jury	variable	EP4 (facultatif). Langue ancienne				variable	variable
	2	2	20	EP5 CERCIP				20	40
	certif.	certif.	6	MOBIL	2	4		6	12
<b>Total S5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>320</b>	<b>Enseignements obligatoires</b>	répartition CM/TD/TP variable selon module 3			<b>272</b>	<b>592</b>

NB. Renf. disc. = Renforcement disciplinaire 1 (proposé par le département Histoire & Archéologie)  
Renf. disc. = Renforcement disciplinaire 2 (proposé par le département Histoire & Archéologie)

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 6 (S6)</b>									
<b>Module 1 (OUVERT)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 61A. Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes mod. et contempo.	8	8	75	cours dans l'une des deux périodes (moderne ou contemporaine)	24	36		60	135
Module 61B. Cultures, savoirs et représentations dans les mondes mod. et contempo.	8	8	75	cours dans l'autre période (moderne ou contemporaine)	24	36		60	135
<b>Module 2 (OUVERT avec pré-requis)</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 62A. Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux	8	8	75	cours dans l'une des deux périodes (ancienne ou médiévale)	24	36		60	135
Module 62B. Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et méd.	8	8	75	cours dans l'autre période (ancienne ou médiévale)	24	36		60	135
<b>Module 3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>72</b>	
Module 63. (OFFRE MODULAIRE ÉTABLISSEMENT)	8	8	90	Option1. Géographie Option2. Sociologie Option3. Autre si compatible EdT (dont PRI et Hist. de l'Art)				72	162
Module 63R1. Renf. disc. (RÉSERVÉ)	3	3	45	EP1. Questions de géographie 2	18	18		36	81
Prépa concours de l'enseignement	2	2	30	EP2. Questions d'histoire 2	12	12		24	54
	1	1	15	EP3. Méthodologie des épreuves		12		12	37
Module 63R2. Renf. disc. (RÉSERVÉ)	4	4	60	EP1. Questions de recherche en Histoire ancienne ou médiévale	18	18		36	81
Initiation à la recherche	4	4	60	EP2. Questions de recherche en Histoire moderne ou contemporaine	18	18		36	81
<b>Module 4 (RÉSERVÉ)</b>	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>60</b>	
Module 64. Compétences transvers.	2	2	18	EP1. Projet tuteuré : valorisation			18	18	36
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	2	2	18	EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) et/ou Stage		18		18	36
	pts jury	pts jury	variable	EP4 (facultatif). Langue ancienne				variable	variable
	QP	QP	6	EP5. Recherche documentaire		6		6	12
<b>Total S6</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>300</b>	<b>Enseignements obligatoires</b>	<i>répartition CM/TD/TP variable selon module 3</i>			<b>252</b>	<b>552</b>
<b>Total année (S5+S6)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>620</b>	<b>Enseignements obligatoires</b>				<b>524</b>	<b>1144</b>
<b>TOTAL LICENCE (parcours Histoire)</b>	<b>180</b>	<b>180</b>						<b>1504</b>	<b>3284</b>

NB. Renf. disc. = Renforcement disciplinaire 1 (proposé par le département Histoire & Archéologie)  
Renf. disc. = Renforcement disciplinaire 2 (proposé par le département Histoire & Archéologie)

**Modalité de contrôle des connaissances L3 (parcours Histoire) :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 5</b>											
<b>Module 51A.</b> Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 51B.</b> Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et médiév.	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 52A.</b> Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes modernes et contemporains	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 52B.</b> Cultures, savoirs et représentations dans les mondes mod. et contemp.	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 53.</b> Offre modulaire établissement	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8
<b>Module 53R1.</b> Prépa concours de l'enseignement											
EP1. Questions de géographie 1	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Questions d'histoire 1	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3. Didactique	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>Module 53R2.</b> Sources et traitements de données											
EP1. Informatique pour historiens	4	<i>dossier</i>	<i>dossier</i>	4	ET	E	4	<i>dossier</i>	4	E	4
EP2. Sources de l'histoire ancienne ou médiévale. Méthodes et pratiques	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3. Sources de l'histoire moderne ou contemporaine. Méthodes et pratiques	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
<b>Module 54. Compétences transversales</b>											
EP1. Projet tuteuré : méthodologie	1	<i>projet tuteuré</i>	<i>projet tuteuré</i>	1	<i>sans</i>		1	<i>projet tuteuré</i>	1	<i>sans</i>	1
EP2. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) et/ou Stage	1	<i>dossier / rapport</i>	<i>dossier / rapport</i>	1	<i>sans</i>		1	<i>dossier / rapport</i>	1	<i>sans</i>	1
EP4. (facultatif). Langue ancienne	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>Pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>
EP5. CERCIP	2			2			2		2		2
MOBIL	<i>certif.</i>	<i>certification</i>			<i>sans</i>			<i>certification</i>		<i>sans</i>	
<b>TOTAL S5 (parcours Histoire)</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 6</b>											
<b>Module 61A.</b> Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes modernes et contemporains	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 61B.</b> Cultures, savoirs et représentations dans les mondes mod. et contempo.	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 62A.</b> Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 62B.</b> Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et méd.	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 63.</b> Offre modulaire établissement	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	8
<b>Module 63R1.</b> Prépa concours de l'enseignement											
EP1. Questions de géographie 2	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Questions d'histoire 2	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3. Méthodologie des épreuves	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>Module 63R2.</b> Initiation à la recherche											
EP1. Questions de recherche en Histoire ancienne ou médiévale	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Questions de recherche en Histoire moderne ou contemporaine	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
<b>Module 64. Compétences transversales</b>											
EP1. Projet tuteuré : valorisation	2	<i>projet tuteuré</i>	<i>projet tuteuré</i>	2	<i>sans</i>		2	<i>projet tuteuré</i>	2	<i>sans</i>	2
EP2. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) et/ou Stage	2	<i>dossier / rapport</i>	<i>dossier / rapport</i>	2	<i>sans</i>		2	<i>dossier / rapport</i>	2	<i>sans</i>	2
EP4 (facultatif). Langue ancienne	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>
EP5. Recherche documentaire	QP	QP	QP	QP	<i>sans</i>			<i>disp</i>		<i>sans</i>	
<b>TOTAL S6 (parcours Histoire)</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>
<b>TOTAL L3 (parcours Histoire)</b>	<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>		<b>60</b>		<b>60</b>

### Présentation des éléments pédagogiques spécifiques du Cours Intégré franco-allemand (pris en charge financièrement par l'Université Franco-Allemande) :

Les étudiants inscrits à Tours suivent les enseignements :

- à Tours aux S1, S2, et S5 ;
- à Bochum aux S3, S4 et S6.

Les étudiants inscrits à Bochum suivent les enseignements :

- à Tours aux S3, S4, et S5 ;
- à Bochum aux S1, S2 et S6.

LICENCE									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 1 (S1)</b>									
<i>Module 2</i>									
Module 12. Méthodologie historique			18	EP1bis. Méthodologie historique groupe spécifique CI		12		12	30
<i>Module 4</i>									
Module 14. Compétences transvers.			36	EP2bis. Langue vivante Allemand groupe spécifique CI		24		24	60
<b>Total S1</b>			<b>54</b>	<b>Enseignements spécifiques CI obligatoires</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>90</b>
<b>Semestre 2 (S2)</b>									
<i>Module 4</i>									
Module 24. Compétences transvers.			36	EP2bis. Langue vivante Allemand groupe spécifique CI		24		24	60
<b>Total S2</b>			<b>36</b>	<b>Enseignements spécifiques CI obligatoires</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>60</b>
<b>S2 (étudiants français) ou S3 (étudiants alld)</b>									
Enseignement spécifique									
	<i>pis jury</i>		30	Enseignement à choisir dans l'offre du département de germanistique				20	50
<b>S3 à S6</b>									
Projet tuteuré Bochum	<i>pis jury</i>		<i>variable</i>	Renforcement de la cohésion de la promotion CI				<i>variable</i>	<i>variable</i>

**Présentation de la maquette d'enseignement L3 (parcours Archéologie) :**

Descriptif des Modules, des modalités pédagogiques (CM, TD, TP, projet, stages, etc.), et indication des ECTS

LICENCE 3 <sup>e</sup> année = 60 crédits ECTS soit 30 crédits par semestre À préciser pour chaque élément pédagogique									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 5 (S5)</b>									
<b>Module 1</b> (OUVERT avec pré-requis)	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 51. Méthodes et théories en archéo.	8	8	75	Méthodes et théories en archéologie	24	36		60	135
<b>Module 2</b> (OUVERT avec pré-requis)	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 52. Archéologie pré- et proto-historique	4	4	37,5	EP1. La préhistoire en Europe	20	10		30	67,5
	4	4	37,5	EP2. La période gauloise	20	10		30	67,5
<b>Module 3</b> (OUVERT avec pré-requis)	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>60</b>	
Module 53. Archéomatique	3	3	30	EP1. Méthodes statistiques pour l'archéologie	12	12		24	54
	2	2	36	EP2. Méthodes informatiques pour l'archéologie (SGBD/SIG)	12	12		24	54
	1	1	15	EP3. DAO1		12		12	27
<b>Module 4 (RÉSERVÉ)</b>	<b>5</b>	<b>5</b>						<b>60</b>	
Module 54. Compétences transvers.	2	2	18	EP1. Langue vivante		18		18	45
	3	3	42	EP2. Études de mobilier en laboratoire (céramologie, archéozoologie)		42		42	105
	certif.	certif.	6	EP3. MOBIL	2	4		6	12
<b>Stage (RÉSERVÉ)</b>	<b>3</b>	<b>3</b>							
Stage de fouille	3	3	variable	Stage de fouille (hors période cours)				variable	variable
<b>Total S5</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>291</b>	<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>90</b>	<b>156</b>	<b>0</b>	<b>246</b> +stage HTS	<b>537</b> +stage HTS

NB. Stage HTS = stage Hors Temps Scolaire

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 6 (S6)</b>									
<i>Module 1 (OUVERT avec pré-requis)</i>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 61. Archéologie historique	4	4	37,5	EP1. Archéologie du monde romain	20	10		30	67,5
	4	4	37,5	EP2. Archéologie médiévale	20	10		30	67,5
<i>Module 2 (OUVERT avec pré-requis)</i>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>72</b>	
Module 62. Relations hommes-milieux	5	5	52,5	EP1. Archéologie du paléoenvironnement	24	18		42	94,5
	3	3	37,5	EP2. Prospection			30	30	67,5
<i>Module 3 (OUVERT avec pré-requis)</i>	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
Module 63. Histoire des techniques	4	4	37,5	EP1. Archéologie du bâti	10	20		30	67,5
	4	4	37,5	EP2. Les productions artisanales	20	10		30	67,5
<i>Module 4 (RÉSERVÉ)</i>	<b>4</b>	<b>4</b>						<b>60</b>	
Module 64. Compétences transvers.	2	2	24	EP1. Sources non matérielles	12	12		24	48
	1	1	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	1	1	18	EP3. DAO2		18		18	36
<i>UE CERCIP</i>	<b>2</b>	<b>2</b>	20	UE CERCIP dont possiblement Stage dans une institution relevant de la culture, du patrimoine, de l'archéologie...				<b>20</b>	40
<b>Total S6</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	300 +20	<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>106</b>	<b>116</b>	<b>30</b>	<b>252 +20</b>	<b>552 +40</b>
<b>Total année (S5+S6)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>				<b>518 +stage HTS</b>	<b>1129 +stage HTS</b>
<b>TOTAL LICENCE (parcours Archéologie)</b>	<b>180</b>	<b>180</b>						<b>1498 +stage HTS</b>	<b>3269 +stage HTS</b>

**Modalité de contrôle des connaissances L3 (parcours Archéologie) :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL						RÉGIME SPÉCIAL D'ÉTUDES			
		Session 1			Session 2			Session 1		Session 2	
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 5 (parcours Archéo.)</b>											
<b>Module 51.</b> Méthodes et théories en archéologie	8	CC	E/O	8	ET	E	8	E	8	E	8
<b>Module 52.</b> Archéologie pré- et proto-historiques											
EP1. La pré-histoire en Europe	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. La période gauloise	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
<b>Module 53.</b> Archéomatique											
EP1. Méthodes statistiques pour l'archéologie	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP2. Méthodes informatiques pour l'archéologie (SGBD/SIG)	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. DAO1	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>Module 54.</b> Compétences transversales											
EP1. Langue vivante	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. Études de mobilier en laboratoire (céramologie, archéozoologie)	3	CC	E/O	3	ET	E	3	E	3	E	3
EP3. MOBIL	<i>certif.</i>	<i>certification</i>			<i>sans</i>			<i>certification</i>		<i>sans</i>	
<b>Module 55.</b> Stage de fouille	3	<i>rapport</i>	<i>rapport</i>	3	<i>rapport</i>	<i>rapport</i>	3	<i>rapport</i>	3	<i>rapport</i>	3
<b>TOTAL S3</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>
<b>Semestre 6 (parcours Archéo.)</b>											
<b>Module 61.</b> Archéologie historique											
EP1. Archéologie du monde romain	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Archéologie médiévale	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
<b>Module 62.</b> Relations hommes-milieux											
EP1. Archéologie du paléoenvironnement	5	CC	E/O	5	ET	E	5	E	5	E	5
EP2. Prospection	3	CC	E	3	<i>sans</i>	E	3	<i>sans</i>	3	E	3
<b>Module 63.</b> Histoire des techniques											
EP1. Archéologie du bâti	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
EP2. Les productions artisanales	4	CC	E/O	4	ET	E	4	E	4	E	4
<b>Module 64.</b> Compétences transversales											
EP1. Sources non matérielles	2	CC	E/O	2	ET	E	2	E	2	E	2
EP2. Langue vivante	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
EP3. DAO2	1	CC	E/O	1	ET	E	1	E	1	E	1
<b>UE CERCIP</b>	2			2			2		2		2
<b>TOTAL S4</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>		<b>30</b>		<b>30</b>
<b>TOTAL L3</b>	<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>		<b>60</b>		<b>60</b>

## Licence intégrée franco-allemande

Pour les étudiants de Bochum

Seconde discipline : lettres modernes

### Première année (L1) (Bochum)

Les étudiant.e.s se conformeront à la maquette de bi-Licence de la RUB, tant pour leur première discipline l'histoire, que pour leur seconde, les lettres modernes. En supplément, deux modules d'option doivent être validés. Un tutorat en méthodologie française est prévu, pour la préparation au séjour à l'université de Tours au S3.

#### Semestre 1 (Bochum)

Disciplines	Modules	Volume horaire		ECTS	
		CM	TD		
Histoire 11 ECTS	Module I (EP1) Méthodologie historique Tutorat		48	6	
			24	1	
	Module II (EP1) CM I CM II Modalités d'examen : contrôle de l'assiduité + une dissertation de 2/3 pages	24		2	
		24		2	
Seconde Discipline Lettres modernes 14 ECTS	Module A1 Connaissances fondamentales en philologie française + tutorat facultatif  Modul A7 (EP 1 + 2) LV1 Français I	72		6	
		48		8	
Option 5 ECTS	1 Module au choix dans l'offre de l'établissement	48		5	
<b>TOTAL Semestre 1</b>		48	120	120	30

#### Semestre 2 (Bochum)

Discipline	Modules	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 11 ECTS	Module I (EP2) Méthodologie historique + sortie de terrain  Module II (EP 2) CM III Modalité d'examen : examen oral de 10/15 minutes		48	6 1
		24		4
Seconde Discipline Lettres modernes	Module A7 (EP 3) LV1 Français I C		24	4

13 ECTS	<b>Module A3</b> Le français contemporain Cours magistral Séminaire propédeutique	24 24		2 5
	<b>Module A6 (EP1)</b> Civilisation française	24		2
<b>Option</b>	1 Module au choix dans l'offre de l'établissement	48		6
<b>TOTAL Semestre 2</b>		96	48 72	30

<b>TOTAL L1</b>	Histoire	Seconde discipline	Option
60 ECTS	Module I + II 22	Lettres modernes 27	2 Modules 11

### Deuxième année (L2) (Tours et Tours OU Tours et Bochum)

Le semestre 3 sera obligatoirement passé à Tours. Les étudiants y suivront la maquette de la licence d'histoire de Tours. Pour le semestre 4 les étudiants auront le choix de le passer soit à Tours soit à Bochum.

Les étudiants doivent effectuer leur choix de cours à Tours en seconde discipline uniquement en accord avec le département de leur seconde discipline de la RUB. Concernant les options, les étudiants sont également invités à effectuer leur choix en accord avec l'administration responsable des options à la RUB.

En Histoire, le Module 1 à Tours doit obligatoirement être effectué en histoire ancienne ou médiévale.

#### Semestre 3 (Tours)

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS
Module 1 Enseignements disciplinaires Module 31 – Mondes anciens et médiévaux	Histoire ancienne ou Histoire médiévale  Choix d'époque imposé	24h	36h	8
Module 2 Renforcement disciplinaire Module 33R – Histoire Culturelle et sociale	EP1. Histoire franco-allemande OU EP2. Histoire des transferts culturels	12h 12h	18h 18h	4
Module 3 Seconde discipline Module 33 – offre de l'établissement	Lettres modernes	60 ou 72h selon les enseignements choisis		8
Module 3 spécifique Module 33 Renforcement en Seconde discipline	Lettres modernes (renforcement)	36h		4
Module 4 Module 34 Compétences transversales	EP1 : LV EP2 : AOIP spécial promotion Intégrée EP3 : Compétences numériques EP4 : Latin (facultatif)	2h	18h 18h 18h	2 2 2

	EP5 : Mobil	2h	2h	Certif.	
TOTAL Semestre 3		40	96/108	110	30

**Semestre 4 (université d'origine ou université partenaire, au choix)**

Si le S4 est effectué à Tours, après accord du responsable de programme, il est obligatoire pour l'étudiant.e de faire un ou plusieurs stages à la fin de l'année universitaire (dès fin mai/ début juin) pour valider le Modul IV de la maquette de Bochum ou pour obtenir des points de crédit pour ses options. Si le S4 est effectué à Bochum, il est obligatoire de faire ce(s) stage(s) après le S3 à Tours, indépendamment de la maquette de S3 de Tours, avant que le semestre en Allemagne ne commence (janvier – début avril). Il est obligatoire également de faire le(s) stage(s) dans le pays partenaire.

En Histoire, le module 1 à Tours ou le module V à Bochum sera obligatoirement suivi en histoire moderne ou contemporaine.

**Choix de S4 à Tours**

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS	
Module 1 Enseignements disciplinaires  Module 41 – Mondes modernes et contemporains	Histoire moderne ou Histoire contemporaine  Choix d'époque imposé	24h	36h	8	
Module 2 Renforcement disciplinaire  Module 43R – Cultures et interculturalités	EP1. Histoire économique OU EP2. Histoire des dynamiques sociales	12h  12h	18h  18h	4	
Module 3 Seconde discipline  Module 43 – offre de l'établissement	Lettres modernes	60 ou 72h selon le choix de enseignements		8	
Module 3 spécifique  Module 43 Renforcement en Seconde discipline	Lettres modernes (renforcement)	36h		4	
Module 4  Module 44 Compétences transversales	EP1 : statistiques pour historiens EP2 : LV 1 EP3 : stage EP4 : Latin (facultatif) EP5 : UE CERCIP		24 18 18  20	2 1 1  2	
TOTAL Semestre 4		38	96/118	134	30

TOTAL L2 Choix 1	S 3 (Tours) 30 ECTS	S 4 (Tours) 30 ECTS	60 ECTS
------------------	---------------------	---------------------	---------

**Choix de S4 à Bochum**

Discipline	Module	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 8 ECTS	Module V TD Séminaire II	24	24	3 5
Seconde Discipline  Lettres modernes 13 ECTS	Module A5 Histoire de la littérature française moderne	24		4
	Modul A6 (EP 2) Séminaire propédeutique de civilisation française	24		5

	<b>1 module au choix</b>	24	4
<b>Option</b>	Stage obligatoire		9
9 ECTS			
<b>TOTAL Semestre 4</b>		72 24 24	30

<b>TOTAL L2 Choix 2</b>	S 3 (Tours) 30 ECTS	S 4 (Bochum) 30 ECTS	<b>60 ECTS</b>
-------------------------	---------------------	----------------------	----------------

### Troisième année (L3) (Tours + Bochum)

Le semestre 5 sera obligatoirement passé à Tours et le semestre 6 sera obligatoirement passé à Bochum.

#### Semestre 5 (Tours)

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS
Module 1 Enseignements disciplinaires Module 51 A ou B	Cours dans l'une des quatre périodes – CM et TD  Le choix de la période est à déterminer en fonction des exigences de la maquette de Bochum	24h	36h	8
Module 2 Enseignements disciplinaires Module 52 A ou B	Cours dans l'une des quatre périodes - CM  Le choix de la période est à déterminer en fonction des exigences de la maquette de Bochum	24h		4
Module 3 Seconde discipline Module 53 – offre de l'établissement	Lettres modernes	60 ou 72h selon le choix des enseignements		8
Module 3 spécifique Module 43 Renforcement en seconde discipline	Lettres modernes (renforcement)	36h		4
Module 4 Module 54 Compétences transversales	EP1 : projet tuteuré EP2 : LV 1 EP3 : AOIP (mutualisé avec AOIP de S3) ou stage EP4 : Latin (facultatif) EP5 : Mobil UE CERCIP	2	18 (TP) 18 18 4 20	1 2 1 Certif. 2
<b>TOTAL Semestre 5</b>		50	96/112 114	30

#### Semestre 6 (Bochum)

Discipline	Module	Volume horaire CM	ECTS
<b>Histoire</b>	<b>Module VII</b>		

23 ECTS	CM Séminaire	24 24	1 8
Le choix des périodes doit être effectué en respectant les exigences de la maquette de Bochum.	<b>Module VIII</b> CM Module d'autoformation  Examen terminal en histoire obligatoire à la fin du semestre d'été (mi-juin)  Bachelorarbeit en Histoire	24	1 5   8
<b>Seconde Discipline</b>  Lettres modernes 7 ECTS	<b>Module A10</b> Examen oral à choisir en début de semestre d'été (avril/mai)		7
<b>TOTAL Semestre 6</b>		72	30
<b>TOTAL L3</b>	S 3 (Tours) 30 ECTS	S 4 (Bochum) 30 ECTS	<b>60 ECTS</b>

**Pour les étudiants de Tours**

Seconde discipline : géographie OU archéologie ; la maquette suit la maquette de la licence d'Histoire et du B. A. avec majeure en Histoire

**Première année (L1) (tours)**
**Semestre 1 (Tours)**

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS
Module 1 Enseignements disciplinaires  Module 11 A ou Module 11B	EP1 : Histoire ancienne EP2 : Histoire médiévale EP3 : Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale  Ou  EP1 : Histoire moderne EP2 : Histoire contemporaine EP3 : Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine	24h 24h 12h   24h 24h 12h		8
Module 2  Module 12 – Méthodologie historique	EP1 : Méthodologie historique EP1 bis : Méthodologie spécifique		60h 12h	8
Module 3 Seconde discipline  Module 13 – offre de l'établissement	Option 1: Archéologie (Module 13 S) Option 2 – Géographie		60 h	8
Module 4  Module 14 Compétences transversales	EP1 : Compétences écrites et orales EP2 : LV 1 Allemand + Allemand spécifique EP3 : Techniques documentaires EP4 : Latin (facultatif)		18h 18 h+ 24h  24h	2 2 2
<b>TOTAL Semestre 1</b>		60	60 156	30

**Semestre 2 (Tours)**

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS
Module 1 Enseignements disciplinaires  Module 21 A ou Module 21B	EP1 : Histoire ancienne EP2 : Histoire médiévale EP3 : Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale  Ou  EP1 : Histoire moderne EP2 : Histoire contemporaine EP3 : Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine	24h 24h 12h   24h 24h 12h		8
Module 2  Module 22 – Méthodologie historique	EP1 : Méthodologie historique		60h	8
Module 3 Seconde discipline  Module 23 – offre de l'établissement	Option 1 : Archéologie (Module 23 S) Option 2 : Géographie		60 h	8
Module 4  Module 24 Compétences transversales	EP1 : Expression écrite et orale EP2 : LV 1 Allemand + Allemand spécifique EP3 : Enseignement pris au département des études germaniques EP4 : Latin (facultatif) EP5 : MOBIL	18h    2h	18h 18h + 24h   4h	2 2   2  <i>Certif.</i>
<b>TOTAL Semestre 2</b>		80	60 124	30

<b>TOTAL L1</b>	S 1 (Tours) 30 ECTS	S 2 (Tours) 30 ECST	<b>60 ECTS</b>
-----------------	---------------------	---------------------	----------------

### Deuxième année (L2) (Tours + Bochum)

Le troisième semestre sera effectué à Tours et le quatrième semestre sera effectué à Bochum. À Bochum les étudiant.e.s de Tours bénéficieront d'un tutorat en méthodologie allemande.

#### Semestre 3 (Tours)

MODULES	ELEMENTS PEDAGOGIQUE (EP)	CM	TD	ECTS
Module 1 Enseignements disciplinaires  Module 31 Mondes anciens et médiévaux	Histoire ancienne  OU  Histoire médiévale	24h	36h	8
Module 2 Enseignements disciplinaires  Module 32 – Mondes modernes et contemporains	Histoire moderne  OU  Histoire contemporaine	24h	36h	8
Module 3 Renforcement disciplinaire	EP1 : Histoire franco-allemande	12h	18h	4
Module 33 – Histoire Culturelle et sociale	EP2 : Histoire des transferts culturels	12h	18h	4
Module 4  Module 34 Compétences transversales	EP1 : LV 1 Allemand + Allemand spécifique EP2 : AOIP spécial promotion Intégrée EP3 : Compétences numériques EP4 : Latin (facultative) EP5 : MOBIL	2h  2h	18h + 24h  18h 18h  2h	2  2 2  <i>Certif.</i>
TOTAL Semestre 3		76	188	30

**Semestre 4 (Bochum)**

Discipline	Modules	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 23 ECTS	<b>Module B1</b> CM I	24		2
	CM II Modalités d'examen : contrôle de l'assiduité + une dissertation de 2/3 pages	24		2
	CM III Modalités d'examen : examen final oral de 10/15 minutes	24		4
	<b>Module B2 (Antiquité ou Moyen Âge)</b> TD Séminaire	24	24	3 5
	<b>Module B3</b> CM « Théories de l'histoire et historiographie » Stage de 4 semaines  Le stage sera obligatoirement effectué en Allemagne (pendant le semestre ou après la fin des cours en juillet).	24		2 5
<b>Seconde Discipline</b> Géographie OU archéologie	Géographie: climatologie et biogéographie	48		6
	Archéologie: 1 module au choix parmi les Modules d'archéologie 1 à 4	4		6
<b>Enseignements spécifiques au diplôme</b>	Tutorat en méthodologie allemande Aide à la recherche de stage Programme d'accueil			1
<b>TOTAL Semestre 4</b>		120	96 24	30
<b>TOTAL L2</b>	S 3 (Tours) 30 ECTS	S 4 (Bochum) 30 ECTS		<b>60 ECTS</b>

**Troisième année (L3) (Bochum + Bochum)**
**Semestre 5 (Bochum)**

Discipline	Modules	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 19 CP	<b>Module B4 (époque contemporaine, 18<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)</b> TD Séminaire	24	24	3 5
	<b>Module B5 (Antiquité ou Moyen Âge)</b> TD Séminaire		24	3 8
Seconde Discipline géographie ou archéologie	Géographie : 1 module au choix (ex : Géographie rurale de l'Europe centrale)		48	6
	Archéologie : 1 module au choix parmi les Modules 1 à 4		48	6
<b>Option</b>	1 module au choix parmi les options			5
<b>TOTAL Semestre 5</b>		84	96 48	30

**Semestre 6 (Bochum)**

Discipline	Modules	Volume horaire		ECTS
		CM	TD	
Histoire 23 ECTS  Le choix des périodes doit être effectué en respectant les exigences de la maquette de Bochum. Il est impératif que la période dans laquelle la Bachelorarbeit est rédigée ait été aussi choisie pour le Module B7	<b>Module B7</b> CM Séminaire	24 24		1 8
	<b>Module B8</b> CM Autoformation	24		1 5
	<b>Module B9</b> Bachelorarbeit			8
Seconde Discipline Géographie ou archéologie 7 ECTS	Géographie : 1 module au choix pour 7 ECTS (exemple : Géomorphologie et géologie)		48	
	Archéologie : 1 module au choix entre les Modules 1-4		48	7
<b>Option</b>	L'étudiant.e peut profiter de l'offre de l'établissement (surtout en langues) mais sans délivrance de crédits			QP ou certification
<b>TOTAL Semestre 6</b>		72	96	30
<b>TOTAL L3</b>	S5 + S6			60
<b>TOTAL Licence</b>	S1-S6			180

**Précision sur les options**

Au semestre 6, les modules d'option comptant tous pour 7 ECTS; il sera possible à l'étudiant.e d'en suivre un ou plusieurs, mais sans délivrance de crédits.

## Double Licence Histoire-Sociologie

### Double Licence 1<sup>re</sup> année

LICENCE 1 <sup>re</sup> année = 84 crédits ECTS soit 42 crédits par semestre									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 1 (S1)</b>									
<b>Module 1H</b> Mondes anciens et médiévaux	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	4	4	30	EP1. Histoire ancienne	24			24	54
	4	4	30	EP2. Histoire médiévale	24			24	54
	éval. avec EP1&EP2	éval. avec EP1&EP2	15	EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale (amphi inversé)	12			12	27
<b>Module 2H</b> Méthodologie historique	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	8	8	75	Méthodologie historique		60		60	135
<b>Module 1S</b> Sociologie	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	6	6	48	EP1. Introduction à la sociologie	24	24		48	96
	2	2	12	EP2. Théories sociologiques I	12			12	24
<b>Module 2S</b> Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	4	4	36	EP1. Initiation à la recherche en sciences sociales	12	24		36	72
	4	4	36	EP2. Initiation à l'enquête : l'observation ethnographique		24		24	60
<b>Module 3</b> Module spécifique	<b>4</b>	<b>4</b>						<b>36</b>	
	4	4	36	Histoire et sciences sociales : approches croisées	36			36	72
<b>Module 4H</b> Compétences transvers.	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>60</b>	
	2	2	18	EP1. Expression écrite et orale		18		18	36
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	2	2	24	EP3. Techniques documentaires dont BU 6h		24		24	48
<b>Total S1</b>	<b>42</b>	<b>42</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>108</b>	<b>228</b>		<b>336</b>	

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 2 (S2)</b>									
<b>Module 1H</b> Mondes modernes et contemporains	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	4	4	30	EP1. Histoire moderne	24			24	54
	4	4	30	EP2. Histoire contemporaine	24			24	54
	éval. avec EP1&EP2	éval. avec EP1&EP2	15	EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contemporaine (amphi inversé)	12			12	27
<b>Module 2H</b> Méthodologie historique	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	8	8	75	Méthodologie historique		60		60	135
<b>Module 1S</b> Sociologie	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	6	6	48	EP1. Sociologie contemporaine	24	24		48	96
	2	2	12	EP2. Théories sociologiques II	12			12	24
<b>Module 2S</b> Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	5	5	54	EP1. Initiation à l'enquête : l'entretien et le questionnaire		36		36	90
	1	1	12	EP2. Présentation des résultats d'enquête		12		12	24
	2	2	12	EP3. Découverte de la démographie	12			12	24
<b>Module 3</b> Module spécifique	<b>4</b>	<b>4</b>						<b>36</b>	
	4	4	36	Histoire et sciences sociales : approches croisées	36			36	72
<b>Module 4S</b> Compétences transvers.	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>68</b>	
	2	2	18	EP1. Méthodes du travail universitaire		18		18	28
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	45
	2	2	18	EP3. Mathématiques et statistiques		18		18	36
	certif.	certif.	6	EP5. MOBIL	2	4		6	12
<b>Total S2</b>	<b>42</b>	<b>42</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>96</b>	<b>248</b>		<b>344</b>	
<b>Total année (S1+S2)</b>	<b>84</b>	<b>84</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>204</b>	<b>476</b>		<b>680</b>	

**Double Licence 2<sup>e</sup> année**

LICENCE 2 <sup>e</sup> année = 82 crédits ECTS									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 3 (S3)</b>									
<b>Module 1H</b> Mondes anciens et médiévaux	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	8	8	75	Histoire ancienne	24	36		60	135
<b>Module 2H</b> Mondes modernes et contemporains	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	8	8	75	Histoire moderne	24	36		60	135
<b>Module 1S</b> Sociologie	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>72</b>	
	1	3	24	EP1. Sociologie du travail	12	12		24	48
	1	3	24	EP2. Démographie I	12	12		24	48
	1	2	24	EP3. Sociologie de la famille	12	12		24	48
<b>Module 2S</b> Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>72</b>	
	3	3	24	EP1. Initiation à l'enquête par questionnaire			24	24	48
	1	1	12	EP2. Statistiques appliquées à l'enquête		12		12	24
	4	4	36	EP3. Histoire des idées sociologiques	18	18		36	72
<b>Module 3</b> Module spécifique	<b>4</b>	<b>4</b>						<b>24</b>	
	4	4	24	Histoire et sciences sociales : approches croisées		24		24	48
<b>Module 4S</b> Compétences transvers.	<b>6</b>	<b>6</b>						<b>54</b>	
	2	2	12	EP1. Informatique appliquée à l'enquête			12	12	24
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	certif.	certif.	4	EP3. MOBIL	2	2		4	8
	2	2	20	EP4. Compétences numériques (avec les groupes d'Histoire)	2	18		20	40
<b>Total S3</b>	<b>42</b>	<b>42</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>106</b>	<b>200</b>	<b>36</b>	<b>342</b>	

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 4 (S4)</b>									
<i>Module 1H</i> Mondes modernes et contemporains	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	8	8	75	Histoire contemporaine	24	36		60	135
<i>Module 2H</i> Mondes anciens et médiévaux	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>60</b>	
	8	8	75	Histoire médiévale	24	36		60	135
<i>Module 1S</i> Sociologie	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>72</b>	
	1	3	24	EP1. Sociologie des inégalités	12	12		24	48
	1	2	24	EP2. Démographie II	12	12		24	48
	1	3	24	EP3. Sociologie de l'école	12	12		24	48
<i>Module 2S</i> Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	<b>8</b>	<b>8</b>						<b>72</b>	
	4	4	30	EP1. Analyse des données quantitatives			30	30	60
	1	1	10	EP2. Présentation des résultats d'enquête			10	10	20
	1	1	12	EP3. Renforcement théorique	12			12	24
	2	2	20	EP4. Film ethnographique		20		20	40
<i>Module 3</i> Module spécifique	<b>4</b>	<b>4</b>						<b>24</b>	
	4	4	24	Histoire et sciences sociales : approches croisées		24		24	48
<i>Module 4H</i> Compétences transvers.	<b>4</b>	<b>4</b>						<b>60</b>	
	2	2	24	EP1. Statistiques pour historiens		24		24	60
	1	1	18	EP2. Langue vivante		18		18	45
	1	1	18	EP3. AOIP (Atelier d'Orientation et d'Insertion Professionnelle) et/ou Stage		18		18	45
<b>Total S4</b>	<b>40</b>	<b>40</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>96</b>	<b>212</b>	<b>40</b>	<b>348</b>	
<b>Total année (S3+S4)</b>	<b>82</b>	<b>82</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>202</b>	<b>412</b>	<b>76</b>	<b>690</b>	

**Double Licence 3<sup>e</sup> année**

LICENCE 3 <sup>e</sup> année = 82 crédits ECTS									
MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 5 (S5)</b>									
<b>Module 1H</b> Espaces, pouvoirs et sociétés (anc. et méd.)	8	8						60	
	8	8	75	Histoire ancienne	24	36		60	135
<b>Module 2H</b> Cultures, savoirs et représentations (mod. et contempo.)	8	8						60	
	8	8	75	Histoire moderne	24	36		60	135
<b>Module 1S</b> Au choix	8	8						72	
- Enjeux éco. et politiq.	1	2	24	EP1. Sociologie politique	24			24	48
	1	3	24	EP2. Anthropologie du pouvoir	24			24	48
	1	3	24	EP3. Sociologie économique	24			24	48
- Questions sociales et territoriales	1	2	24	EP1. Problèmes sociaux et action publique	18	6		24	48
	1	3	24	EP2. Socio. de l'intervention sociale	18	6		24	48
	1	3	24	EP3. Phénomènes urbains	18	6		24	48
<b>Module 2S</b> Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8						56	
	6	6	60	EP1. Réalisation d'une enquête de terrain			40	40	100
	2	2	16	EP3. Traitement des données quanti. appliquées à l'enquête I		16		16	32
<b>Module 3</b> Module spécifique	6	6						24	
	4	4	24	Projet tuteuré spécifique double licence Histoire-Sociologie		24		24	48
<b>Module 4S</b> Compétences transvers.	4	4						40	
	2	2	16	EP1. Épistémologie	16			16	32
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	36
	certif.	certif.	6	EP3. MOBIL	2	4		6	12
<b>Total S5</b>	<b>42</b>	<b>42</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>138 ou 120</b>	<b>124 ou 142</b>	<b>40</b>	<b>312</b>	

MODULES	Coefficient	ECTS	Estimation charge étudiant	Éléments pédagogiques	CM VHT	TD VHT	TP VHT	Durée totale présentiel	Durée totale étudiant
<b>Semestre 6 (S6)</b>									
<b>Module 1H</b> Espaces, pouvoirs et sociétés (mod. et contempo.)	8	8						60	
	8	8	75	Histoire contemporaine	24	36		60	
<b>Module 2H</b> Cultures, savoirs et représentations (anc. et méd.)	8	8						60	
	8	8	75	Histoire médiévale	24	36		60	
<b>Module 1S</b> Au choix	8	8						72	
- Questions sociales et territoriales	1	2	24	EP1. Espace et inégalités sociales	18	6		24	
	1	3	24	EP2. Migrations et ethnicité	18	6		24	
	1	3	24	EP3. Socio. et anthropo. du dévelop.	18	6		24	
- Education, socialisation et transmission des savoirs	1	2	24	EP1. Anthropologie des techniques	18	6		24	
	1	3	24	EP2. Politiq. publ. et âges de la vie	18	6		24	
	1	3	24	EP3. Insertion et éduc. populaire	18	6		24	
<b>Module 2S</b> Méthodes, enquêtes et renforcement théorique	8	8						52	
	6	6	54	EP1. Réalisation et présentation d'une enquête de terrain			36	36	
	2	2	16	EP3. Traitement des données quanti. appliquées à l'enquête II		16		16	
<b>Module 3</b> Module spécifique	6	6						24	
	4	4	24	Projet tuteuré spécifique double licence Histoire-Sociologie		24		24	
<b>Module 4H</b> Compétences transvers.	4	4						60	
	2	2	18	EP2. Langue vivante		18		18	
	2	2	18	EP3. AOIP et/ou Stage		18		18	
	QP	QP	6	EP1. Recherche documentaire		6		6	
<b>Total S6</b>	<b>42</b>	<b>42</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>102</b>	<b>172</b>	<b>36</b>	<b>310</b>	
<b>Total année (S5+S6)</b>	<b>84</b>	<b>84</b>		<b>Enseignements obligatoires</b>	<b>240</b> <b>222</b>	<b>2963</b> <b>14</b>	<b>76</b>	<b>612</b>	
<b>TOTAL double LICENCE Histoire-Sociologie</b>	<b>250</b>	<b>250</b>						<b>1982</b>	

## Référentiel des compétences

Le référentiel des compétences est cadré nationalement pour la Licence mention Histoire (N° de fiche RNCP24430)

### Activités visées :

- Collecte d'informations, documents et supports relatifs à un objet d'étude, une thématique et les traiter à l'aide d'outils scientifiques et informatiques
- Vérification de la fiabilité des données
- Constitution de bibliographies
- Rédaction de comptes-rendus
- Analyse de documents écrits, oraux, audiovisuels, archéologiques et/ou matériels
- Gestion et traitement des documents d'archives
- Connaissance et mise en oeuvre des méthodes de conservation documentaire
- Classement de documents selon une méthodologie particulière
- Participation à des chantiers de fouille
- Analyse et interprétation de résultats dans une perspective d'explication théorique
- Production de synthèses critiques à partir d'informations historiques, politiques, sociales, culturelles
- Rédaction, sur différents supports, de travaux argumentés et problématisés en mobilisant un vocabulaire riche et précis dans le domaine des sciences humaines et sociales et les particularités géographiques, historiques et culturelles d'un lieu
- Réalisation d'exposés devant un groupe de façon claire et ordonnée

### Compétences attestées :

- Repérer une progression chronologique et une problématique historique ; replacer les événements et les processus historiques sur une longue durée et dans une perspective comparatiste
- Rassembler, mettre en forme et analyser l'information historique au sein de documents de diverses natures (écrits, inventaires d'archives, iconographie, architecture, statistiques...)
- Mobiliser une intelligence critique pour évaluer la diversité de l'approche historique et situer la réflexion au sein des débats historiographiques contemporains
- Mobiliser des concepts scientifiques concernant les problématiques des différentes branches de la recherche historique : économique, sociale, culturelle, genre, histoire des sciences et des techniques, historiographique, etc.
- Utiliser les outils spécifiques de l'étude des sources d'information complexes (bibliothèques, ressources numériques, répertoires bibliographiques) ainsi que les techniques d'enquête dans le domaine.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe autant qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Prendre du recul face à une situation.
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Se situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.

**Tableau simplifié des correspondances entre la fiche RNCP et les éléments pédagogiques de la  
maquette de formation**

N° et intitulé du bloc	Liste de compétences	Éléments pédagogiques directement identifiables
<b>RNCP24430BC01 :</b> Expression et communication écrites et orales	- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.	MO14-EP1+MO24-EP1+MO12+MO22
	- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.	MO14-EP2+MO24-EP2+MO34-EP1+MO44-EP2+MO54-EP2+MO64-EP2
<b>RNCP24430BC02 :</b> Positionnement vis à vis d'un champ professionnel	- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.	MO24-EP3+MO34-EP2+MO44-EP3+MO54-EP3+MO64-EP3
	- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.	MO24-EP3+MOBIL (MO24+MO34+MO54)
	- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.	MO63R2+MO12+MO22
<b>RNCP24430BC03 :</b> Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.	MO54-EP1+MO64-EP1+ CERCIP (MO44EP5+MO54-EP5)
	- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.	CERCIP (MO44EP5+MO54-EP5)
	- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.	MO54-EP1+MO64-EP1
	- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.	MOBIL (MO24+MO34+MO54)+ CERCIP (MO44-EP5+MO54-EP5)
<b>RNCP24430BC04 :</b> Analyse d'un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	- Mobiliser une intelligence critique pour évaluer la diversité de l'approche historique et situer la réflexion au sein des débats historiographiques contemporains.	MO51A+MO51B+MO52A+MO52B + MO61A+MO61B+MO62A+MO62B
	- Repérer une progression chronologique et une problématique historique ; replacer les événements et les processus historiques relevant de la longue durée dans une perspective comparatiste.	Parmi d'autres : MO11+MO21+MO31+MO32+MO41+MO42+MO51+MO52 +MO61+MO62
	- Mobiliser des concepts scientifiques concernant les problématiques des différentes branches de la recherche historique : économique, sociale, culturelle, genre, histoire des sciences et des techniques, historiographique, etc.	MO13+MO23+MO33+MO43+MO53+MO63 (offre modulaire)
<b>RNCP24430BC05 :</b> Mise en oeuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	- Rassembler, mettre en forme et analyser l'information historique au sein de documents de diverses natures (écrits, inventaires d'archives, iconographie, architecture, statistiques...).	MO12+MO22+MO44-EP1+MO53R2
	- Utiliser les outils spécifiques de l'étude des sources d'information complexes (bibliothèques, ressources numériques, répertoires bibliographiques) ainsi que les techniques d'enquête dans le domaine.	MO14-EP3+MO64-EP5+MO63R2
<b>RNCP24430BC06 :</b> Exploitation de données à des fins d'analyse	- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.	MO53R2+MO63R2
	- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.	MO53R2+MO63R2
	- Développer une argumentation avec esprit critique.	MO11+MO21+MO31+MO32+MO41+MO42+MO51+MO52+MO61+MO62
<b>RNCP24430BC07 :</b> Usages digitaux et numériques	- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.	MO34-EP3+MO53R2-EP1

## Licence d'histoire – Modification des MCC de la deuxième session

**Objectif :** alléger la session 2 qui concerne un nombre restreint d'étudiant.es

**Entrée en vigueur :** dès l'année 2022/2023 (session juin 2023)

**Public concerné :** étudiant.es en Régime général et en RSE

**Principe :**

- **réduire le nombre d'épreuves de la deuxième session en les regroupant :** les étudiant.es préparent les épreuves de tous les EP ou modules qu'ils/elles doivent rattraper mais ne composent sur des sujets que d'un nombre réduit d'EP ou modules, sujets déterminés par tirage au sort ; même principe à l'oral ;
  - peuvent être regroupés des EP ou des modules ;
  - NB : si un.e étudiant.e a validé l'un des EP ou modules concernés par le regroupement, il repasse l'épreuve de l'EP ou du module qu'il/elle n'a pas validé (pas de tirage au sort) ;
- **remplacer certaines épreuves écrites (E) en L2 MO3 Renforcement disciplinaire et en L3 (Parcours Histoire et Parcours Archéologie) par des épreuves orales (E -> O).**

**Avantages :**

- **organisation matérielle :** possibilité de ramener la session 2 à une semaine ;
- **intérêt pédagogique :** les étudiant.es concerné.es révisent tout ce qu'il n'ont pas validé mais peuvent se concentrer sur un nombre réduit d'épreuves.

**Proposition (en couleur) :**

- **en rouge :** regrouper de 2 EP au sein d'un même module ;
- **en bleu :** regrouper un EP du premier semestre avec l'EP correspondant du second semestre ;
- **en vert :** regrouper 2 modules au sein du même semestre (L2 et L3 : regrouper les MO1 et MO2) ;
- **en orange :** regrouper un module du premier semestre avec le module correspondant du second semestre (L1, MO11 et MO22) ;
- **noir :** inchangé (notamment E = écrit).

**Licence d'histoire**
**Modalités de contrôle des connaissances L1 : état modifié**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL et RSE					
		Session 2 actuelle			Session 2 modifiée		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 1</b>							
<b>Module 11A. Mondes anciens et médiévaux</b>							
EP1. Histoire ancienne	4	ET	E	4	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP2. Histoire médiévale	4	ET	E	4	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale (amphi inversé)	sans	évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2		
<b>Module 11B. Mondes modernes et contemporains</b>							
EP1. Histoire moderne	4	ET	E	4	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP2. Histoire contemporaine	4	ET	E	4	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contempo. (amphi inversé)	sans	évalué avec EP1 & EP2			évalué avec EP1 & EP2		
<b>Module 12. Méthodologie historique</b>							
	8	ET	E	8	ET	E – si MO12 et MO22 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	8
<b>Module 13. Offre modulaire établissement</b>							
<b>Module 13S. Initiation à l'archéologie</b>							
EP1. Archéologie de la France	3	ET	E	3	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	3
EP2. Les métiers de l'archéologie	5	ET	E	5	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	5
<b>Module 14. Compétences transversales</b>							
EP1. Expression écrite et orale	2	ET	E	2	ET	E	2
EP2. Langue vivante	2	ET	E	2	ET	E	2
EP3. Techniques documentaires dont BU 6h	2	ET	E	2	ET	E – si MO14 EP3 et MO24 EP3 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	2
EP4 (facultatif). Langue ancienne	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury

<b>TOTAL S1</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>
<b>Semestre 2</b>							
<b>Module 21A.</b> Mondes modernes et contemporains							
EP1. Histoire moderne	4	ET	E	4	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP2. Histoire contemporaine	4	CC	E	4	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP3. Initiation aux sources de l'histoire moderne et contempo. (amphi inversé)	sans	évalué avec EP1&EP2			évalué avec EP1&EP2		
<b>Module 21B.</b> Mondes anciens et médiévaux							
EP1. Histoire ancienne	4	ET	E	4	ET	E	4
EP2. Histoire médiévale	4	ET	E	4	ET	E	4
EP3. Initiation aux sources de l'histoire ancienne et médiévale (amphi inversé)	sans	évalué avec EP1&EP2			évalué avec EP1&EP2		
<b>Module 22.</b> Méthodologie historique	8	ET	E	8	ET	E – si MO12 et MO22 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	8
<b>Module 23.</b> Offre modulaire établissement	8	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	8	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	8
<b>Module 23S.</b> De l'homme de Néandertal aux Gaulois							
EP1. De l'homme de Neandertal aux Gaulois	5	ET	E	5	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	5
EP2. Outils et méthodes de l'archéologie	3	CC	E	3	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	3
<b>Module 24. Compétences transversales</b>							
EP1. Expression écrite et orale	2	ET	E	2	ET	E	2
EP2. Langue vivante	2	ET	E	2	ET	E	2
EP3. Pré-professionnalisation : enjeux et perspectives des études d'histoire	2	ET	E	2	ET	E – si MO14 EP3 et MO24 EP3 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	2
EP4 (facultatif). Langue ancienne	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury
EP5. MOBIL	certif	certification			Sans		
<b>TOTAL S2</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>
<b>TOTAL L1</b>	<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>

**B3.3- Modalités de contrôle des connaissances L2 : état modifié**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL ET RSE					
		Session 2 actuelle			Session 2 modifiée		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 3</b>							
<b>Module 31.</b> Mondes anciens et médiévaux	8	ET	E	8	ET	E – si MO31 et MO32 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	8
<b>Module 32.</b> Mondes modernes et contemporains	8	ET	E	8	ET	E – si MO31 et MO32 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	8
<b>Module 33.</b> Offre modulaire établissement	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8
<b>Module 33S.</b> Archéologie romaine et géoarchéo.							
EP1. Archéologie romaine	5	ET	E	5	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	5
EP2. Géoarchéologie	3	ET	E	3	ET	E – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	3
<b>Module 33R.</b> Cultures et interculturalités							
EP1. Histoire franco-allemande	4	ET	E	4	ET	O – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP2. Histoire des transferts culturels	4	ET	E	4	ET	O – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
<b>Module 34. Compétences transversales</b>							
EP1. Langue vivante	2	ET	E	2	ET	E	2
EP2. AOIP (mutualisation L2/L3) Atelier d'Orientation et d'Insertion Prof et/ou Stage	2	<i>sans</i>		2	<i>sans</i>		2
EP3. Compétences numériques	2	<i>sans</i>			2		2
EP4 (facultatif). Langue ancienne	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jury</i>
EP5. MOBIL	<i>certif.</i>	<i>sans</i>					
<b>TOTAL S3</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>
<b>Semestre 4</b>							
<b>Module 41.</b> Mondes modernes et contemporains	8	ET	E	8	ET	E – si MO32 et MO42 à repasser, tirage au sort d'un des deux sujets	8
<b>Module 42.</b> Mondes anciens et médiévaux	8	ET	E	8	ET	E – si MO32 et MO42 à	8

						repasser, tirage au sort d'un des deux sujets	
<b>Module 43.</b> Offre modulaire établissement	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8
<b>Module 43S.</b> Archéologie médiévale							
EP1. Archéologie médiévale	5	ET	E	5	ET	E - si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	5
EP2. Outils et méthodes de l'Archéologie	3	ET	E	3	ET	E - si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	3
<b>Module 43R.</b> Économies et sociétés							
EP1. Histoire économique	4	ET	E	4	ET	O - si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP2. Histoire des dynamiques sociales	4	ET	E	4	ET	O - si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
<b>Module 44. Compétences transversales</b>							
EP1. Statistiques pour historiens	2	ET	E	2	ET	E	2
EP2. Langue vivante	1	ET	E	1	ET	E	1
EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) Atelier d'Orientation et d'Insertion Prof et/ou Stage	1	<i>sans</i>		1	<i>sans</i>		1
EP4 (facultatif). Langue ancienne	<i>pts jura</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jura</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pts jura</i>
UE CERCIP	2			2			2
<b>TOTAL S4</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>
<b>TOTAL L2</b>	<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>

**B4.3- Modalités de contrôle des connaissances L3 parcours Histoire : état modifié**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL ET RSE					
		Session 2 actuelle			Session 2 modifiée		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 5</b>							
<b>Module 51A.</b> Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux	8	ET	E	8	ET	O – Si MO51A et MO52A à rattraper, tirage au sort de l'un des sujets	8
<b>Module 51B.</b> Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et médiév.	8	ET	E	8	ET	O – Si MO51B et MO52B à rattraper, tirage au sort de l'un des sujets	8
<b>Module 52A.</b> Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes modernes et contemporains	8	ET	E	8	ET	O – Si MO51A, et MO52A à rattraper, tirage au sort de l'un des sujets	8
<b>Module 52B.</b> Cultures, savoirs et représentations dans les mondes mod. et contemp.	8	ET	E	8	ET	O – Si MO51B et MO52B à rattraper, tirage au sort de l'un des sujets	8
<b>Module 53.</b> Offre modulaire établissement	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	8
<b>Module 53R1.</b> Prépa concours de l'enseignement							
EP1. Questions de géographie 1	4	ET	E	4	ET	O – si MO53R1 EP1 et MO63R1 EP1 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	4
EP2. Questions d'histoire 1	3	ET	E	3	ET	O – si MO53R1 EP2 et MO63R1 EP2 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	3
EP3. Didactique	1	ET	E	1	ET	O – si MO53R1 EP3 et MO63R1 EP3 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	1
<b>Module 53R2.</b> Sources et traitements de données							
EP1. Informatique pour historiens	4	ET	E	4	ET	E	4
EP2. Sources de l'histoire ancienne ou médiévale. Méthodes et pratiques	2	ET	E	2	ET	O – si EP2 et EP3 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	2
EP3. Sources de l'histoire moderne ou contemporaine. Méthodes et pratiques	2	ET	E	2	ET	O – si EP2 et EP3 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	2
<b>Module 54. Compétences transversales</b>							
EP1. Projet tuteuré : méthodologie	1	sans		1	sans		1
EP2. Langue vivante	2	ET	E	2	ET	E	2
EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) et/ou Stage	1	sans		1	sans		1

EP4 (facultatif), Langue ancienne	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	pts jury
EP5. MOBIL	certif.	sans					
UE CERCIP	2			2			2
<b>TOTAL S5 (parcours Histoire)</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL ET RSE					
		Session 2 actuelle			Session 2 modifiée		
		Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient	Type contrôle	Type d'épreuve	Coefficient
<b>Semestre 6</b>							
<b>Module 61A.</b> Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes modernes et contemporains	8	ET	E	8	ET	O – Si MO61A et MO62A à rattraper, tirage au sort de l'un des sujets	8
<b>Module 61B.</b> Cultures, savoirs et représentations dans les mondes mod. et contempo.	8	ET	E	8	ET	O – Si MO61B et MO62B à rattraper, tirage au sort de l'un des sujets E	8
<b>Module 62A.</b> Espaces, pouvoirs et sociétés dans les mondes anciens et médiévaux	8	ET	E	8	ET	O – Si MO61A et MO62A à rattraper, tirage au sort de l'un des sujets E	8
<b>Module 62B.</b> Cultures, savoirs et représentations dans les mondes anciens et méd.	8	ET	E	8	ET	O – Si MO61B et MO62B à rattraper, tirage au sort de l'un des sujets	8
<b>Module 63.</b> Offre modulaire établissement	8	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	8	cf. dpt concerné	cf. dpt concerné	8
<b>Module 63R1.</b> Prépa concours de l'enseignement							
EP1. Questions de géographie 2	4	ET	E	4	ET	O – si MO53R1 EP1 et MO63R1 EP1 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	4
EP2. Questions d'histoire 2	3	ET	E	3	ET	O – si MO53R1 EP2 et MO63R1 EP2 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	3
EP3. Méthodologie des épreuves	1	ET	E	1	ET	O – si MO53R1 EP2 et MO63R1 EP2 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	1
<b>Module 63R2.</b>							

Initiation à la recherche							
EP1. Questions de recherche en Histoire ancienne ou médiévale	4	ET	E	4	ET	O – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	4
EP2. Questions de recherche en Histoire moderne ou contemporaine	4	ET	E	4	ET	O – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort de l'un des deux sujets	4
<b>Module 64. Compétences transversales</b>							
EP1. Projet tuteuré : valorisation	2	<i>projet tuteuré</i>	<i>projet tuteuré</i>	2	<i>sans</i>		2
EP2. Langue vivante	2	ET	E	2	ET	E	2
EP3. AOIP (mutualisation L2/L3) et/ou Stage	2	<i>dossier / rapport</i>	<i>dossier / rapport</i>	2	<i>sans</i>		2
EP4 (facultatif). Langue ancienne	<i>pis jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pis jury</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>cf. dpt concerné</i>	<i>pis jury</i>
EP5. Recherche documentaire	QP	QP	QP	QP	<i>sans</i>		
<b>TOTAL S6 (parcours Histoire)</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>
<b>TOTAL L3 (parcours Histoire)</b>	<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>

**Modalités de contrôle des connaissances L3, parcours Archéologie : état modifié :**

Type de contrôle : CC : Contrôle Continu - ET : Examen Terminal/Type d'épreuve : E : Ecrit - O : Oral - QP : quitus présence

MODULES	ECTS	RÉGIME GÉNÉRAL et RSE					
		Session 2 actuelle			Session 2 modifiée		
		Type contrôle	Type contrôle	Coefficient	Type contrôle	Type contrôle	Coefficient
<b>Semestre 5 (parcours Archéo.)</b>							
<b>Module 51.</b> Méthodes et théories en archéologie	8	ET	E	8	ET	O	8
<b>Module 52.</b> Archéologie pré- et proto-historiques							
EP1. La pré-histoire en Europe	4	ET	E	4	ET	O - si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP2. La période gauloise	4	ET	E	4	ET	O - si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
<b>Module 53.</b> Archéomatique							
EP1. Méthodes statistiques pour l'archéologie	3	ET	E	3	ET	E	3
EP2. Méthodes informatiques pour l'archéologie (SGBD/SIG)	2	ET	E	2	ET	E	2
EP2. DAO1	1	ET	E	1	ET	E	1
<b>Module 54.</b> Compétences transversales							
EP1. Langue vivante	2	ET	E	2	ET	E	2
EP2. Études de mobilier en laboratoire (céramologie, archéozoologie)	3	ET	E	3	ET	E	3
EP3. MOBIL	<i>certif.</i>		<i>sans</i>			<i>sans</i>	
<b>Module 55.</b> Stage de fouille	3	<i>rapport</i>	<i>rapport</i>	3	<i>rapport</i>	<i>rapport</i>	3
<b>TOTAL S3</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>
<b>Semestre 6 (parcours Archéo.)</b>							
<b>Module 61.</b> Archéologie historique							
EP1. Archéologie du monde romain	4	ET	E	4	ET	O - si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
EP2. Archéologie médiévale	4	ET	E	4	ET	O - si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
<b>Module 62.</b> Relations hommes-milieux							
EP1. Archéologie du paléoenvironnement	5	ET	E	5	ET	O	5
EP2. Prospection	3	<i>sans</i>	E	3	<i>sans</i>	E	3
<b>Module 63.</b> Histoire des techniques							
EP1. Archéologie du bâti	4	ET	E	4	ET	O - si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4

EP2. Les productions artisanales	4	ET	E	4	ET	O – si EP1 et EP2 à rattraper, tirage au sort d'un des deux sujets	4
<b>Module 64.</b> Compétences transversales							
EP1. Sources non matérielles	2	ET	E	2	ET	O	2
EP2. Langue vivante	1	ET	E	1	ET	E	1
EP3. DAO2	1	ET	E	1	ET	E	1
UE CERCIP	2			2			2
<b>TOTAL S4</b>	<b>30</b>			<b>30</b>			<b>30</b>
<b>TOTAL L2</b>	<b>60</b>			<b>60</b>			<b>60</b>

## UNIVERSITE DE TOURS

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

## DES LICENCES ACCES SANTE (L.AS)

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 631-1 et R.631-1 et suivants ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- VU l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du 26 septembre 2022 de l'université de Tours pour vote des capacités d'accueil santé ;
- VU la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 septembre 2022 de l'université de Tours ;

**Titre I - Préinscription**

---

Pour la L.AS1 les candidats doivent effectuer une préinscription sur le site « Parcoursup » en choisissant l'option « santé » dans les licences disciplinaires suivantes :

Pour l'université de Tours :

- Licence chimie option santé
- Licence économie option santé
- Licence mathématiques option santé
- Licence psychologie option santé
- Licence sciences de la vie option santé

Pour l'université d'Orléans :

- Licence portail mathématiques/physique option santé
- Licence portail mathématiques/informatique option santé
- Licence portail sciences de la vie/chimie option santé
- Licence droit option santé
- Licence économie-gestion option santé
- Licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) option santé

Pour les **L.AS2 et 3**, l'inscription se fait auprès des licences disciplinaires :

Pour l'université de Tours :

- Licence chimie option santé,
- Licence économie option santé
- Licence mathématiques option santé
- Licence psychologie option santé
- Licence sciences de la vie option santé

Pour l'université d'Orléans :

- Licence sciences de la vie option santé
- Licence chimie option santé
- Licence physique option santé
- Licence économie-gestion option santé
- Licence mathématiques option santé

- Licence droit option santé
- Licence sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) optionsanté
- Licence informatique option santé

## **Titre II - Le déroulement de l'année**

---

### **A : l'Inscriptions en L.AS**

#### **1. Inscription administrative**

Les étudiants s'inscrivent dans l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) ou le collegium de la licence disciplinaire choisie.

Tous les étudiants inscrits en L.AS sont répartis en 2 groupes de parcours :

- **L.AS 1**
- **L.AS 2/3**

Pour information, il existe un troisième groupe de parcours permettant d'accéder aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie, de pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK) : le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS).

Tout candidat de PASS ou de L.AS1 n'ayant pas validé son année ou ayant échoué à une tentative d'entrée dans une formation MMOP et/ou K ne peut redoubler ni en PASS ni en L.AS1. Il peut présenter une seconde fois sa candidature pour une admission dans ces formations à condition qu'il ait validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature, soit 120 ECTS en L.AS 2 ou 180 ECTS en L.AS 3.

Cette condition ne s'applique pas aux étudiants ayant déjà préalablement validé 180 crédits ECTS.

Un étudiant de L1, L2 L3 d'une licence disciplinaire ne peut pas redoubler en LAS de cette même discipline.

Un étudiant de LAS 2 ou 3 ne peut redoubler en L.AS.

Toutefois, une dérogation permettant une troisième candidature justifiée par une situation exceptionnelle de l'étudiant peut être accordée par le président de l'université sur proposition du ou des directeurs des composantes concernées. Une dérogation à l'exigence de validation de 60 crédits ECTS supplémentaires peut être accordée dans les mêmes conditions. Ces dérogations sont accordées chaque année dans la limite de 8 % du nombre total de places offertes pour l'accès dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique.

Les demandes d'annulation d'inscription en L.AS doivent être formulées par courriel et parvenir au service de la scolarité de l'UFR d'inscription selon les modalités et le calendrier en vigueur. Un accusé de réception sera envoyé à l'étudiant.

En cas de renoncement à la poursuite en L.AS, l'étudiant sera désinscrit administrativement de sa L.AS et se verra proposer prioritairement une poursuite d'étude dans le parcours de sa licence disciplinaire hors santé.

#### **2. Choix de filières MMOP et/ou K**

Dans un premier temps, l'étudiant doit déposer un pré-dossier de candidature permettant de vérifier la recevabilité réglementaire de sa candidature dans le respect du calendrier et de la procédure indiqués par l'université.

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations MMOP et/ou K. Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations au titre desquelles le candidat a déposé un dossier de candidature.

Il ne peut présenter sa candidature que dans une seule université au cours de la même année universitaire.

Les étudiants ayant déjà bénéficié, antérieurement à l'année universitaire en cours, d'une inscription en Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), en licence accès santé (L.AS), Première Année Commune en Santé (PACES), premier cycle des études de médecine (PCEM1) ou en première année du premier cycle des études de pharmacie (PCEP1) ou Première Année des formations MMOP antérieure à l'année universitaire 2021-2022 ne sont autorisés à déposer qu'une seule candidature en L.AS.

En cas d'irrecevabilité du pré-dossier, l'étudiant sera désinscrit administrativement de sa filière L.AS et se verra proposer prioritairement une poursuite d'étude dans le parcours de sa licence disciplinaire hors santé.

Dans un second temps après recevabilité de ce dossier, l'étudiant, en fonction de son projet professionnel, doit effectuer son ou ses choix de filières à une ou maximum deux filières MMOP et/ou à la filière kinésithérapie.

Les inscriptions se font dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université. Ce choix permettra à l'étudiant de se présenter aux examens de filières (EP2) de la première session du second semestre.

Les listes anonymisées des inscrits aux différentes filières seront affichées et mises en ligne sur le site de l'université à l'issue de la période d'inscription. Les étudiants devront alors vérifier leur(s) inscription(s) et avertir dans un délai de trois jours ouvrés le service de la scolarité de médecine en cas d'erreur matérielle. À l'issue de cette procédure, les listes des inscrits aux différentes filières seront définitives et mises en ligne sur le site internet de l'université.

## **B : Le déroulement de la formation et des épreuves**

### **1. La formation**

Les enseignements des modules Santé sont dispensés au cours des deux semestres et peuvent varier en fonction des licences disciplinaires :

- Semestre 1, 3 ou 5 : Le contenu du module Santé est différent pour les disciplines de Sciences de la vie (L.AS biologie) et pour les autres disciplines (L.AS non biologie).
- Semestre 2, 4 ou 6 : Module Santé (tronc commun et une ou deux filières MMOP et/ou la filière kinésithérapie au choix de l'étudiant).

Ces enseignements des modules Santé peuvent être totalement ou partiellement intégrés dans la formation.

La présentation de ces enseignements des modules Santé est décrite dans les tableaux figurant en annexe.

Les étudiants bénéficiant d'un statut de Sportif de Haut Niveau accordé selon la procédure en vigueur et vu par la Commission Universitaire du Sport de Haut Niveau de l'Université de Tours ou d'Orléans peuvent bénéficier d'aménagements des études en santé sur 2 ans (voir annexe). Ces étudiants peuvent se présenter aux épreuves classantes MMOP et/ou K uniquement lors de la deuxième année aménagée.

### **2. Les épreuves d'examens des modules santé**

Les épreuves d'examen des modules santé sont constituées de questionnaires à choix multiple/questionnaires à choix simple (QCM/QCS) et sont programmées à la fin de chaque semestre.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre d'enseignement. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année en 1<sup>ère</sup> session, une seconde session est organisée, sans possibilité de candidater à l'accès en 2<sup>e</sup> année d'études de santé. L'étudiant ne pourra présenter qu'une seule filière santé (MMOP ou K) à la seconde session. Le choix de la filière devra être communiqué à la scolarité de l'UFR médecine via le calendrier et la procédure arrêtés par le Président de l'université.

Le déroulement des épreuves est conforme au règlement des études et des examens de l'université d'inscription en vigueur.

#### Dispositions particulières :

- Tout étudiant arrivant après ouverture des sujets des épreuves écrites de santé ne peut composer.
- Toute absence justifiée ou non à une ou des épreuves écrites ou orales de santé n'autorise pas l'étudiant à présenter sa candidature à l'entrée des études de santé.
- Toute remarque ou observation concernant les sujets et le déroulement de l'épreuve doivent être formulées par courriel dans les 48 heures suivant l'épreuve au président du jury de l'année d'inscription de l'étudiant.
- Les candidats doivent rester disponibles jusqu'à la date de proclamation des résultats en cas de report ou d'annulation d'une ou des épreuves.

## **C : La capitalisation, la compensation, et la validation de l'année**

Un module/unité d'enseignement (UE) est acquis(e) dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le/la composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il/elle est alors définitivement acquis(e) et capitalisé(e), sans possibilité de s'y réinscrire à l'exception de l'élément pédagogique 2 (EP2) de filière santé (second semestre). Même s'il a validé cet EP, l'étudiant peut se présenter à l'examen lors d'une tentative ultérieure impliquant la non-conservation de la note obtenue antérieurement.

L'acquisition du module/de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

Les étudiants ayant réalisé au préalable une Première Année Commune en Santé (PACES) ou une première année des formations MMOP ne peuvent bénéficier d'aucune validation d'acquis des modules santé.

Le semestre est validé par compensation entre les différentes UE ou modules qui le composent (moyenne des moyennes d'UE ou modules affectées de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). L'acquisition du semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent. L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits ECTS.

La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein de l'UE ou module, entre les différents EP de l'UE ou module ;
- au sein du semestre, entre les différentes UE du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres.

Pour les étudiants qui ont réalisés plusieurs choix de filière (EP2) conformément au A du 2 du titre II du présent document, la meilleure des deux ou trois notes est prise en compte pour le calcul de la moyenne de l'année.

Une seconde session est organisée en vue d'une validation d'année en fonction des modalités de contrôles de connaissances et compétences de chacune des formations de L.AS.

#### **D : Jury d'année de la licence disciplinaire**

Un jury d'année, dont la composition est arrêtée par le président de l'université, se réunit à l'issue de chacun des semestres en vue d'examiner les notes. Il comprend au moins un représentant des filières MMOP et/ou K.

À l'issue du premier semestre, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. À l'université de Tours, le relevé de notes avec la mention « Résultat provisoire avant délibérations » en filigrane est communiqué à l'étudiant.

À l'issue du second semestre, le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

### **Titre III - L'accès en deuxième année des filières MMOP et K**

---

#### **A : Les premier et second groupes d'épreuves d'admission**

Deux groupes d'épreuves sont organisés pour l'accès en deuxième année des filières MMOP et/ou K.

Les épreuves du premier groupe sont constituées des épreuves des modules/UE des licences disciplinaires et des épreuves des modules Santé. Les modalités d'organisation des examens figurent en annexe du présent document.

##### **1. Les résultats à l'issue du premier groupe d'épreuves d'admission**

###### **a. Candidature aux formations MMOP et/ou K**

À l'issue des résultats du premier groupe d'épreuves, l'étudiant qui remplit les conditions prévues au 2. du B. du Titre II dépose, s'il le souhaite, une candidature par confirmation du pré-dossier de candidature déposé en octobre, ceci dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université. En cas de non-dépôt de la candidature, l'étudiant ne se voit pas décompter de chance d'entrer en études de santé pour cette année.

**b. Conditions d'admission directe en deuxième année des filières MMOP et/ou K, et d'admissibilité au second groupe d'épreuve**

Pour être classés dans une filière de santé, les candidats doivent avoir validé :

- 1) leur année de L.AS en première session,
- 2) l'EP de filière (EP2 du M7),
- 3) 10 ECTS au minimum dans les modules santé (M3 et M7) sans possibilité de cumul des ECTS de plusieurs EP de filière (EP2 du M7). Ces ECTS peuvent être validés par compensation des notes entre les modules M3 et l'EP 2 du M7.

L'étudiant de L.AS2/3 n'ayant effectué, ni PASS ni L.AS précédemment, doit obligatoirement se présenter aux deux modules santé M3 et M7.

Pour les étudiants de L.AS2/3, les modules santé peuvent avoir été validés en tout ou partie dans le cursus antérieur. Un étudiant ayant déjà validé l'EP2 de filière peut choisir de se présenter à l'examen lors d'une tentative ultérieure. Cette candidature à la filière implique la non-conservation de la note obtenue antérieurement.

La validation d'une année de PASS donne l'équivalence des 10 ECTS santé et dispense l'étudiant du suivi des modules santé.

L'étudiant n'ayant pas validé l'année de PASS peut avoir acquis ces ECTS dans les modules M1, M2, M5 et M6.

**1 – L.AS1**

Pour chaque filière MMOP et/ou K, les étudiants sont classés dans le groupe de parcours L.AS1 grâce à un score calculé sur 600 points, ce score est obtenu comme la somme des deux notes suivantes :

- La somme des notes des modules 3 et 7 ramenée sur 300 points :  $(M3+M7 \text{ avec EP filière}) * 7,5$
- Le rang de classement de l'étudiant dans sa L.AS1 ramené sur 300 points par la formule suivante où N est l'effectif des étudiants ayant validé l'année de leur L.AS 1 et R le rang de l'étudiant parmi ces N étudiants :  $300*(N+1-R)/N$ .

En cas d'égalité, la note obtenue à l'EP2 de filière prime. En cas de nouvelle d'égalité à l'issue de cette première condition, la note obtenue au module santé du premier semestre (M3) prime.

**2 – L.AS2/3**

Pour chaque filière MMOP et/ou K, les étudiants sont classés dans le groupe de parcours L.AS2/3 grâce à un score calculé sur 600 points, ce score est obtenu comme la somme des deux notes suivantes :

- La note obtenue à l'EP2 (note de filière) ramenée sur 225 points :  $(\text{note EP2}) * 11,25$ .
- Le rang de classement de l'étudiant dans sa licence de rattachement ou d'un parcours de cette licence (parcours Biologie-Santé dans la L3 Sciences de la vie de l'université de Tours et le parcours Biotechnologie Biologie Moléculaire et Cellulaire de la L3 Sciences de la vie de l'université d'Orléans) ramené sur 375 points par la formule suivante où N est l'effectif des admis en première session et R le rang de l'étudiant parmi ces N étudiants :  $375*(N+1-R)/N$ .

En cas d'égalité, la note obtenue à l'EP2 de filière prime. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette première condition, la note obtenue au module santé de premier semestre (M3) prime.

**c. Admission directe et admissibilité au second groupe d'épreuves**

À l'issue du premier groupe d'épreuves, le jury d'admission tel que défini au C du Titre III établit une liste de classement des étudiants par filière MMOP et/ou K. (soit 5 classements) et par groupe de parcours, sur la base des scores calculés dans chacun des groupes de parcours.

Pour chacune des filières MMOP et/ou K, le jury d'admission fixe le score minimal permettant une admission directe dans les formations MMOPK, dans la limite de 50% du nombre de places offertes par groupe de parcours. L'étudiant remplissant cette condition est dit admis direct.

Une liste complémentaire est établie afin de reporter les places non pourvues, au-delà du nombre correspondant à 50% du nombre de places offertes « admis directs », par groupe de parcours. L'étudiant est dit LC (Liste Complémentaire) Si l'étudiant ne se voit pas proposer une place d'admis direct, à la suite des affectations, il sera autorisé à se présenter au second groupe d'épreuves (AU2G).

Pour chacune des filières MMOPK, le jury d'admission fixe également le score minimal autorisant les candidats à se présenter au second groupe d'épreuves. L'étudiant remplissant cette condition est dit AU2G (Autorisé à se présenter au 2ème Groupe d'épreuves).

À l'issue de la publication de ses résultats, le candidat admis direct doit au plus tard huit jours avant le début des épreuves du second groupe, confirmer l'acceptation de son admission en précisant, lorsque son nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOP et/ou K. définitivement choisie sous peine de perdre le bénéfice de cette admission. Les dates et la procédure sont arrêtés par le Président de l'université. Cette acceptation vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves pour l'accès aux autres formations non obtenues au titre des épreuves du premier groupe.

Un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation MMOP et/ou K à l'issue du premier groupe d'épreuves doit renoncer à cette admission s'il souhaite se présenter au second groupe d'épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations à laquelle ou auxquelles il a candidaté. Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves.

## 2. Les épreuves et résultats à l'issue du second groupe d'épreuves d'admission

### a. Les épreuves

Le second groupe d'épreuves est constitué de deux épreuves orales de 10 minutes chacune, évaluées par au moins 2 examinateurs choisis parmi les membres du jury ou les examinateurs adjoints mentionnés à l'article R. 631-1-2 du code de l'éducation. Chaque groupe d'examineurs doit comprendre au moins un examinateur ou un examinateur adjoint extérieur à l'université (article 12 de l'arrêté du 4 novembre 2019). Ces épreuves sont identiques pour les différents groupes de parcours et sont communes à toutes les filières MMOP et/ou K. Un étudiant, inscrit à plusieurs filières, ne se présentera qu'une seule fois aux épreuves de second groupe.

Les épreuves ont pour objectif d'évaluer les compétences d'analyse et de synthèse des informations, de formuler la/les problématiques, d'établir un raisonnement critique et d'argumenter ainsi que d'évaluer les compétences relationnelles.

Les coefficients des deux épreuves orales sont identiques. Le score d'oral est obtenu en ramenant la moyenne des deux notes sur 400 :  $((\text{oral1} + \text{oral2}) * 10)$

Les épreuves ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai minimum de 15 jours après publication des listes des résultats du premier groupe d'épreuves. Durant cette période, les candidats se présentant au second groupe d'épreuves suivent un enseignement spécifique les préparant aux oraux. Les informations concernant la nature et le déroulé des épreuves du second groupe sont communiquées aux étudiants après les examens du premier semestre.

Tout étudiant en retard aux épreuves du second groupe ne peut participer à ces épreuves.

### b. L'admission définitive

Par groupe de parcours et par filière, un rang de classement est établi en calculant un score final sur 1000, qui comprend le score des épreuves du premier groupe sur 600 et le score des épreuves du second groupe sur 400.

En cas d'égalité, le rang de classement dans la filière santé et dans le groupe de parcours pour les épreuves du premier groupe prime. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette première condition, la note de filière (EP2) prime. En cas de nouvelle égalité à l'issue de cette seconde condition, le rang de classement dans la filière et dans le groupe de parcours pour les épreuves du second groupe prime.

À l'issue de ces épreuves, le jury établit par ordre de mérite, pour chacune des filières MMOPK et en fonction des capacités d'accueil santé votées par les instances compétentes des universités de Tours et d'Orléans, un classement des étudiants qui peuvent être soit « admis avant choix », soit inscrit sur « liste complémentaire », soit « ajourné ».

Ces classements sont publiés sur le site internet <https://acces-sante.univ-tours.fr/>.

Tous les étudiants ayant un résultat soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire » doivent

prioriser leur choix de filières conformément à la procédure et au calendrier définis par le Président de l'université. L'affectation définitive dans une seule filière se fait au plus tard 15 jours après la publication de la liste d'admission par filière. Tout choix est définitif.

### c. Le jury d'admission

Le jury d'admission est commun pour les 3 groupes de parcours L.AS 1, LAS 2/3 et PASS. Le président du jury et les membres sont désignés par le président de l'université sur proposition des directeurs des cinq composantes santé. Le jury comporte au moins huit membres. Au moins deux des membres du jury doivent être extérieurs à l'université.

Le jury comprend :

1° Au moins cinq enseignants représentant chacune des formations (MMOP et K). Ces enseignants sont désignés sur proposition du ou des directeurs des unités de formation et de recherche ou de la structure de formation de sage-femme concernées. Le président du jury est désigné parmi ces cinq membres.

2° Au moins trois autres membres dont au moins un enseignant d'une discipline autre que celles de santé et une personnalité qualifiée extérieure à l'université.

En cas de défaillance d'un membre de jury avant la phase de recevabilité, le président de l'université procède à son remplacement dans le respect des dispositions ci-dessus. En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

### Titre IV : Poursuite d'études et réorientation

---

- Si l'étudiant valide son année de L.AS :
  - o Il est admis en deuxième année dans la filière MMOP et K choisie, selon les conditions définies précédemment.
  - o Sinon, il peut :
    - Accéder de droit à l'année supérieure de la formation disciplinaire initialement suivie (L.AS2 si l'étudiant était inscrit en L.AS1, L.AS3 si l'étudiant était inscrit en L.AS2) afin de candidater de nouveau aux formations MMOP et K.
    - Se réorienter vers une licence disciplinaire différente sous réserve de validation d'acquis ou candidater en master dans le cas d'un étudiant inscrit en L.AS3, selon les modalités en vigueur.
- Si l'étudiant ne valide pas son année, le redoublement n'est possible ni en L.AS ni en PASS. L'étudiant se réinscrit dans une licence disciplinaire, il pourra présenter une candidature via une L.AS après avoir validé les ECTS requis.

### Titre V : Dispositions finales (Voles de recours)

---

Les délibérations du jury peuvent faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du président de l'université de Tours (recours hiérarchique) ou du directeur de l'UFR de médecine (recours gracieux) dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. Elles peuvent être également contestées dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats.

### Titre VI : Révision M3C

---

En cas de consignes ministérielles exceptionnelles rendant inapplicables une ou plusieurs dispositions des présentes modalités de contrôle des connaissances et des compétences, au cours de l'année universitaire, au moins un représentant des filières disciplinaires devra être impliqué dans les adaptations des modalités d'examens.

**Annexe I**
**Maquette option Santé pour les étudiants en L.AS - Année universitaire 2022-2023**

Modules santé pour les L.AS utilisés uniquement pour le classement dans les filières santé - Année 2022-2023

Modules santé pour les L.AS 1 - Année 2022-2023							
SEMESTRE	Coeff	ECTS	Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
<b>Semestre 1 (S1)</b>							
<b>Option santé - L.AS 1 Biologie</b>	8	8		76 h 00	3 h 00		79 h 00
<i>Etudiants en L.AS 1 Biologie</i>			Initiation aux médicaments	20 h 00	3 h 00		23 h 00
<i>Etudiants en L.AS 1 portail SV/Chimie</i>			Physiologie	35 h 00			35 h 00
			Philosophie des sciences / Données d'évidence : production et interprétations Santé publique / Présentation aux métiers de la santé*	21 h 00			21 h 00
<b>Option santé - L.AS 1 non Biologie</b>	8	8		77 h 00	3 h 00		80 h 00
<i>Etudiants en L.AS 1 Chimie/ Economie/ Mathématiques/ Psychologie/ Droit/ STAPS</i>			Biologie Cellulaire / Histologie / Biologie de la reproduction / Génétique	20 h 00			20 h 00
<i>Etudiants en L.AS 1 portail Physique/ Maths et Maths/Informatique</i>			Biochimie / Biophysique / Chimie	24 h 00			24 h 00
			Initiation aux médicaments / Physiologie	17 h 00	3 h 00		20 h 00
			Santé publique / Présentation aux métiers de la santé*	16 h 00			16 h 00
<b>Total S1</b>	<b>8 / 8</b>	<b>8 / 8</b>		<b>76 h / 77 h</b>	<b>3 h / 3 h</b>		<b>79 h / 80 h</b>
* Cours commun PASS et L.AS							
<b>Semestre 2 (S2)</b>							
<b>Option santé - L.AS 1 Biologie**</b>	8	8		75 h à 125 h			75 h à 125 h
<i>Etudiants en L.AS1 Biologie ou portail SV/Chimie</i>	3	3	Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	50 h 00			50 h 00
	5	5	Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h 00			25 h 00
			Médecine	25 h 00			25 h 00
			Maïeutique	25 h 00			25 h 00
			Odontologie	25 h 00			25 h 00
			Pharmacie	25 h 00			25 h 00
			Kinésithérapie	25 h 00			25 h 00
<b>Option santé - L.AS 1 non Biologie**</b>	3	3	Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie)	50 h 00			50 h 00
<i>Etudiants en L.AS 1 Chimie/ Economie/ Mathématiques/ Psychologie/ Droit / STAPS</i>	5	5	Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h 00			25 h 00
<i>Etudiants en L.AS 1 portail Physique/ Maths et Math/ Informatique</i>			Médecine	25 h 00			25 h 00
			Maïeutique	25 h 00			25 h 00
			Odontologie	25 h 00			25 h 00
			Pharmacie	25 h 00			25 h 00
			Kinésithérapie	25 h 00			25 h 00
<b>Total S2</b>	<b>8 / 8</b>	<b>8 / 8</b>		<b>75 h à 125 h</b>			<b>75 h à 125 h</b>
<b>Total année (S1+S2)</b>	<b>16/16</b>	<b>16</b>		<b>151h à 202h</b>	<b>3 h</b>		<b>154h à 205h</b>

\*\* Module identique au M5 des étudiants de PASS

Modules santé pour les L.AS 2/ 3 - Année 2022-23							
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Éléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
<b>Semestre 3 ou 5</b>							
Option santé - L.AS 2/3 Biologie				41 h 00	3 h 00		44 h 00
<i>Etudiants en L.AS 2 SV</i>	8	8	Initiation aux médicaments	20 h 00	3 h 00		23 h 00
<i>Etudiants en L.AS 3 SV</i>			Philosophie des sciences / Données d'évidence : production et interprétations	21h00			21h00
			Santé publique / Présentation aux métiers de la santé*				
Options santé - L.AS 2/3 non Biologie				77h00	3 h 00		80 h 00
<i>Etudiants en L.AS 2 Chimie/ Droit /Economie/ Informatique /Mathématiques/ Physique/ Psychologie/ STAPS</i>	8	8	Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique	20 h 00			20 h 00
			Biochimie / Biophysique / Chimie	24 h 00			24 h 00
<i>Etudiants en L.AS 3 Chimie/ Droit /Economie/ Informatique /Mathématiques/ Physique/ Psychologie / STAPS</i>			Initiation aux médicaments / Physiologie	17 h 00	3 h 00		20 h 00
			Santé publique / Présentation aux métiers de la santé*	16 h 00			16 h 00
<b>Total S1</b>	<b>8 / 8</b>			<b>41 h / 77 h</b>	<b>3 h</b>		<b>44 h / 80 h</b>
* Cours commun à toutes les L.AS							
<b>Semestre 4 ou 6</b>							
Option santé - L.AS 2 Biologie et non Biologie et LAS 3 non	8	8		75 h à 125 h			75 h à 125 h
<i>Etudiants en L.AS 2 Chimie/ Droit /Economie/ Informatique /Mathématiques/ Physique/ Psychologie / STAPS/ SV</i>	3	3	Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique	50 h 00			50 h 00
	5	5	Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h 00			25 h 00
<i>Etudiants en L.AS 3 Chimie/ Droit /Economie/ Informatique /Mathématiques/ Physique/ Psychologie / STAPS</i>			Médecine	25 h 00			25 h 00
			Maieutique	25 h 00			25 h 00
			Odontologie	25 h 00			25 h 00
			Pharmacie	25 h 00			25 h 00
			Kinésithérapie	25 h 00			25 h 00
Option santé - L.AS 3 Biologie**	5	8		75 h à 125 h			75 h à 125 h
<i>Etudiants en L.AS 3 Biologie</i>	QD	3	Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique ,	50 h 00			50 h 00
	5	5	Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	25 h 00			25 h 00
			Médecine	25 h 00			25 h 00
			Maieutique	25 h 00			25 h 00
			Odontologie	25 h 00			25 h 00
			Pharmacie	25 h 00			25 h 00
			Kinésithérapie	25 h 00			25 h 00
<b>Total S2</b>	<b>8 / 5</b>			<b>75 h à 125 h</b>			<b>75 h à 125 h</b>
<b>Total année (S1+S2)</b>	<b>16 / 13</b>			<b>116 h à 202 h</b>	<b>3 h</b>		<b>119 h à 205 h</b>
** Module identique au M5 des étudiants de PASS							

Annexe II

Modalités de contrôle de connaissances et compétences (M3C) L.AS - Année universitaire 2022 - 2023

Modules santé pour les LAS utilisés uniquement pour le classement dans les filières santé - Année 2022-2023

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences LAS - option Santé - Année 2022-23

Type de contrôle : CC - Contrôle Continu - ET - Examen Terminal / Type d'épreuve : E - Ecrit - O - Oral - QP - questionnaire

MODULES Détail des éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL						REGIME SPECIAL D'ETUDES						Coefficient							
		Session 1		Session de rattrapage		Session 1		Session 1		Session de rattrapage		Session 1		Session de rattrapage		Odonologie		Pharmacie		Kinésithérapie	
		Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type contrôle	Epreuve	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Medecine	Mathématique	Odonologie	Pharmacie	Kinésithérapie
<b>Semestre 1 - Module 3</b> Option santé - LAS Biologie Etudiants en LAS 1 Sciences de la Vie Etudiants en LAS 1 parcours SVI Chimie Initiation aux médicaments Physiologie Philosophie des sciences et données d'évidence Présentation aux métiers de la santé / Santé publique Option santé - LAS non Biologie Etudiants en LAS 1 Chimie/Economie/Mathématiques / Psychologie/Droit/ STAPS Etudiants en LAS 1 parcours Physique/Maths et Maths/Informatique Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique Biochimie / Biophysique / Chimie Initiation aux médicaments / Physiologie Présentation aux métiers de la santé / Santé publique <b>Semestre 2 - Module 7</b> Option santé pour toutes les LAS EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie) EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	8 3 5	ET ET ET	1h30 1h30 1h30	E E E	ET ET ET	1h30 1h30 1h30	E E E	E E E	E E E	1h30 1h30 1h30	E E E	1h30 1h30 1h30	E E E	8 8 8	8 8 8	8 8 8	8 8 8	8 8 8	8 8 8	8 8 8	
<b>Semestre 3 ou 5 Module 3</b> Option santé - LAS Biologie Etudiants en LAS 2/3 Sciences de la Vie Initiation aux médicaments Philosophie des sciences et données d'évidence Présentation aux métiers de la santé / Santé publique Option santé - LAS non Biologie Etudiants en LAS 2/3 Chimie/Economie/Physiologie/Droit/ STAPS Etudiants en LAS 2/3 Physique/Maths/Informatique Biologie Cellulaire / Histologie / BDR / Génétique Biochimie / Biophysique / Chimie Initiation aux médicaments / Physiologie Présentation aux métiers de la santé / Santé publique <b>Semestre 4 ou 6 - Module 7</b> Option santé pour les LAS 2 Biologie et non Biologie EP 1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie) EP 2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant Option santé - LAS 3 Biologie LAS3 Biologie - EP1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie) EP2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant Option santé - LAS 3 Biologie et non Biologie LAS3 non Biologie - EP1 Tronc commun (Embryologie, Anatomie, Psychologie médicale et éthique, Imagerie) EP2 Spécialité(s) MMOPK au choix de l'étudiant	8 5 8	ET ET QP ET ET ET	1h30 1h30 1h30 1h30 1h30 1h30	E E E E E E	ET ET QP ET ET ET	1h30 1h30 1h30 1h30 1h30 1h30	E E E E E E	E E E E E E	E E E E E E	1h30 1h30 1h30 1h30 1h30 1h30	E E E E E E	1h30 1h30 1h30 1h30 1h30 1h30	E E E E E E	8 8 8 8 8 8	8 8 8 8 8 8	8 8 8 8 8 8	8 8 8 8 8 8	8 8 8 8 8 8	8 8 8 8 8 8		

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences LAS - ADMISSIBILITE

MODULES	Type d'épreuve	Durée	Coefficient
Oral			
Préparation aux oraux			
Score des oraux	0	0h30	0.4
Ecrit			
Score des écrits			0.6

### Annexe III

#### Régime Spécial d'Études

##### pour les Sportifs de Haut Niveau Inscrits en PASS ou en LAS 1, 2 ou 3

L'étudiant bénéficiant d'un statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) vu par la commission Universitaire du Sport de Haut Niveau par l'université de Tours ou d'Orléans peut bénéficier d'aménagement pour obtenir son année de PASS ou LAS en 2 ans en fonction du sport pratiqué. La première année d'aménagement est appelée « N », la 2<sup>e</sup> année « N+1 ».

L'étudiant devra formuler, par courriel, le souhait de bénéficier de ce Régime Spécial d'Études pour les sportifs de Haut Niveau. Cette demande devra parvenir au service de la scolarité de l'UFR d'inscription au plus tard le lundi 17 octobre 2022. Un contrat individuel de formation sera établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique de sa formation afin de définir l'aménagement spécifique choisie parmi les modalités énoncées ci-après. Une copie de ce contrat pédagogique signé par l'étudiant sera adressée par la scolarité de l'UFR d'inscription à la scolarité de Médecine de Tours.

- **Aménagement spécifique pour les étudiants SHN en PASS ou L.AS (1, 2 ou 3) :**

Plusieurs types d'aménagements spécifiques peuvent être proposées pour permettre à l'étudiant SHN d'étaler ses études. Il pourra ainsi présenter sa candidature aux épreuves classantes MMOP et/ou K uniquement lors de son année N+1 de PASS ou de LAS. Le calcul de rang de classement sera établi par semestre aménagé. Les aménagements possibles au choix :

- **Solt l'étudiant inscrit en PASS ou en LAS** valide un semestre par année au choix de l'étudiant en fonction de sa saison sportive :

- le semestre impair de la première année N et le semestre pair l'année suivante N+1
- le semestre pair de la première année N et le semestre impair de l'année suivante N+1

- **Solt l'étudiant inscrit en PASS** valide quatre modules par année au choix de l'étudiant :

- 3 modules au semestre 1 et 1 module au semestre 2 la première année et 1 module au semestre 1 et 3 modules au semestre 2 la deuxième année ;
- 1 module au semestre 1 et 3 modules au semestre 2 la première année et 3 modules au semestre 1 et 1 module au semestre 2 la deuxième année ;
- 2 modules au semestre 1 et 2 modules au semestre 2 la première année et 2 modules au semestre 1 et 2 modules au semestre 2 la deuxième année.

- **Solt l'étudiant inscrit en LAS** valide au choix un unique module santé (M3 ou M7) par année.

En cas d'absence aux épreuves écrites et/ou orales, pour raison de compétitions, aucune session spéciale d'examens ne sera mise en place.

**UNIVERSITE DE TOURS****MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES****DU PARCOURS D'ACCES SPECIFIQUE SANTE (PASS)**

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L. 631-1 et R.631-1 et suivants ;
- VU le code de la santé publique ;
- VU l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique ;
- VU l'arrêté du 14 avril 2020 fixant la liste des établissements autorisés à déroger au pourcentage mentionné à l'article R631-1-1 du code de l'éducation ;
- VU la délibération du Conseil d'Administration du 26 septembre 2022 de l'université de Tours pour vote des capacités d'accueil santé.
- VU la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 22 septembre 2022 de l'université de Tours ;

**TITRE I - Préinscription**

---

**Article 1 : Préinscription**

Les candidats doivent effectuer une préinscription sur le site « Parcoursup » des universités de Tours ou d'Orléans, en choisissant le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS), parmi les options suivantes :

- Chimie
- Droit
- Economie
- Mathématiques
- Physique
- Psychologie
- Sciences de la vie
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

**TITRE II – Le déroulement de l'année**

---

**Article 2 : Inscriptions en PASS**

Les étudiants ayant bénéficié d'une inscription en Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), Première Année Commune en Santé (PACES), Première Année des études Médicales ou Pharmaceutiques (PEM1, PCEP1) antérieure à l'année universitaire 2021-2022 ne sont pas autorisés à prendre une inscription en PASS.

**1 - Inscription administrative en PASS**

Le Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS) constitue un groupe de parcours permettant d'accéder aux formations de Médecine, de Maïeutique, d'Odontologie, de Pharmacie ou de Kinésithérapie (MMOP et/ou K).

Tous les étudiants inscrits en PASS quelle que soit l'option choisie appartiennent au même groupe de parcours : **le parcours PASS.**

Pour information, il existe deux autres groupes de parcours permettant également d'accéder aux formations MMOP et /ou K : **L.AS 1 et L.AS 2/3.**

L'inscription administrative en PASS épuise une possibilité de candidature, que l'étudiant ait ou non obtenu 60 crédits ECTS, sauf demande d'annulation d'inscription mentionnée à l'avant dernier alinéa du présent article.

Tout candidat de PASS ou de L.AS1 n'ayant pas validé son année ou ayant échoué à une tentative d'entrée dans une formation MMOP et/ou K ne peut redoubler ni en PASS ni en L.AS1. Il peut présenter une seconde fois sa candidature pour une admission dans ces formations à condition qu'il ait validé au moins 60 crédits ECTS supplémentaires lors de sa seconde candidature, soit 120 ECTS en L.AS 2 ou 180 ECTS en L.AS 3.

Cette condition ne s'applique pas aux étudiants ayant déjà préalablement validé 180 crédits ECTS. Toutefois, une dérogation permettant une troisième candidature justifiée par une situation exceptionnelle de l'étudiant peut être accordée par le président de l'université sur proposition du ou des directeurs des composantes concernées. Une dérogation à l'exigence de validation de 60 crédits ECTS supplémentaires peut être accordée dans les mêmes conditions. Ces dérogations sont accordées chaque année dans la limite de 8 % du nombre total de places offertes pour l'accès dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique.

Les demandes d'annulation d'inscription en PASS doivent être formulées par courriel et parvenir au service de la scolarité de l'UFR de médecine selon les modalités et le calendrier en vigueur. Un accusé de réception sera envoyé à l'étudiant.

En cas de renoncement à la poursuite en PASS, l'étudiant sera désinscrit administrativement de la filière PASS et se verra proposer prioritairement une poursuite d'étude dans la L1 disciplinaire, hors santé, de son option disciplinaire de PASS.

## **2- Choix de filières MMOP et/ou K**

Dans un premier temps, l'étudiant doit déposer un dossier de candidature permettant de vérifier la recevabilité réglementaire de candidature dans le respect du calendrier et de la procédure définis par le Président de l'université.

Tout candidat peut présenter deux fois sa candidature pour une admission dans les formations MMOP et/ou K. Le nombre de candidatures s'entend quel que soit le nombre de formations au titre desquelles le candidat a déposé un dossier de candidature.

Il ne peut présenter sa candidature que dans une seule université au cours de la même année universitaire.

Les étudiants ayant déjà bénéficié, antérieurement à l'année universitaire en cours, d'une inscription en Parcours Accès Spécifique Santé (PASS), en licence accès santé (L.AS), Première Année Commune en Santé (PACES), premier cycle des études de médecine (PCEM1) ou en première année du premier cycle des études de pharmacie (PCEP1) ou Première Année des formations MMOP antérieure à l'année universitaire 2021-2022 ne sont autorisés à déposer qu'une seule candidature en L.AS.

En cas d'irrecevabilité réglementaire de sa candidature, l'étudiant sera désinscrit administrativement du PASS et se verra proposer prioritairement une poursuite d'étude dans la L1 disciplinaire, hors L.AS, de son option disciplinaire de PASS.

Dans un second temps après recevabilité de ce dossier, l'étudiant, en fonction de son projet professionnel, doit effectuer son ou ses choix de filière(s) à une ou maximum deux filières MMOP et/ou à la filière kinésithérapie. Les inscriptions se font dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université. Ce choix permettra à l'étudiant de se présenter aux examens de filières (EP2) de la première session du second semestre.

Les listes anonymisées des inscrits aux différentes filières seront affichées et mises en ligne sur le site de l'université à l'issue de la période d'inscription. Les étudiants devront alors vérifier leur(s) inscription(s) et avertir dans un délai de trois jours ouvrés le service de la scolarité de médecine en cas d'erreur matérielle. A l'issue de cette procédure, les listes des inscrits aux différentes filières seront définitives et mises en ligne sur le site internet de l'université.

### Article 3 : Déroulement de la formation et des épreuves du PASS

#### 1- La formation

La formation est dispensée au cours des deux semestres. Ils comportent chacun, par semestre :

- Deux modules disciplinaires dans le domaine de la santé
- Un module de compétences transversales dans le domaine de la santé
- Un module de l'option choisie

La présentation de ces modules est décrite dans la maquette annexée (annexe I).

Les étudiants bénéficiant d'un statut de Sportif de Haut Niveau accordé selon la procédure en vigueur et vu par la Commission Universitaire du Sport de Haut Niveau de l'Université de Tours ou d'Orléans peuvent bénéficier d'aménagements des études en santé sur 2 ans (voir annexe III). Ces étudiants peuvent se présenter aux épreuves classantes MMOP et/ou K uniquement lors de la deuxième année aménagée.

#### 2- Les épreuves d'examens

Les épreuves sont constituées de Questionnaires à Choix Multiple/Questionnaires à Choix Simple (QCM/QCS) et de QR (Questions Rédactionnelles), programmés à la fin de chaque semestre. Le module 8 comportera une ou des questions rédactionnelles portant à la fois sur des contenus pédagogiques acquis dans le module 5, enseignement « psychologie médicale et éthique ». Voir en annexe II, le tableau des modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

Deux sessions d'examen sont organisées par semestre d'enseignement. Pour les étudiants n'ayant pas validé leur année en 1<sup>ère</sup> session, une seconde session est organisée, sans possibilité de candidater à l'accès en 2<sup>e</sup> année d'études de santé. L'étudiant ne pourra présenter qu'une seule filière santé (MMOP ou K) à la seconde session. Le choix de la filière devra être communiqué à la scolarité de l'UFR médecine via le calendrier et la procédure arrêtés par le Président de l'université.

Une convocation est envoyée par courriel sur l'adresse mail de l'université de Tours précisant, l'heure, la durée et le lieu des épreuves.

Le déroulement des épreuves est conforme au règlement des études et des examens de l'université d'inscription en vigueur.

#### Dispositions particulières :

- Tout étudiant arrivant après l'ouverture des sujets des épreuves écrites ne peut composer.
- Toute absence justifiée ou non à une ou des épreuves écrites ou orales n'autorise pas l'étudiant à présenter sa candidature à l'entrée des études de santé.
- Toute remarque ou observation concernant les sujets et le déroulement de l'épreuve doit être formulée par courriel dans les 48 heures suivant l'épreuve au président du jury de l'année d'inscription de l'étudiant
- Toute calculatrice est refusée, leur utilisation sera considérée comme tentative de fraude.
- Tout candidat doit rester disponible jusqu'à la date de proclamation des résultats en cas de report ou d'annulation d'une ou des épreuves.

### Article 4 : Compensation – capitalisation – validation de l'année du PASS

Un module est acquis dès lors que la moyenne des notes obtenues aux éléments pédagogiques qui le composent, affectés de leurs coefficients, est égale ou supérieure à 10/20. Il est alors définitivement acquis et capitalisé sans possibilité de s'y réinscrire à l'exception de l'élément pédagogique 2 (EP2) des filières MMOP et/ou K. Même s'il a validé cet EP, l'étudiant peut se présenter à l'examen lors d'une tentative ultérieure impliquant la non conservation de la note obtenue antérieurement.

L'acquisition du module emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

L'étudiant ayant réalisé au préalable une Première Année Commune en Santé (PACES) ou une première année des formations MMOP et/ou K ne peut bénéficier d'aucune validation d'acquis des modules santé.

Le semestre est validé par compensation entre les différents modules qui le composent (moyenne des moyennes des modules affectés de leurs coefficients, égale ou supérieure à 10/20). L'acquisition du semestre emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.

L'année universitaire est validée par compensation entre les deux semestres qui la composent. L'année universitaire validée est capitalisée et implique l'acquisition de 60 crédits ECTS. La compensation est donc possible aux différents niveaux suivants :

- au sein du module, entre les différents EP du module ;
- au sein du semestre, entre les différents modules du semestre ;
- au sein d'une même année universitaire, entre les deux semestres.

Pour les étudiants qui ont réalisés plusieurs choix de filière (EP2) conformément au 2 de l'article 2 du titre II du présent document, la meilleure des deux ou trois notes est prise en compte pour le calcul de la moyenne de l'année.

Une seconde session est organisée en vue d'une validation d'année en fonction des modalités de contrôles de connaissances et compétences de PASS.

#### **Article 5 : Jury d'année du PASS**

Un jury d'année dont la composition est arrêtée par le Président de l'Université se réunit à l'issue de chacun des semestres en vue d'examiner les notes. Il comprend à minima un représentant de filière santé MMOP et/ou K et de filière disciplinaire.

A l'issue du 1<sup>er</sup> semestre, le jury se réunit et examine les résultats obtenus par chaque étudiant. Le relevé de notes avec la mention « Résultat provisoire avant délibérations » en filigrane est communiqué à l'étudiant.

A l'issue du 2<sup>nd</sup> semestre, le jury se réunit et délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats.

### **TITRE III – Accès en deuxième année des filières MMOP et/ou K**

---

#### **Article 6 : Modalités et conditions d'admissibilité et d'admission**

Deux groupes d'épreuves sont organisés pour l'accès en deuxième année des filières MMOP et/ou K.

Les épreuves du 1<sup>er</sup> groupe sont constituées d'épreuves écrites, évaluées à la fin de chaque semestre. Les modalités d'organisation des examens figurent en annexe II du présent document. Les épreuves du second groupe sont constituées d'épreuves orales aux seuls candidats inscrits sur la ou les listes d'admissibilité des filières MMOP et/ou K.

#### **A/ Résultats à l'issue du premier groupe d'épreuves d'admission**

##### **1- Candidature aux formations MMOP et/ou K**

A l'issue de son inscription en PASS, l'étudiant dépose en octobre un dossier de candidature permettant de vérifier la recevabilité de sa candidature dans le respect du calendrier et de la procédure arrêtés par le Président de l'université.

##### **2- Conditions d'admission directe en deuxième année des filières MMOP et K, et d'admissibilité au second groupe d'épreuves**

Pour être classé sur la liste d'admis direct ou d'admissibilité, le candidat doit avoir validé :

1. son année de PASS en 1<sup>ère</sup> session, par l'obtention de la moyenne compensée à l'ensemble des modules de l'année de PASS ;
2. validé l'EP de la filière candidate (EP2).

Pour chaque filière MMOP et/ou K, les étudiants sont classés au sein du PASS grâce à un score calculé sur 600 points, ce score est obtenu comme la somme des deux notes suivantes :

- La somme des notes coefficientées des modules de santé (1, 2, 4, 5, 6, 8) ramenée sur 400 points :  $((M1 \cdot C1 + M2 \cdot C2 + M4 \cdot C4 + M5 \cdot C5 + M6 \cdot C6 + M8 \cdot C8) / (C1 + C2 + C4 + C5 + C6 + C8)) \cdot 20$
- Le rang de classement de l'étudiant dans son module disciplinaire (moyenne des modules 3 et 7 de chaque option disciplinaire) ramené sur 200 points par la formule suivante où N est l'effectif des étudiants admis en 1<sup>ère</sup> session de l'option disciplinaire et R le rang de l'étudiant parmi ces N étudiants dans l'option :  $200 \cdot (N+1-R) / N$ . Seuls les étudiants validant l'année en 1<sup>ère</sup> session sont dits admis et classés dans leur option disciplinaire.

En cas d'égalité de classement, la note obtenue à l'EP2 de filière prime. En cas de nouvelle égalité, la note obtenue au module 6 « la cellule et les tissus » prime.

Pour la PASS Sciences de la vie, deux options différentes sont proposées au semestre 2. Ces deux options devront être considérées indépendamment l'une de l'autre en appliquant la formule ci-dessus où N est l'effectif des étudiants classés dans chacune des options Sciences de la vie et R le rang de l'étudiant dans chacune des options Sciences de la vie.

### 3- Admission directe et d'admissibilité au second groupe d'épreuves

À l'issue du premier groupe d'épreuves, le jury d'admission défini au 3 du B de l'article 6 des présentes M3C établit une liste de classement des étudiants par filière MMOP et/ou K, soit 5 classements, et par groupe de parcours, sur la base des scores calculés dans chacun des groupes de parcours.

Pour chacune des filières MMOP et K, le jury d'admission fixe le score minimal permettant une admission directe dans les formations MMOP et K, dans la limite de 50% du nombre de places offertes par groupe de parcours. L'étudiant remplissant cette condition est dit admis direct.

Une liste complémentaire est établie afin de reporter les places non pourvues, au-delà du nombre correspondant à 50% du nombre de places offertes « admis directs », par groupe de parcours. L'étudiant est dit LC (Liste Complémentaire). Si l'étudiant ne se voit pas proposer une place d'admis direct, à la suite des affectations, il sera autorisé à se présenter au second groupe d'épreuves (AU2G).

Pour chacune des filières MMOP et/ou K, le jury d'admission fixe également le score minimal autorisant les candidats à se présenter au second groupe d'épreuves. L'étudiant remplissant cette condition est dit AU2G (Autorisé à se présenter au 2<sup>ème</sup> Groupe d'épreuves).

À l'issue de la publication de ses résultats, le candidat admis direct doit au plus tard huit jours avant le début des épreuves du second groupe, confirmer l'acceptation de son admission en précisant, lorsque son nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation de MMOP et/ou K définitivement choisie sous peine de perdre le bénéfice de cette admission. Les dates et la procédure sont arrêtés par le Président de l'université. Cette acceptation vaut renoncement à se présenter au second groupe d'épreuves pour l'accès aux autres formations non obtenues au titre des épreuves du premier groupe.

Un candidat ayant obtenu une admission directe dans une formation MMOP et/ou K à l'issue du premier groupe d'épreuves doit renoncer à cette admission directe s'il souhaite se présenter au second groupe d'épreuves pour une admission dans une ou plusieurs autres formations à laquelle ou auxquelles il a candidaté. Il dispose néanmoins de la possibilité de présenter sa candidature au titre des épreuves du second groupe à la formation obtenue initialement par admission directe à l'issue du premier groupe d'épreuves.

## B/ Epreuves et résultats à l'issue du second groupe d'épreuves d'admission

### 1- Epreuves

Le second groupe d'épreuves est constitué de deux épreuves orales de 10 minutes chacune, évalués par au moins 2 examinateurs choisis parmi les membres du jury ou les examinateurs adjoints mentionnés à l'article R. 631-1-2 du code de l'éducation. Chaque groupe d'examineurs doit comprendre au moins un examinateur ou un examinateur adjoint extérieur à l'université (article 12 de l'arrêté du 4 novembre 2019).

Tout étudiant en retard aux épreuves du second groupe ne peut participer à ces épreuves.

Ces épreuves sont identiques pour les différents groupes de parcours et communes à toutes les filières MMOP et/ou K. Un étudiant, inscrit à plusieurs filières, ne se présentera qu'une seule fois aux épreuves du second groupe.

Les épreuves ont pour objectif d'évaluer les compétences d'analyse et de synthèse des informations, de formuler la/les problématiques, d'établir un raisonnement critique et d'argumenter ainsi que d'évaluer les compétences relationnelles.

Les coefficients des 2 épreuves orales sont identiques. Le score d'oral est obtenu en ramenant la moyenne des deux notes sur 400 :  $((\text{oral1} + \text{oral2}) * 10)$ .

Les épreuves ne peuvent commencer qu'au terme d'un délai minimum de 15 jours après publication des listes des résultats du premier groupe d'épreuves. Durant cette période, les candidats se présentant au second groupe d'épreuves suivront un enseignement spécifique les préparant aux oraux. Les informations concernant la nature et le déroulé des épreuves du second groupe seront communiqués après les examens du premier semestre.

## **2- Admission définitive**

Par groupe de parcours et par filière, un rang de classement est établi en calculant un score final sur 1000, qui comprend le score des épreuves du premier groupe sur 600 et le score des épreuves du second groupe sur 400.

En cas d'égalité, le rang de classement dans la filière et dans le groupe de parcours pour les épreuves du 1<sup>er</sup> groupe prime. En cas de nouvelle égalité, la note de filière (EP2) prime. En cas de troisième égalité, le rang de classement dans la filière et dans le groupe de parcours pour les épreuves du second groupe prime.

A l'issue de ces épreuves, le jury établit par ordre de mérite, pour chacune des filières MMOP et/ou K et en fonction des capacités d'accueil santé votées par les instances compétentes des universités de Tours et d'Orléans, un classement des étudiants qui peuvent être soit « admis avant choix », soit inscrit sur « liste complémentaire », soit « ajourné ».

Ces classements sont publiés sur le site internet <https://acces-santé.univ-tours.fr/>

Tous les étudiants ayant un résultat soit « admis avant choix », soit « liste complémentaire » doivent prioriser leur choix de filières. L'affectation définitive dans une seule filière se fait au plus tard 15 jours après la publication de la liste d'admission par filière. Tout choix est définitif.

## **3- Le jury d'admission**

Le jury d'admission est commun pour les 3 groupes de parcours PASS, L.AS 1 et L.AS 2/3. Le Président du jury et les membres sont désignés par le Président de l'Université sur proposition des directeurs de composantes santé. Le jury comporte au moins huit membres. Au moins deux des membres du jury doivent être extérieurs à l'université.

Le jury comprend :

1° Au moins cinq enseignants représentant chacune des formations (MMOP et/ ou K). Ces enseignants sont désignés sur proposition du ou des directeurs des unités de formation et de recherche ou de la structure de formation de sage-femme concernées. Le président du jury est désigné parmi ces cinq membres.

2° Au moins trois autres membres dont au moins un enseignant d'une discipline autre que celles de santé et une personnalité qualifiée extérieure à l'université.

En cas de défaillance d'un membre de jury avant la phase de recevabilité, le président de l'université procède à son remplacement dans le respect des dispositions ci-dessus. En cas de partage des voix, le président du jury a voix prépondérante.

#### TITRE IV – Poursuite d'études et réorientation

---

##### Article 7 : Poursuite d'études et réorientation

- **SI l'étudiant valide l'année de PASS**, soit :
  - o il est admis en 2<sup>ème</sup> année dans la filière MMOP et/ou K choisie, selon les conditions énoncées précédemment.
  - o sinon il peut :
    - accéder de droit à l'année supérieure de la licence avec option « Accès santé » (L.AS2) correspondant à l'option disciplinaire choisie en PASS afin de candidater de nouveau aux formations MMOP et/ou K.
    - se réorienter vers une licence disciplinaire différente de l'option choisie en PASS, selon les modalités de réorientation nationale ou sous réserve de validation d'acquis selon les modalités en vigueur.
  
- **SI l'étudiant ne valide pas son année de PASS**, le redoublement n'est pas possible ni en PASS, ni en L.AS. L'étudiant se réinscrit dans une licence disciplinaire selon les modalités de réorientation nationale. Il pourra présenter une candidature à l'accès santé via une L.AS après avoir validé les ECTS requis.

#### TITRE V – Dispositions finales

---

##### Article 8 : Voies de recours

Les délibérations du jury peuvent faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université de Tours (recours hiérarchique) ou du doyen de la faculté de Médecine de Tours (recours gracieux) dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats. Elles peuvent être également contestées dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la publication des résultats.

##### Article 9 : Révisions M3C

En cas de consignes ministérielles exceptionnelles rendant inapplicables une ou plusieurs dispositions des présentes modalités de contrôle des connaissances et des compétences, au cours de l'année universitaire, au moins un représentant des filières disciplinaires devra être impliqué dans les adaptations des modalités d'examens.

Annexe I

Maquette PASS - année universitaire 2022-2023

PASS - Année 2022-23							
SEMESTRE	Coefficient	ECTS	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée totale
<b>Semestre 1 (S1)</b>							
Module 1 - Physiologie humaine, biochimie appliquée et médicaments	9	9	Physiologie générale Biochimie Initiation aux médicaments	74 h 00 15 h 00 19 h 00	6 h 00 3 h 00 3 h 00		
Module 2 - Structure et fonction de la machine du vivant	9	9	Chimie Biochimie Physiologie	70 h 00 27 h 00 20 h 00	12 h 00 4 h 30 3 h 00		
Module 3 - Module de lecture disciplinaire	8	8	Chimie 1 Physique 1 Mathématiques 1 Psychologie 1 Biologie et Evolution 1 STAPS 1				maximum 80 h 00 CM +/- TD à la discrétion des options du PASS
Module 4 : Anglais, Santé et Société	4	4	Anglais Santé Publique Découvrir nos métiers de la santé	24 h 00 7 h 00 17 h 00	8 h 00 en e-learning 6 h 00 en e-learning		
<b>Total S1</b>	<b>30</b>	<b>30</b>		<b>248 h 00</b>	<b>26 h</b>		<b>274 h</b>
<b>Semestre 2 (S2)</b>							
Module 5 - Filières MCOPE	9	9	DP 1 Tronc commun : Chimie générale Physiologie générale Psychologie médicale et éthique Initiation à l'ingénierie médicale	75 h 00 30 h 00			
		3	DP 2 Spécialité de filière au choix de l'étudiant : Médical Mentale Chimie Pharmacie Kinésithérapie	25 h 00 25 h 00 25 h 00 25 h 00 25 h 00			
Module 6 - La Cellule et les tissus	9	9	Chimie Histologie Histologie Biologie de la reproduction Lévigique	68 h 00 36 h 00 15 h 00 7 h 00 10 h 00			
Module 7 - Module de lecture disciplinaire	8	8	Chimie 2 Physique 2 Mathématiques 2 Psychologie 2 Biologie et Evolution 2 STAPS 2				maximum 80 h 00 CM +/- TD à la discrétion des options du PASS
Module 8 : Savoirs et méthodes quantitatives	4	4	Statistiques Philosophie des Sciences	34 h 00 24 h 00	4 h 30 4 h 30		
Oral			Préparation aux compléments statutaires à l'oral	10 h			
<b>Total S2</b>	<b>30</b>	<b>30</b>		<b>257 h 00</b>	<b>4 h 30</b>		<b>261 h 30</b>
<b>Total année (S1+S2)</b>	<b>60</b>	<b>60</b>		<b>505 h 00</b>	<b>30 h 30</b>		<b>535 h 30</b>

### Annexe II

## Modalités de contrôle de connaissances et compétences (M3C) PASS Année universitaire 2022 - 2023

Modalité de contrôle des connaissances et compétences PASS - ADMISIÓN - Année 2022-23

Type de contrôle : CC - Contrôle Continu - ET - Examen Terminal / Type d'épreuve : E - Ecrit - O - Oral - QP - quiz ponctuel - QD - quiz distanciel

MODULES Détailer éléments pédagogiques	ECTS	REGIME GENERAL										REGIME SPECIAL D'ETUDES				
		Session 1		Session de rattrapage				Session 1		Session de rattrapage		Coefficient				
		Type contrôle	Durée	Type d'épreuve	Type contrôle	Durée	Type d'épreuve	Type d'épreuve	Durée	Type d'épreuve	Durée	Médecine	Malentique	Odontologie	Pharmacie	Kinésithérapie
<b>Semestre 1</b>	<b>30</b>															
Module 1 - Physiologie humaine, biophysique appliquée et médicaments ..... Physiologie générale ..... Biophysique ..... Initiation aux médicaments	9	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9
Module 2 - Structure et fonction de la matière du vivant ..... Chimie ..... Biochimie ..... Physico-chimie	9	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9
Module 3 - Module de l'option disciplinaire Cours des UFR partenaires - cours en distanciel	8	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	8	8	8	8	8
Module 4 : Anglais, Santé et Société ..... Anglais ..... Santé Publique ..... Découverte des métiers de la santé	4	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	4	4	4	4	4
<b>Semestre 2</b>	<b>30</b>															
Module 5 - Filières(s) MMOPK ..... EP 1 Tronc commun ..... Émergence / Anatomie générale / Physiologie médicale et éthique / Initiation à l'imagerie médicale ..... EP 2 Spécialité(s) de filière au choix de l'étudiant	9	ET	1h30	E	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	4	4	4	4	4
..... Médecine ..... Médecine ..... Odontologie ..... Pharmacie ..... Kinésithérapie	5	ET	1h	E	ET	1h	E	E	1h	E	1h	5	5	5	5	5
..... Médecine ..... Médecine ..... Odontologie ..... Pharmacie ..... Kinésithérapie	5	ET	1h	E	ET	1h	E	E	1h	E	1h	5	5	5	5	5
..... Médecine ..... Médecine ..... Odontologie ..... Pharmacie ..... Kinésithérapie	5	ET	1h	E	ET	1h	E	E	1h	E	1h	5	5	5	5	5
..... Médecine ..... Médecine ..... Odontologie ..... Pharmacie ..... Kinésithérapie	5	ET	1h	E	ET	1h	E	E	1h	E	1h	5	5	5	5	5
Module 6 - La Cellule et les tissus ..... Biologie cellulaire ..... Histologie ..... Biologie de la reproduction ..... Génétique	9	ET	1h30	ET	ET	1h30	E	E	1h30	E	1h30	9	9	9	9	9
Module 7 - Module de l'option disciplinaire Cours des UFR partenaires - cours en distanciel	8		1h30			1h30			1h30		1h30	8	8	8	8	8
Module 8 : Savoirs et méthodes quantitatives ..... Biostatistiques ..... Philosophie des sciences	4	ET	2h30	E	ET	2h30	E	E	2h30	E	2h30	4	4	4	4	4

Modalité de contrôle des connaissances et des compétences PASS - ADMISSIBILITE

MODULES	Type d'épreuve	Durée	Coefficient
Oral ..... Préparation aux oraux ..... Score des oraux	O	0h30	0.4
Écrit ..... Score des écrits			0.6

### Annexe III

#### Régime Spécial d'Etudes

##### pour les Sportifs de Haut Niveau Inscrits en PASS ou en LAS 1, 2 ou 3

L'étudiant bénéficiant d'un statut de Sportif de Haut Niveau (SHN) vue par la commission Universitaire du Sport de Haut Niveau par l'université de Tours ou d'Orléans peut bénéficier d'aménagement pour obtenir son année de PASS ou LAS en 2 ans en fonction du sport pratiqué. La première année d'aménagement est appelée « N », la 2<sup>e</sup> année « N+1 ».

L'étudiant devra formuler, par courriel, le souhait de bénéficier de ce Régime Spécial d'Etudes pour les sportifs de Haut Niveau. Cette demande devra parvenir au service de la scolarité de l'UFR d'inscription au plus tard le lundi 17 octobre 2022. Un contrat individuel de formation sera établi entre l'étudiant et le responsable pédagogique de sa formation afin de définir l'aménagement spécifique choisie parmi les modalités énoncées ci-après. Une copie de ce contrat pédagogique signé par l'étudiant sera adressée par la scolarité de l'UFR d'inscription à la scolarité de Médecine de Tours.

- **Aménagement spécifique pour les étudiants SHN en PASS ou LAS (1, 2 ou 3) :**

Plusieurs types d'aménagements spécifiques peuvent être proposées pour permettre à l'étudiant SHN d'étaler ses études. Il pourra ainsi présenter sa candidature aux épreuves classantes MMOP et K uniquement lors de son année N+1 de PASS ou de LAS. Le calcul de rang de classement sera établi par semestre aménagé. Les aménagements possibles au choix :

- **Soit l'étudiant inscrit en PASS ou en LAS** valide un semestre par année au choix de l'étudiant en fonction de sa saison sportive :

- le semestre impair de la première année N et le semestre pair l'année suivante N+1
- le semestre pair de la première année N et le semestre impair de l'année suivante N+1

- **Soit l'étudiant inscrit en PASS** valide quatre modules par année au choix de l'étudiant :

- 3 modules au semestre 1 et 1 module au semestre 2 la première année et 1 module au semestre 1 et 3 modules au semestre 2 la deuxième année ;
- 1 module au semestre 1 et 3 modules au semestre 2 la première année et 3 modules au semestre 1 et 1 module au semestre 2 la deuxième année ;
- 2 modules au semestre 1 et 2 modules au semestre 2 la première année et 2 modules au semestre 1 et 2 modules au semestre 2 la deuxième année.

- **Soit l'étudiant inscrit en LAS** valide au choix un unique module santé (M3 ou M7) par année.

En cas d'absence aux épreuves écrites et/ou orales, pour raison de compétitions, aucune session spéciale d'examens ne sera mise en place.

## Synthèse des modifications apportées aux maquettes et aux modalités de contrôles de connaissance et compétences L2 et L3

### DFGSM2 :

- Réajustement de volumes horaires :
  - o UE 2 : Appareil locomoteur : 40 heures au lieu de 38 heures
  - o Santé Société Humanité : 25 heures au lieu de 22 heures
- Modification de la période de stage aux soins infirmiers juin, juillet et août (précédemment : juillet, août et septembre)
- Dans le Titre 4 : Il est précisé que les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation de l'ED de sémiologie médicale en L2 devront obligatoirement valider cet enseignement en L3.
- Dans le Titre 4 : suppression du paragraphe relatif à l'unité d'enseignement « Santé Société Humanité » : ~~présence-obligatoire. Les étudiants qui n'auront assisté à aucun cours, contrôle continu ne pourront pas se présenter à la session de rattrapage.~~

### DFGSM3 :

- Réajustement de volumes horaires :
  - o UE 13 : Tissu Sanguin : 22 heures au lieu de 23 heures
  - o UE 7 : Immunologie : 36 heures au lieu de 40 heures
- Correction du volume horaire du stage de médecine : 87,50 h et non 70 heures
- Modifications dans l'évaluation du service sanitaire (Titre 4 – Validation)
  - o Pour la 1<sup>ère</sup> session, partie théorique : Il est rappelé que la présence est obligatoire aux TD. Pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées, l'étudiant sera ajourné à la partie théorique de la 1<sup>ère</sup> session et devra se présenter à la session de rattrapage.
  - o Pour la 1<sup>ère</sup> session, partie Pratique stage : il est ajouté un 4<sup>ème</sup> élément qui sera évalué : l'implication individuelle dans le groupe » (note individuelle sur 20). Pour la validation de la partie pratique, il faut l'obtention d'une moyenne de 10/20 aux 4 éléments et la participation à l'action sinon non validé, que l'absence soit justifiée ou non.
  - o Pour la session de rattrapage, partie théorique : il est précisé que si absence(s) aux TD, il y a un oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation) pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées.
- Dans le Titre 4 : suppression du paragraphe relatif à l'unité d'enseignement « Santé Société Humanité » : ~~présence-obligatoire. Les étudiants qui n'auront assisté à aucun cours, contrôle continu ne pourront pas se présenter à la session de rattrapage.~~
- Dans le Titre 4 : dans le paragraphe concernant la participation aux ED de sémiologie médicale il est précisé que la non validation de cet enseignement peut entraîner le redoublement de la L3.
- Validation d'UE :
  - o UE 1 Appareil digestif : oral pour la session de rattrapage
  - o UE SSH : un oral pour la session de rattrapage des ED Santé Société Humanité
  - o UE4 « De l'agent infectieux à l'hôte » : suppression du quitus de présence
  - o Bio-pathologiemoléculaire, cellulaire et tissulaire : un oral pour la session de rattrapage
  - o UE 7 Immunologie : 1<sup>ère</sup> session écrit et non oral

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES  
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES  
2022-2023**

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 18 mars 1992 portant organisation du premier cycle et de la première année du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé ;
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en sa séance du 19 septembre 2022 ;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université de Tours ;

**Deuxième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales**

**DFGSM2 – L2**

**TITRE 1<sup>er</sup> - Dispositions générales**

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Enseignements théoriques				
N° UE	Libellé	Nb heures CM/ED/TP	ECTS	Semestre
/	Bio-pathologie : moyens d'exploration et illustrations	12 h	2	S3
/	Sémiologie générale et Physiopathologie	30 h	4	S3-S4
/	Anglais (14h en présentiel + 6h obligatoires au CRL)	20 h	3	S3-S4
UE 10	Revêtement cutané	30 h	4	S3
UE 11	Système cardiovasculaire	43 h	5	S3
UE 12	Système neurosensoriel	57 h	6	S3
UE 2	Appareil locomoteur	38 40 h	5	S4
UE 3	Appareil respiratoire	36 h	5	S4
UE 6	Hormonologie reproduction	43 h	5	S4
	Santé Société Humanité	22-25 h	3	S4
UE 8	Nutrition	28 h	4	S4
UE 9	Reins et voies urinaires	38 h	5	S4
<b>Total Enseignement théorique</b>		<b>402 h</b>	<b>51</b>	

Enseignements pratiques				
	Stage d'initiation aux soins infirmiers (4 semaines en juin, juillet, ou août)	140 h	4	/
	Stage de chirurgie et anesthésie (5 semaines mi-temps)	87 h 30	4	S3 ou S4
	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	12 h	1	S3 ou S4
<b>Total Enseignements pratiques</b>		<b>239 h 30</b>	<b>9</b>	

Enseignements complémentaires				
Les différents enseignements complémentaires (E.C., U.E.R.B., U.E.R.S.H.) sont détaillés dans un livret distribué en début d'année universitaire. Certains UEL de l'université peuvent être accessibles (se renseigner auprès de la scolarité). Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année		40 à 50 h	/	S3 - S4
<b>Total L2</b>		<b>681 h 30 à 691 h 30</b>	<b>60</b>	

## TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (cf annexe)

### TITRE 3 – Session

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S3) en janvier et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S4) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S3 et S4.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

#### TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stage d'initiation aux soins infirmiers	Le stage doit être validé par le Doyen sur la proposition des cadres infirmiers
Stage hospitalier de chirurgie	Le stage doit être validé par le Doyen sur proposition des chefs de service
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1	Validation par le Doyen

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux ED de sémiologie médicale est obligatoire car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entrainera l'impossibilité de se présenter à l'examen et donc la nécessité de suivre le cycle complet d'ED l'année suivante."

~~Pour l'UE « Santé Société Humanité » : présence obligatoire. Les étudiants qui n'auront assisté à aucun cours, contrôle continu ne pourront pas se présenter à la session de rattrapage.~~

La présence au cours d'anglais est obligatoire : toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Le passage en L3 est autorisé avec une dette maximale de deux UE théoriques. Les UE théoriques devront être validées au plus tard à la fin du L3. Les stages ne peuvent pas faire l'objet d'une dette.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu la validation des enseignements complémentaires ou/et UE libres et/ou modules d'U.E.R.B., modules d'U.E.R.S.H. ou/et ED de sémiologie médicale en L2 devront obligatoirement valider ces enseignements en L3.

#### TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

**ANNEXE**
**DFSM2 - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES - 2022-2023**

Unités d'enseignements	1 <sup>re</sup> session						Session de rattrapage			ECTS		
	Janvier			Mai-Juin			Septembre					
	Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**			
Enseignements Théoriques	Bio-pathologie : Moyens d'exploration et illustrations	20	E	0h30			20	E	0h30	2		
	Sémiologie générale et Physiopathologie	20	E	0h30			20	E	0h30	4		
	UE 11   Système cardiovasculaire	20	E	1h30			20	E	1h30	5		
	UE 12   Système neurosensoriel	20	E	1h30			20	E	1h30	6		
	UE 10   Revêtement cutané	20	E	1h00			20	E	1h00	4		
	Anglais (par groupe)	20	CC				20	E	1h30	3		
	Santé Société Humanité						20	E	1h00	3		
	UE 3   Appareil respiratoire						20	E	1h30	5		
	UE 6   Hormonologie reproduction						20	E	1h00	5		
	UE 9   Reins et voies urinaires						20	E	1h30	5		
UE 8   Nutrition						20	E	1h00	4			
UE 2   Appareil locomoteur						20	E	1h30	5			
Enseignements complémentaires	DEUX MODULES A VALIDER									/		
Enseignements pratiques	Stage hospitalier de chirurgie										A VALIDER	4
	Stage d'initiation aux soins infirmiers : Stage de 4 semaines semaines en continu et à temps plein sous la conduite des cadres infirmiers										A VALIDER	4
	AFGSU Niveau 1 - 2 jours à la faculté										A VALIDER	1
										Total ECTS L2	9	

\*-E ou O : -A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1<sup>re</sup> session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MEC- en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

\*\* durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

**Troisième année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales**
**DFGSM3 – L3**
**TITRE 1<sup>er</sup> - Dispositions générales**

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Enseignements théoriques				
N° UE	Libellé	Nb d'heures CM/ED/TP	ECTS	Semestre
UE 4	De l'agent infectieux à l'hôte	61 h	7	S 5
UE 5	Génétique médicale	30 h	4	
UE 13	Tissu sanguin	23 22 h	3	
/	Anglais (16h en présentiel et 6 h obligatoire au CRL)	22 h	3	S 5-6
UE 1	Appareil digestif	58 h	7	S 6
UE 7	Immunologie	40 36 h	5	
/	Bases traitements médicamenteux	18 h	3	
/	Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire (16 6 h en présentiel et 13 h en distanciel CM + 10h ED en présentiel)	29 h	4	
/	Santé Société Humanité	36 h	5	
Total		317 312 h	41	

Enseignements pratiques			
Libellé	Nb d'heures CM/ED/TP	ECTS	Semestre
Stage de Médecine (5 semaines)	87 h 30	6	S 5-6
Stage Imagerie (2 semaines)	17 h 30	4	S 5-6
Service Sanitaire (38 h en présentiel et 30 h en e-learning + stage)	68 h	5	S 5-6
Sémiologie médicale	10 h	2	S 5-6
Sémiologie radiologique	6 h	1	S 5-6
Sémiologie chirurgicale	4 h 30	1	S 5-6
Total		176 193 h 30	19

Enseignements complémentaires			
Libellé	Nb d'heures CM/ED/TP	ECTS	Semestre
Les différents enseignements complémentaires (modules d'U.E.R.B., modules d'U E R.S.H) sont détaillés dans un livret distribué en début d'année universitaire.			
Certains UEL de l'université peuvent être accessibles (se renseigner auprès de la scolarité).	40 à 50 h	/	S 5-6
Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.			
Total	40 à 50 h	/	
<b>Total du L3</b>	<b>545 h 30 à 555 h 30</b>	<b>60</b>	

Dans chaque enseignement théorique un temps sera consacré au service sanitaire.

Mesures transitoires : les étudiants ajournés à l'UE « Immunologie » durant leur L2 (DFGSM2) et qui peuvent accéder en L3 (DFGSM3) devront valider l'UE « Immunologie » durant leur L3 (DFGM3).  
Tous les étudiants qui ont déjà acquis cette UE garderont le bénéfice de leur note.

#### TITRE 2 – Modalités de contrôle des connaissances (Cf annexe)

#### TITRE 3 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S5) en janvier et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S6) en mai-juin, session de rattrapage en août pour le S5 et S6.  
Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

### Synthèse M3C ESF AU 2022-23

Il existe pour l'année universitaire 2022-2023, un type de M3C qui a pour objectif de présenter les types d'évaluation et de les assurer en présentiel (PLAN A).

#### PLAN A :

En DFGSMa2 et 3 :

**L'ensemble des UE non mutualisées avec l'UFR de médecine sont désormais évaluées uniquement en contrôles continus, exception faite du FASMa2 et des épreuves du CSCT et mémoire.**

En DFGSMa2 : les UE concernées sont l'UE de gynécologie et l'UE de pharmacologie en accord avec les responsables universitaires.

Les ECTS des stages ont été réorganisés entre le 1<sup>er</sup> et le second semestre passant de 4 à 5 pour le 1<sup>er</sup> semestre et de 9 à 8 pour le second suite à des modifications de la maquette de stage de DFGSMa2.

La seconde session de pharmacologie se passe à l'oral.

En DFGSMa3 : toutes les UE propres à l'ESF sont déjà en contrôle continu. Pour l'ensemble des UE spécifiques, seuls les épreuves écrites persistent pour cette année.

Pour l'UE 4 « De l'agent infectieux à l'hôte », seul l'examen terminal persiste en 2<sup>ème</sup> session.

La seconde session de l'UE « génétique médicale » se passe à l'écrit.

En FASMa1 : seuls les ECTS de stages sont répartis différemment selon les semestres du fait du changement de maquette, sans modification de leur nombre total.

La seconde session de pharmacologie se passe à l'oral.

En FASMa2 :

La pondération du poids de l'examen terminal dans la note de l'UE est modifiée pour l'ensemble des UE théoriques spécifiques au CSCT : obstétrique, pédiatrie et gynécologie passant de 70% à 50%.

TITRE 4 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stages hospitaliers de Médecine et d'Imagerie	Les stages doivent être validés par le Doyen sur proposition des chefs de service
Enseignements pratiques de sémiologies médicale, radiologique et chirurgicale	Présence obligatoire pour la validation
Service sanitaire	<p><b>1<sup>ère</sup> Session :</b></p> <p><b>Partie Théorique (écrit) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un examen écrit</b> en présentiel au 1<sup>er</sup> semestre de la DFGSM3. En cas d'obtention d'une note inférieure à 10/20 à l'épreuve, l'étudiant devra obligatoirement se représenter aux épreuves écrites de la session de rattrapage.</li> <li>• <b>Présence obligatoire aux TD</b> : pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées, l'étudiant sera ajourné à la partie théorique de la 1<sup>ère</sup> session et devra se présenter à l'oral de la session de rattrapage.</li> </ul> <p>➔ <b>Validation : 10/20 minimum + présence aux TD</b></p> <p><b>Partie Pratique (stage) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation du projet (note sur 20) : diagnostic de terrain et rédaction du rapport en groupe</li> <li>• <b>Implication individuelle dans le groupe (note individuelle sur 20)</b></li> <li>• Réalisation des actions sur le terrain (note sur 20 par référent de stage)</li> <li>• Rédaction et présentation du rapport à l'oral (note sur 20)</li> </ul> <p>➔ <b>Validation : Obtention d'une moyenne de 10/20 et présence lors de l'action, sinon non validé que l'absence soit justifiée ou non</b></p> <p><i>Au vu de la situation sanitaire, si le stage ne peut être réalisé, la faisabilité du projet sera évaluée via la fiche projet.</i></p> <p><b>Session de rattrapage :</b></p> <p><b>Partie Théorique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Si l'examen écrit de la 1<sup>ère</sup> session est non validé : examen écrit.</li> <li>• Si absence(s) aux TD : <b>oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation) pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées.</b></li> </ul> <p><b>Partie Pratique : en cas d'invalidation du stage</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Oral de rattrapage (30 mn de préparation + 15 mn de présentation). Si absence de rendu des écrits de la partie pratique, remettre le rapport écrit manquant et présentation à l'oral.</li> <li>• Stage pendant la période estivale si l'action n'a pas été réalisée</li> </ul>

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

La participation aux ED de sémiologie médicale est obligatoire car seule à permettre l'apprentissage progressif des gestes d'examen. Toute absence non justifiée pour raison médicale (certificat) ou de force majeure, ou toute absence répétée entrainera l'impossibilité de se présenter à l'examen **et donc le redoublement de la L3.**

~~Pour l'UE transversale « Santé Société Humanité » : la présence aux cours est obligatoire. Les étudiants qui n'auront assisté à aucun cours, contrôle continu, ne pourront pas se présenter à la session de rattrapage.~~

La présence au cours d'anglais est obligatoire : toute absence à une séance doit faire l'objet d'une justification.

Le passage en DFASM1 est autorisé si toutes les UE de L2 (dettes) et de L3 sont validées à la fin du L3 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Le diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

## TITRE 5 – Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

**Mesures dérogatoires et non obligatoires :** en cas de redoublement, un étudiant de L3 ajourné peut suivre des modules de DFASM1 par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de L3, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de L2.

Le nombre de modules pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucun module de L3 à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de DFASM1,
- un étudiant ayant 1 module de L3 à repasser pourrait anticiper 1 module de DFASM1,
- un étudiant ayant 2 modules de L3 à repasser ne pourrait anticiper aucun module de DFASM1.

Les règles s'appliquent de la même manière pour le second semestre, les deux semestres étant considérés comme « indépendants ».

Les modules concernés par anticipation en DFASM1 sont l'Orl-Maxillo, la Dermatologie, l'Ophtalmologie, le module 4 (Handicap).

**Modalités de**  
**Contrôles des Connaissances**  
**et des Compétences**

**L3**

**ANNEXE**
**DFGMS3 - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES – 2022-2023**

Unités d'enseignements	1 <sup>ère</sup> session						Session de rattrapage			ECTS
	Janvier			Mai-Juin			Septembre			
	Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**	Points	Nature	Durée**	
UE 4	20	De l'agent infectieux à l'hôte	1h30	20	E+quitus de présence aux ED+Validation des TP	1h30	20	E	1h30	7
UE 5	20	Génétique médicale	1h00	20	E	1h00	20	E	1h00	4
UE 13	20	Tissu sanguin	1h00	20	E+quitus de présence aux ED	1h00	20	E	1h00	3
/	20	Anglais (par groupe)		20	CC+ dossier		20	E	1h30	3
UE 1		Appareil digestif					20	E	1h30	7
UE 7		Immunologie					20	E	1h00	5
Enseignements Théoriques		Basés traitements médicamenteux					20	E	0h45	3
		Bio-pathologie oculaire, cellulaire et tissulaire					20	E+ validation du quitus de présence aux ED	1h00	4
		Santé Société Humanité					20	- Contrôle continu (écrit) pour les enseignements théoriques - Quitus de présence pour les ED	1h00	5
Enseignements complémentaires		Deux modules d'enseignements de SHS ou d'enseignements libres (UEL) ou du diplôme préparatoire à la recherche biomédicale (DPRB).					DEUX MODULES A VALIDER			/
										41

+Four O+ A titre exceptionnel sur proposition du jury de la 1<sup>ère</sup> session; une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MEC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 15)

\*\* durée : la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

DFG5M3 - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES – 2022-2023

Unités d'enseignements	1 <sup>ère</sup> session				Session de rattrapage		ECTS
	Janvier		Mai-Juin		Nature	Durée	
	Nature	Durée	Nature	Durée			
Stage hospitalier d'ophtalmologie	A VALIDER						4
Stage de médecine	A VALIDER						6
Service sanitaire	E+ quitus 1 h00		- Quitus - Stage - Rapport écrit + oral  Auvu de la situation sanitaire, si le stage ne peut être effectué, le fascicule du projet sera évalué via la note projet			Partie Théorique : - E - O si absence au TD pour toute absence injustifiée et au-delà de deux absences justifiées  Partie Pratique : - O - rapport écrit+oral - stage	E : 1h00
Sémiologie médicale			O			O	2
Sémiologie chirurgicale			O	20 mn		O	1
Sémiologie radiologique			E	30 mn		E	1
Microbiologie*	E+ quitus 20 mn					O	/
Parasitologie	O +quitus					O	/
Enseignements pratiques							19

## Synthèse des modifications apportées aux modalités de contrôles de connaissances et compétences

### DFASM

Rappel : La réforme du deuxième cycle des études médicales concerne tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021-2022.

Dans ce cadre, les étudiants valideront leur deuxième cycle par l'examen dématérialisé national (EDN) qui se tiendra en octobre 2024, par une note de 14/20 sur les items A, par une note supérieure ou égale à 10 pour les ECOS facultaires selon l'organisation. Chaque étudiant pourra participer, après avoir validé son deuxième cycle, à la procédure nationale d'appariement qui prendra en compte les notes des items B de l'EDN, la note aux ECOS nationaux (mai DFASM3) et la note du parcours personnalisé.

#### Modifications communes DFASM1 et DFASM2 :

- titre 1<sup>er</sup> – Disposition Générale
  - o 3<sup>ème</sup> paragraphe : le texte « 12 périodes de stages » est remplacé par « 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein ». Il est également précisé la durée d'une garde : 12 heures.
  - o 4<sup>ème</sup> paragraphe : En DFASM1 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein sur une durée d'un demi-trimestre (suppression .... Sur une durée d'un demi-trimestre)
- titre 2 - Sessions
  - o Suppression du 2<sup>ème</sup> paragraphe : *La nature de la session de rattrapage peut être sous forme d'écrit ou d'oral sur décision de l'enseignant responsable de l'UE, et non plus exclusivement sous forme d'écrit. Les modalités d'examens seront portées à la connaissance de l'étudiant dans le mois qui suit la rentrée universitaire. A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1<sup>ère</sup> session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue au M3C en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10).*
- titre 3 - Validation :
  - o Des précisions sont apportées comme suit

Enseignements théoriques obligatoires	Les UE <del>transversales et intégrées</del> doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
---------------------------------------	---

#### Modifications pour le DFASM1 (MM1)

- Validation des UE (tableau)
  - o UE Dermatologie : oral pour la session de rattrapage
  - o UE Douleurs anesthésie soins palliatifs : oral pour la session de rattrapage
  - o Des précisions sont apportées pour la validation des gardes : *Valider 25 gardes de 12H00 avant la fin du MM3 dont 4 gardes de 12H00 minimum à effectuer au cours du MM1.*  
*Le quota de 4 gardes de 12H00 est comptabilisé du 1er octobre au 15 août (une première évaluation est faite lors des délibérations du mois de juin). Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre les délibérations du mois de juin et du 15 août*
  - o Thèmes prioritaires : Validation par QCM en ligne

### Modifications pour le DFASM2 (MM2)

- Titre 3 - Validation :
  - o Examen clinique objectif et structuré (ECOS)

La validation facultaire du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOS  $\geq 10/20$ , selon un contrôle continu comportant trois ECOS annuels, la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOS au cours du 2<sup>ème</sup> cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences.

En cas d'absence justifiée aux ECOS de DFASM1, l'étudiant sera noté en DFASM2 à hauteur de 50 % de la note globale.

Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOS.

Des ECOS nationaux seront organisés en mai de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

**Mesures transitoires :** Les étudiants redoublant leur MM2 passeront leur ECN nouvelle formule sur la base du programme des connaissances du 2<sup>ème</sup> cycle révisé (arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

- Validation des UE (tableau)
  - o UE Psychiatrie : oral pour la session de rattrapage
  - o Introduction du module Urgence/Réanimation/Thérapeutique (1<sup>ère</sup> session et session de rattrapage : écrit, 1h30)
  - o UE Gardes : Valider 25 gardes de 12H00 avant la fin du MM3 dont 4 gardes de 12H00 minimum à effectuer au cours du MM2. Le quota de 4 gardes de 12H00 est comptabilisé du 1<sup>er</sup> octobre au 15 août (une première évaluation est faite lors des délibérations du mois de juin). Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre les délibérations du mois de juin et du 15 août.
  - o Thèmes prioritaires : Validation par QCM en ligne

### Modifications pour le DFASM3 (MM3)

- Titre 1<sup>er</sup> – Dispositions générales
  - o Suppression du 4<sup>ème</sup> paragraphe : **Pour le choix des stages de DFASM3, les notes prises en compte pour effectuer le classement des étudiants sont les notes des épreuves communes écrites de 1<sup>ère</sup> session de DFASM1 et de DFASM2**
- Titre 2 – Contrôle des connaissances
  - o Modification du 1<sup>er</sup> paragraphe comme suit : Seuls seront autorisés à s'inscrire à l'examen classant national, les étudiants de DFASM3 ayant validé le CCC/ECOS, l'UE Urgence/Réanimation/Toxicologie, les 12 ECTS des enseignements libres et **ayant réalisé au minimum validé 22 23 gardes sur 25 au 31 mars 2023 de l'année en cours.**
- Validation (tableau)
  - o UE Gardes : Valider 25 gardes minimum à effectuer sur l'ensemble du DFASM et avoir réalisé :
    - Un quota de 4 gardes minimum de 12H00 qui est comptabilisé du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars de l'année du MM3.
    - Un quota de 23 gardes en MM3 au 31 mars 2023 pour être inscrit aux ECN.

Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 août.

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES  
DU DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES  
2022-2023**

- Vu le code de la santé publique ;
- Vu le code de l'éducation, notamment le livre VI ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue de diplôme de formation générale en sciences médicales ;
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 modifié relatif au régime des études en vue du premier cycle et du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu les délibérations du Conseil d'U.F.R. dans ses séances du 6 septembre 2022;

**Première année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales**

**DFASM1 – MM1**

*La réforme du deuxième cycle des études médicales concerne tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021-2022.*

*Dans ce cadre, les étudiants valideront leur deuxième cycle par l'examen dématérialisé national (EDN) qui se tiendra en octobre 2024, par une note de 14/20 sur les items A, par une note supérieure ou égale à 10 pour les ECOS facultaires selon l'organisation décrite ci-dessous. Chaque étudiant pourra participer, après avoir validé son deuxième cycle, à la procédure nationale d'appariement qui prendra en compte les notes des items B de l'EDN, la note aux ECOS nationaux (mai DFASM3) et la note du parcours personnalisé.*

**TITRE 1<sup>er</sup> – Dispositions générales**

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent **12 périodes de stages 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein** (validant 22 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes de 12H00 réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS). L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au niveau du stage ; cette information lui permet de s'autoévaluer.

En DFASM1 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein **sur une durée d'un demi-trimestre**.

La validation des stages est prononcée, à l'issue de chaque stage ou ensemble de stages par le directeur de l'unité de formation et de recherche médicale sur avis du responsable pédagogique qui tient compte de l'évaluation effectuée par le référent de stage. L'évaluation est réalisée conformément à l'article 15 de l'arrêté du 8 avril 2013 au regard des annexes de ce même arrêté.

**TITRE 2 – Sessions**

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session, répartie en 3 périodes d'examen (décembre, mars et juin) et une session de rattrapage en août pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

~~La nature de la session de rattrapage peut être sous forme d'écrit ou d'oral sur décision de l'enseignant responsable de l'UE, et non plus exclusivement sous forme d'écrit. Les modalités d'examens seront portées à la connaissance de l'étudiant dans le mois qui suit la rentrée universitaire. A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1<sup>ère</sup> session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue au M3C en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10).~~

### TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires	Les UE <del>transversales et intégrées</del> doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20
Enseignements libres (optionnels)	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

#### Examen clinique objectif et structuré (ECOS)

La validation facultaire du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOS  $\geq 10/20$ , selon un contrôle continu comportant trois ECOS annuels, la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOS au cours du 2<sup>ème</sup> cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences.

En cas d'absence justifiée aux ECOS de DFASM1, l'étudiant sera noté en DFASM2 à hauteur de 50 % de la note globale.

Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOS.

~~La réforme du deuxième cycle implique également la tenue d'évaluation par~~ Des ECOS nationaux seront organisés en mai de l'année de DFASM3 dont la note ~~participera à la sera prise en compte dans~~ la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (~~annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé~~).

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Toute absence justifiée à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu, sinon l'étudiant sera déclaré défaillant.

Le passage en DFASM2 est autorisé avec une dette maximale de deux UE hors enseignements libres (optionnels). Toutes les UE de DFASM1 devront être validées au plus tard à la fin du DFASM2.

Le passage en DFASM3 est autorisé si toutes les UE de DFASM1 et de DFASM2 sont validées à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires (voir tableau en annexe).

Toute absence à deux gardes pendant l'année, entrainera la non-validation de l'UE garde, et pourra impliquer un redoublement.

### TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
  - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
  - Les enseignements libres validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

**Modalit s de**  
**Contr les des Connaissances**  
**et des Comp tences**

**MM1**

ANNEXE  
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASMI 2022/2023

	1 <sup>re</sup> session												Session de rattrapage				ECTS
	Décembre				Mars				Juin				Août-Septembre				
	Points	Notes	Durée	1h15	Points	Notes	Durée	1h15	Points	Notes	Durée	1h15	Points	Notes	Durée	1h15	
Enseignements théoriques	20	E	1h15										20	E	1h15	2	
Cardiologie	20	E	1h15										20	E	1h	2	
ORL	20	CC+E	1h										20	E	1h	2	
Stomatologie maxillo faciale	20	E	1h										20	E	1h	2	
Pneumo	20	CC+E	1h										20	E	1h	2	
Rhumato				20	E	1h							20	E	1h	2	
Orho				20	E	1h							20	E	1h	2	
Dermatologie				20	CC+E	1h							20	O		2	
Ophthalmologie				20	E	1h							20	E	1h	2	
Handicap				20	E	1h							20	E	1h	2	
Douleurs anesthésie soins palliatifs								20	CC+E	1h			20	O		2	
LCA								20	E	2h30			20	E	2h30	3	
Immunologie								20	E	1h			20	E	1h	2	
Hémiato								20	CC+E	1h			20	E	1h	2	
Gastro								20	CC+E	1h			20	E	1h	2	

Enseignements pratiques	ECOS - 5 stations												ECTS
	4 périodes												
ECOS facultaires ***													2
Stages hospitaliers	Valider 25 gardes de 12h00 avant le fin du M3 dont 4 gardes de 12h00 minimum à effectuer au cours du M4. Le quota de 4 gardes de 12h00 est comptabilisé du 1er octobre au 15 août (une première évaluation est faite lors des délibérations du mois de juin). Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre le 1 <sup>er</sup> septembre et le 15 août.												6
Gardes													1
<b>Total ECTS</b>													<b>36</b>

Enseignements libres	Ecrit ou Oral		Ecrit ou Oral	
CCP/ST/EBAS/CE/UE/ES/VI/MS/RS/GE/EA/Médecine Humanitaire/Stage à l'étranger/Formation AFOSU/Engagement citoyen			Ecrit ou Oral	
			Ecrit ou Oral	
			Ecrit ou Oral	
			Ecrit ou Oral	
			Ecrit ou Oral	
			Ecrit ou Oral	

Enseignements complémentaires	Ecrit ou Oral		Ecrit ou Oral	
C21 niveau 2 "Métiers de la santé"	A valider par le Doyen avant le fin du DFASMI2		Ecrit ou Oral	
Attestation de formation aux gestes et	A valider par le Doyen avant le fin du DFASMI2		Ecrit ou Oral	
Sans d'urgence de niveau 2	A valider par le Doyen avant le fin du DFASMI2		Ecrit ou Oral	
Thèmes prioritaires	Contrôle continu à valider avant le fin du DFASMI2		Ecrit ou Oral	

Les épreuves des unités transversales regrouperont deux matières l'une à la suite de l'autre, les sujets étant distribués en même temps

\* En Or - A titre exceptionnel sur proposition du jury de la 1<sup>re</sup> session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux R.E.C. en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

\*\* durée: la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il s'agit d'un écrit

\*\*\* La note obtenue aux ECOS de DFASMI compte pour 20 % de la note finale du CCC du DFASMI

## Deuxième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

### DFASM2 – MM2

*La réforme du deuxième cycle des études médicales concerne tous les étudiants entrés en second cycle depuis l'année universitaire 2021-2022.*

*Dans ce cadre, les étudiants valideront leur deuxième cycle par l'examen dématérialisé national (EDN) qui se tiendra la semaine du 16 octobre 2023, par une note de 14/20 sur les items A, par une note supérieure ou égale à 10 pour les ECOS facultaires selon l'organisation décrite ci-dessous. Chaque étudiant pourra participer, après avoir validé son deuxième cycle, à la procédure nationale d'appariement qui prendra en compte les notes des items B de l'EDN, la note aux ECOS nationaux (mai DFASM3) et la note du parcours personnalisé.*

#### TITRE 1<sup>er</sup> – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent ~~12 périodes de stages~~ 36 mois de stages à temps partiel ou l'équivalent de 18 mois à temps plein (validant 24-22 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes de 12H00 réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS). ~~L'étudiant est informé des connaissances et compétences à acquérir au niveau du stage ; cette information lui permet de s'autoévaluer.~~

En DFASM2 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps ~~plein sur une durée d'un demi-trimestre.~~

#### TITRE 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session, répartie en 3 périodes d'examen (décembre, mars et juin) et une session de rattrapage en août pour tous les examens.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la session de rattrapage relative à ces UE.

~~La nature de la session de rattrapage peut être sous forme d'écrit ou d'oral sur décision de l'enseignant responsable de l'UE, et non plus exclusivement sous forme d'écrit. Les modalités d'examens seront portées à la connaissance de l'étudiant dans le mois qui suit la rentrée universitaire. A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1<sup>ère</sup> session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue au MCC-M3C en fonction du nombre d'étudiants concerné (maximum 10).~~

#### TITRE 3 – Validation

Enseignements théoriques obligatoires	Les UE <del>transversales et intégrées</del> doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements libres (optionnels)	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

#### Examen clinique objectif et structuré (ECOS)

La validation facultaire du deuxième cycle nécessite notamment d'obtenir une note finale d'ECOS  $\geq 10/20$ , selon un contrôle continu comportant trois ECOS annuels, la note finale prenant en compte 20 % de la note obtenue en DFASM1, 30 % de la note obtenue en DFASM2 et 50 % de la note obtenue en DFASM3. L'augmentation du poids des ECOS au cours du 2<sup>ème</sup> cycle correspond à l'augmentation des attendus compte tenu du développement des compétences.

En cas d'absence justifiée aux ECOS de DFASM1, l'étudiant sera noté en DFASM2 à hauteur de 50 % de la note globale.

Une session de rattrapage sera organisée après la note finale en DFASM3 en cas de non validation des ECOS.

Des ECOS nationaux seront organisés en mai de l'année de DFASM3 dont la note sera prise en compte dans la procédure nationale d'appariement. Le contenu des ECOS est défini par les situations de départ dont la liste a été établie au niveau du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (annexe 2 du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

**Mesures transitoires :** Les étudiants redoublant leur MM2 passeront leur ECN nouvelle formule sur la base du programme des connaissances du 2<sup>ème</sup> cycle révisé (arrêté du 21 décembre 2021 portant modification de plusieurs arrêtés relatifs aux formations de santé).

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Toute absence à un contrôle continu entraînera la note de 0 à ce contrôle continu.

Le passage en DFASM3 est autorisé si tous les enseignements de DFASM1 et de DFASM2 sont validés à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Toute absence à deux gardes pendant l'année, entraînera la non-validation de l'UE garde, et pourra impliquer un redoublement.

Il en est de même si l'étudiant n'a pas effectué son quota minimum de garde par « année d'étude » au 31 mai de l'année en cours ; Ce quota minimum pour validation de l'année est fixé à 4 gardes.

#### TITRE 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
  - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
  - Les enseignements libres validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

# **Modalités de Contrôles des Connaissances et des compétences**

**MM2**

ANNEXE : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES D'ASMI2 2022/2023

	1 <sup>ère</sup> session												ECTS			
	Décembre			Mars			Juin			Août-Septembre						
	Poids	Nature	Durée	Poids	Nature	Durée	Poids	Nature	Durée	Poids	Nature	Durée				
<b>Enseignements théoriques</b>																
Maladies infectieuses	20	CC+E	1 h										20	E	1 h	2
Endocrinologie/Diabétologie/Nutrition	20	E	1 h										20	E	1 h	4
Endocrinologie/Diabétologie/Nutrition	20	CC+E	1 h										20	E	1 h	2
Vieillessement-Gériatrie	20	CC+E	1 h										20	E	1 h	3
Pédiatrie	20	CC+E	1 h										20	E	1 h	2
Urologie				20	E	1 h							20	E	1 h	2
Néphrologie				20	E	1 h							20	E	1 h	2
Gynécologie et obstétriques				20	E	2 h							20	E	1 h	3
Pharmacologie				20	E	1 h							20	E	1 h	2
LCA				20	E	2 h							20	E	2 h	3
Psychiatrie							20	CC+E	1 h				20	O		2
Cancérologie							20	CC+E	30 mn				20	E	30 mn	1
Neurologie/NeuroChirurgie							20	E	1 h				20	E	1 h	2
Module : urgences/RSAS/Anesthésiologie/Pratique							20	E	1 h 30				20	E	1 h 30	6
																34

Enseignements pratiques	ECOS - Stations		
ECOS facultatives***			2
Stages hospitaliers	4 périodes		8/6
Gardiés	Valider 25 gardiés de 12h00 avant la fin du IM3. Sortir 4 gardiés de 12h00 minimum à effectuer au cours du IM3. Le quota de gardiés de 12h00 est de 12000. Les gardiés de 12h00 sont effectués en fonction des disponibilités du couple de l'uch. Un étudiant support une absence maximale en garde d'une affective. Soutiens supplémentaires entre les distributions du		1
<b>Total/ECTS</b>			<b>43</b>

Enseignements libres (optionnels)	ECOS - Stations		
Stage MREcherche/UBERCH Master de Recherche Humain/Stage à l'étranger Formateurs AFGSU Engagement Stage**	Ecrit ou Oral ou Pratique		Ecrit ou Oral ou Pratique
			2, 4, 12

Enseignements complémentaires	ECOS - Stations		
C21 niveau 2 "maîtres de la santé" Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 Thèmes prioritaires	A valider par le Doyen avant la fin du DFASNI2  A valider par le Doyen avant la fin du DFASNI2  QCH en ligne. A valider par le Doyen avant la fin du DFASNI2		2  2  1

Les épreuves des unités transversales regroupent deux matières l'une à la suite de l'autre, les sujets étant distribués en même temps

\* E-Or-At: titre exceptionnel sur proposition du jury de la 1<sup>ère</sup> session; une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue pour l'ECOS en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

\*\* durée: la durée de l'épreuve est précisée lorsqu'il n'est indiqué

\*\*\* La note obtenue aux ECOS de DFASNI2 comptera pour 30 % de la note finale du CCC du DFASNI2

DFASM 3ème année - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES - 2022-2023

Enseignements théoriques	1 <sup>re</sup> session		Session de rattrapage		ECTS
	Points	Nature	Points	Nature	
CCC/ECOS	20	O	20	O	8
Module : Urgence/Réanimation/Thérapeutique	20	E	20	E	1 h 30 6
					14

Enseignements pratiques	ECTS	
Stages hospitaliers	4 périodes 25 gardes minimum à effectuer sur l'ensemble du DFASM et avoir réalisé : - Un quota de 4 gardes minimum de 12H00 qui est comptabilisé du 1er octobre au 31 mars de l'année du MM3. - Un quota de 23 gardes en MM3 au 31 mars 2023 pour être inscrit aux ECN.	8
Gardes	Un étudiant ayant une absence injustifiée en garde devra effectuer 4 gardes supplémentaires entre le 1er juillet et le 15 août.	2
<b>Total ECTS</b>	<b>24</b>	

Enseignements libres	ECTS
Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen*	2 à 12

## Troisième année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

### DFASM3 – MM3

#### TITRE 1<sup>er</sup> – Dispositions générales

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 12 périodes de stages (validant 24 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

~~Pour le choix des stages de DFASM3, les notes prises en compte pour effectuer le classement des étudiants sont les notes des épreuves communes écrites de 1<sup>ère</sup> session de DFASM1 et de DFASM2~~

#### TITRE 2 – Contrôle des connaissances – cf annexe

Seuls seront autorisés à s'inscrire à l'examen classant national, les étudiants de DFASM3 ayant validé le CCC/ECOS, l'UE Urgence/Réanimation/Toxicologie, les 12 ECTS des enseignements libres et **ayant réalisé au minimum validé 22 23 gardes sur 25 au 31 mars 2023 de l'année en cours.**

Le résultat de l'examen classant national ne pourra être entériné qu'après validation de la totalité des stages afférents au DFASM3.

#### TITRE 3 - Validation

Minimum 10/20 à l'épreuve du CCC/ECOS et à l'UE Urgence/Réanimation/Toxicologie, pas de compensation possible.

#### TITRE 4 - Redoublement

En cas de redoublement, les étudiants doivent à nouveau effectuer 12 mois de stage.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES DFCSM2 - PLAN A - ERSF accessible**

UE THÉORIQUES	DFCSM2 2022-2023				1ère session				2ème session			
	Nb heures enseignement	ECTS	S3 Sep-Déc	S4 Janv-Avril	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des épreuves	coefficient (%)	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves	
<b>I- UE Spécifiques</b>												
UE 1 - Obstétrique	80 - 120	10	10		S3-S4	100%			Ecrit et oral	3h00	Ecrit	
UE 2 - Pneumologie, Néonatalogie, Pédiatrie	24 - 36	3		3	S4	100%			Ecrit	1h30	Ecrit	
UE 3 - Gynécologie	16-24	2		2	S4	30%	1h	70%	Ecrit	1h	Ecrit	
UE 3 - Gynécologie	16 - 24	2		2	S4	100%			Ecrit	1h	Ecrit	
UE 9 - Santé, Société, Humanité	32 - 48	4	4		S3-S4	100%			Ecrit	2h	Ecrit	
<b>II- UE Générales</b>												
<b>I - Mutualités</b>												
UE 6 - Homéostasie-reproduction	36	5	5		S4	20%	1h	80%	Ecrit	1h	Ecrit	
UE 8 - Nutrition	16-24	2		2	S4	30%	30mn	70%	Ecrit	30mn	Ecrit	
Semologie générale	16 - 24	2		2	S3	25%	30 mn	75%	Ecrit	30 mn	Ecrit	
<b>2 - Non mutualités</b>												
UE 10 - Santé Publique	32 - 48	4	4		S3-S4	100%			Ecrit	1h	Ecrit	
UE 15 - Recherche de recherche	16 - 24	2		2	S3-S4	100%			Ecrit et oral, e-	30mn	Ecrit et oral, e-examen	
UE 11 - Hémiologie	16 - 24	2		2			1h	100%	Ecrit	30mn	Ecrit	
UE 12 - Reins et voies urinaires	8 - 12	1		1			30 mn	100%	Ecrit	15mn	Ecrit	
UE 13 - Appareil cardio-respiratoire	16 - 24	2		2			1h	100%	Ecrit	30mn	Ecrit	
UE 14 - Autres systèmes	32 - 48	4		4	S3	100%			Ecrit	1h	Ecrit	
UE 17 - Pharmacologie	16 - 24	2		2	S3 - S4	100%	1h00		Ecrit	30mn	Oral	
<b>III- UE d'Ouverture</b>												
Librement choisies	16 - 24	2	2						Ecrit	30mn	Ecrit-ou-Oral	
<b>Total UE Théoriques DFCSM2</b>	376 - 564	47	P1	P2	P3				Selon UEL choisie		Selon UEL choisie	
<b>UE CLINIQUES</b>												
Evaluations cliniques			1	1					Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle	
AFGSU	7			S3					Mise en situation professionnelle		Aucune	
Sous-infirmiers	240	4	6-rem						à valider		à valider	
Sous infirmiers	210	5	6-rem						à valider		à valider	
Sous-paramédicaux	245	9	6-rem						à valider		à valider	
Sous-paramédicaux	4	4	4-rem						à valider		à valider	
<b>Total UE cliniques DFCSM2</b>	532	13										
<b>Total enseignement DFCSM2</b>	908 - 1096	60										

SE ou O - A titre exceptionnel - sur proposition du jury de la 1ère session - une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue au MFC en fonction du nombre d'étudiants concernés. (Annexes 1-10)

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES DFGSMa3 PLAN A: ERSF accessible**

UE THÉORIQUES	ECTS	Nb heures enseignement	1ère session					2ème session				
			S5 Sep-Déc	S6 Janv-Avril	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des CC ou épreuves	coefficient (%)	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves	
<b>I- UE Spécifiques</b>												
UE 1 - Obstétrique	8	64 - 96	8		SS-S6	100%		1h30	2h30	Ecrit et oral	2h30	Ecrit
UE 1 - Obstétrique	8	64 - 96	8		SS-S6	100%	8 h		2h30	Ecrit	2h30	Ecrit
UE 2 - Pédiatrie, Néonatalogie, Pédi	4	32 - 48	4		SS-S6	100%			1h30	Ecrit et trava	1h30	Ecrit
UE 2 - Pédiatrie, Néonatalogie, Pédi	4	32 - 48	4		SS-S6	100%	4 h		1h30	Ecrit	1h30	Ecrit
UE 3 - Gynécologie	2	16 - 24	2		SS-S6	100%			1h	Ecrit	1h	Ecrit
UE 3 - Gynécologie	2	16 - 24	2		SS-S6	100%	2 h		1h	Ecrit	1h	Ecrit
UE 9 - Santé, Société, Humanité (dont S	6	40 - 60	6		SS-S6	100%			2h30	Ecrit et trava	2h30	Ecrit
UE 9 - Santé, Société, Humanité	6	40 - 60	6		SS-S6	100%	6 h		2h30	Ecrit	2h30	Ecrit
Pharmacologie en transversal sur obstétrique, pédiatrie et gynécologie												
<b>II- UE Générales</b>												
<b>I- Mutualisées</b>												
UE 4 - De l'agent infectieux à l'hôte	7	56 - 84	7		S5	20%		1h30	80%	Ecrit et Trav	1h30	Ecrit et-Travaux-Pratiques
UE 4 - De l'agent infectieux à l'hôte	7	56 - 84	7		S5	20%		1h30	80%	Ecrit et Trav	1h30	Ecrit
UE 5 - Génétique médicale	2	16-24	2					30min	100%	Ecrit	30min	Ecrit-et-Oral*
UE 5 - Génétique médicale	2	16-24	2					30min	100%	Ecrit	30min	Ecrit
<b>2- Non mutualisées</b>												
UE 7 - Immunologie	2	16-24	2		SS-S6	20%		1h	80%	Ecrit	1h	Ecrit
UE 10 - Santé Publique	2	16-24	2		S6	100%				Ecrit et Oral	1h	Ecrit et Oral
UE 15 - Démarche de recherche	2	16-24	2		SS-S6	100%				Ecrit-et-Oral	45 mn	Ecrit et Oral
UE 15 - Démarche de recherche	2	16-24	2		SS-S6	100%				Ecrit +écrit et	45 mn	Ecrit + écrit e-examen et Oral
<b>III- UE d'Ouverture</b>												
Librement choisie	2	16 - 24	2							Selon UEL choisie		Selon UEL choisie
<b>Total UE Théoriques DFGSMa3</b>	<b>37</b>	<b>296 - 444</b>	<b>P1</b>	<b>P2</b>	<b>P3</b>							
<b>UE CLINIQUES</b>												
Evaluations cliniques												
AFGSU 1er niveau	3			2						Mise en situation professi	Mise en situation professionnelle	
Soins périnataux	6	210		S6 Janv.-Avril 6 sem						Mise en situation professi	Aucune	
Soins périnataux	11	385		11 sem						à valider	à valider	à valider
Soins postnatals	6	210		6 sem						à valider	à valider	à valider
<b>Total UE cliniques DFGSMa3</b>	<b>23</b>	<b>808</b>										
<b>Total enseignement DFGSMa3</b>	<b>60</b>	<b>1104 - 1252</b>										

\*évaluation, sur proposition du jury de la 1ère session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux M3C en fonction du nombre d'étudiants-conc

MODALITES de CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES FASMa1 PLAN A: ERSF accessible

UE THEORIQUES		ECTS	Nb heures enseignement	1ère session				2ème session			
				S7 Sep-Déc	S8 Janv-Avril	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée des CC	Durée des épreuves	Nature des épreuves	Nature des épreuves
FASMa1 2022-2023											
I- UE Spécifiques											
UE 1 - Obstétrique, Métrique, démarche clin	9	72 - 108		9	S7-S8	100%	9h	X	9h	3h	ECrit et Oral
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	5	40 - 60		5	S7-S8	100%	5h	X	5h	2h30	ECrit
UE 3 - Gynécologie, soins gynécologiques	3	24 - 36		3	S7-S8	100%	3h	X	3h	1h30	ECrit
UE 9 - Sciences humaines et sociales, droit, éco	4	32 - 48		4	S7-S8	100%	2h	X	2h	1h	ECrit
UE 10 - Santé Publique (dont Se Sa)	4	32 - 48		4	S7-S8	100%		X		1h	ECrit
UE 10 - Santé Publique (dont Se Sa)	4	32 - 48		4	S7-S8	100%		X		1h	ECrit
Pharmacologie	2	16 - 24		2	S7-S8	100%	1h	X	1h	30mn	ECrit-ou-Oral
Pharmacologie	2	16 - 24		2	S7-S8	100%	1h	X	1h	30mn	ECrit
UE 16 - Mémoire	2	16-24		2	S8	100%		X		30mn	Oral e-examen
III- UE d'Ouverture											
Librement choisie	2	16 - 24		2							Selon UEL choisie
Total UE Théoriques FASMa1		34	272 - 408								
UE CLINIQUES											
Evaluation clinique prépartum											
Evaluation clinique post partum											
AFGSU 2ème niveau											
Stage Service Sanitaire (Se Sa)	1	35	7		S8						Mise en situation professionnelle
Soins prénataux											Mise en situation professionnelle
Soins perinatux	25	875		8 sem	10 sem						Mise en situation professionnelle
Soins post-nataux											Aucune
Soins prénataux											à valider
Soins perinatux				8 sem	6 sem						à valider
Soins post-nataux				12 sem	6 sem						à valider
Total UE cliniques FASMa1		26	917								
Total enseignement FASMa1		60	1189 - 1325								

40)

MODALITES de CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES FASMa2 - PLAN A. ERSF accessible

FASMa 2	2022-2023	ECTS	Nb heures enseignement	1ère session				2ème session							
				S9 Sep-Déc	S10 Janv-Juillet	Contrôle continu	coefficient (%)	Durée épreuves CSCI	Durée des CC	coefficient (%)	Nature des épreuves	CSCCT	Durée des épreuves	Nature des épreuves	
<b>I- UE Spécifiques</b>															
UE 1 - Obstétrique, Métrique, Démarche	7	56-64		7	S9-S10	100%							30mn	Oral	
UE 1 - Obstétrique, Métrique, Démarche	7	56-64		7	S9-S10	50%	7h		50%				30mn	Oral	
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	5	40-60		5	S9-S10	30%			70%				30mn	Oral	
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	5	40-60		5	S9-S10	50%	5h		50%				30mn	Oral	
UE 3 - Gynécologie, santé génésique, AME	5	40-60		5	S9-S10	30%			70%				30mn	Oral	
UE 3 - Gynécologie, santé génésique, AME	5	40-60		5	S9-S10	50%	5h		50%				30mn	Oral	
UE 9 - Sciences humaines et sociales, droit	4	32-48		4	S9-S10	100%							2h	Oral	
UE 10 - Santé Publique	2	16 à 24		2	S9-S10	100%							30 mn	Oral	
Pharmacologie	2	16 - 24		2	S9-S10	100%							30mn	Oral	
UE 15 - Recherche	1	8 - 12		1	S9-S10	100%								Oral	
UE 16 - Mémoire	4	32 - 48		4					100%					Oral	
<b>III - UE Préprofessionnelles</b>															
UEP Librement choisie	4	32 - 48		4											
Total UE Théoriques FASMa2	34	272 - 408													
<b>UE CLINIQUE et CSCI</b>															
<b>UE CLINIQUE</b>															
Evaluations cliniques (EC)				P1	P2								CSCCT		
Sous préaux				1	1	30%			70%				1	Mise en situa	Mise en situation professionnelle
Sous pernatux				8 sem	18 sem									a valider	a valider
Sous postnatux	26														
Total UE cliniques FASMa2	26	910													
Total enseignement FASMa2	60	1182 - 1318													

**ECOLE D'ORTHOPTIE**

Responsable scientifique : Professeur Pierre-Jean PISELLA &  
Responsable pédagogique : Mme Najwa SALAMÉ

**Demande changement MCCC 2022 - 2023**

2021 - 2022	2022 - 2023
Durée examen d'anglais : 0h30	Durée examen d'anglais : 1h
UE19 Pharmacologie : Modalité d'examen : Examen final Session de rattrapage : Oral	UE19 Pharmacologie : Modalité d'examen : Contrôle continu, Session de rattrapage : Oral

**Demande modifications dans « Règlement intérieur » 2022-2023**

2021 - 2022	2022 - 2023
Direction pédagogique : Mme Najwa SALAMÉ	Direction pédagogique : Mme Sandrine BOULNOIS
	Coordination scientifique : Dr Kanav KHANNA
Coordination d'enseignements et de stages : Mme Sandrine BOULNOIS	Coordination d'enseignements et de stages : Mme Candice DIEN
Secrétariat : Madame Sophie LAVERGNE	Secrétariat : Madame Anne COLLICARD

**Orthophonie**  
**Modifications des M3C**  
**2022 2023**

### Remarques générales

#### Précisions des modalités des épreuves en session 2 (ORAL ou ECRIT)

*Suppression de la mention suivante : Ecrit ou Oral : à titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1<sup>ère</sup> session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10).*

Précisions pour chaque épreuve de session 2 de la modalité orale ou écrite

**Modification de forme concernant la validation des stages** (cf sections b. pour chaque année) afin de lever des ambiguïtés concernant la validation des UE consacrées aux stages.

*Suppression du texte initial : La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.*

*L'absence de validation d'un ou de plusieurs stages entraîne le redoublement de l'étudiant.*

Texte de remplacement : La validation des stages est prononcée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant, au vu des évaluations de stage complétées par le maître de stage et du rapport de stage. L'absence de validation d'une UE Stages entraîne le redoublement de l'année.

---

### 1<sup>ère</sup> année

Modification de semestres pour les UE 1.4 et 3.1

**UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société (3 ECTS) -> Semestre 1**

**UE 3.1 Physique générale et acoustique (3 ECTS) -> Semestre 2**

#### Motifs :

favoriser la mutualisation des enseignements avec la filière ergothérapie  
permettre l'acquisition de pré-requis en phonétique (enseignements donnés au Semestre 1)  
indispensables pour l'UE de physique

Introduction de compensations entre UE Bio et Neurosciences / Ue neurosciences et imagerie

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs), à l'exception des UE suivantes :

- Au semestre 1 : UE 2.1 Notion de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique et UE 2.2.1 Neurosciences 1
- Au semestre 2 : UE 2.2.2 Neurosciences et UE 3.2 Imagerie, Explorations et investigations

Les UE précitées peuvent être validées au sein d'un même semestre soit en obtenant la moyenne à chacune d'elle (soit 20/40), soit par compensation en obtenant la moyenne aux 2 UE, uniquement si la note de chacune des UE est supérieure ou égale à 16/40. Une note inférieure à 16/40 à l'une ou l'autre des UE précitées de même semestre ne peut faire l'objet d'une validation par compensation.

Semestre 1 :

**UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société :**

Suppression de l'examen terminal ; évaluation uniquement en contrôle continu, total de 30 points

**UE 2.3.1 Etude de l'audition**

Suppression du contrôle continu ; Examen terminal sur 40 points

Motif : Nombreux intervenants permettant difficilement une évaluation continue

Semestre 2 :

**UE 2.3.3 Etude de la phonation**

Suppression du contrôle continu ; Examen terminal sur 40 points

Motif : Nombreux intervenants permettant difficilement une évaluation continue

---

2<sup>ème</sup> année

Semestre 3 :

**UE 2.7 Pharmacologie**

MCC : suppression de l'ET pour CC

Motif : en lien avec la réorganisation des enseignements de l'UE, acquisition progressive, de façon asynchrone, avec évaluation en ligne des différentes connaissances nécessaires à la validation de l'UE

Semestre 4 :

**UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises**

Suppression du contrôle continu ; Examen terminal sur 40 points

Motif : Nombreux intervenants permettant difficilement une évaluation continue

---

3<sup>ème</sup> année

Semestre 5 :

**UE 2.3.4 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation**

Suppression du contrôle continu ; Examen terminal sur 40 points

Motif : session de cours trop courte pour permettre une évaluation continue (semestre composé de 8 semaines de cours, 1 semaine de révision, 1 semaine d'ET et 5 semaines de stage)

Semestre 6 :

**UE 5.5.1**

Suppression du CC -> Examen terminal sur 30 points

Motif : Période de cours courte pour permettre une évaluation continue, avec de nombreux intervenants, allègement de la charge de travail en cours de semestre pour les étudiants

#### UE 5.7.1

Modification de la répartition des points entre CC et ET : CC/30 – ET/30 -> CC/20 et ET/40

Motif : donner plus d'importance à l'examen terminal, en fin de semestre, portant sur l'ensemble des enseignements

---

### 4<sup>ème</sup> année

Echange de semestres entre UE :

Passage du Semestre 7 au semestre 8 ->

UE 5.3.3 Bilan et évaluation de la cognition mathématique (3 ECTS)

UE 5.7.7 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans les troubles développementaux (4 ECTS)

Passage du Semestre 8 au semestre 7 ->

UE 5.7.5 Bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis (2 ECTS)

UE 8.8 C2i Niveau 2 Métier de la santé (2 ECTS)

UE 6.9 Stage de sensibilisation à la recherche (3 ECTS)

Motifs :

- Nécessité de s'appuyer sur les enseignements de l'UE 5.7.5 consacrés à la neuropsychologie de l'adulte pour réaliser les enseignements de l'UE 5.7.7 de neuropsychologie de l'enfant
- UE 5.7.3 et 5.7.5 consacrées à la neuropsychologie de l'adulte réparties sur 2 semestres plutôt qu'un
- Nécessité de placer les enseignements consacrés à l'évaluation de la cognition mathématique (UE 5.3.3) en fin de semestre afin d'assurer une continuité avec les enseignements consacrés à la rééducation de la cognition mathématique prévue en début de 5<sup>ème</sup> année
- Validation des stages de sensibilisation à la recherche à la fin du semestre 7 plutôt que 8 car ils sont tous réalisés avant la fin du semestre 7.

Semestre 7 :

#### UE 5.7.2

Modification de la répartition des points entre CC et ET : CC/30 – ET/30 -> CC/20 et ET/40

Motif : donner plus d'importance à l'examen terminal, en fin de semestre, portant sur l'ensemble des enseignements

#### UE 5.7.5

Suppression du CC pour une évaluation uniquement en examen terminal

Motifs :

CC difficiles à proposer en raison des nombreux enseignants et thématiques proposées

Souhait d'alléger de la charge de travail des étudiants en cours de semestre

#### UE 5.8.2

Modification du nombre de points de l'ET en session 2 (30 points au lieu de 20)

Semestre 8

**UE 5.5.2**

Modification de la durée indicative de l'ET -> passage de 1 à 2h

**UE 5.7.3**

Suppression du CC

Validation de l'UE uniquement en ET sur 40

nombreux intervenants ne permettant une évaluation continue et régulière

5<sup>ème</sup> année

Semestre 9

**UE 5.7.6**

Suppression de l'examen terminal au profit d'une évaluation en contrôle continu

<b>MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES</b> <b>ORTHOPHONIE 2022 - 2023</b>
---

**1. Modalit s de contr le des connaissances et des comp tences 1 re ann e****a. Sessions**

Deux sessions sont organis es, 1 re session   la fin du 1 r semestre (S1) en d cembre et   la fin du 2 me semestre (S2) en mai ; 2 me session en juin pour les S1 et S2.

Pour chaque UE, les  tudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inf rieure   la moiti  des points attendus) sont convoqu s   la 2 me session pour repasser l' preuve de rattrapage relative   l'UE concern e.

**b. Validation**

Les UE doivent  tre valid es ind pendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant   la moiti  des points attendus (cf. tableaux r capitulatifs),   l'exception des UE suivantes :

- Au semestre 1 : UE 2.1 Notions de biologie cellulaire, biologie mol culaire et g n tique et UE 2.2.1 Neurosciences 1
- Au semestre 2 : UE 2.2.2 Neurosciences et UE 3.2 Imagerie, explorations et investigations

Les UE pr cit es peuvent  tre valid es au sein d'un m me semestre soit en obtenant la moyenne   chacune d'elle (soit 20/40), soit par compensation en obtenant la moyenne aux 2 UE, uniquement si la note de chacune des UE est sup rieure ou  gale   16/40. Ainsi, une note inf rieure   16/40   l'une ou l'autre des UE pr cit es de m me semestre ne peut faire l'objet d'une validation par compensation.

La validation des stages est prononc e par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son repr sentant, au vu du rapport de stage et des  valuations de stage compl t es par le ma tre de stage. L'absence de validation d'une UE Stages entra ne le redoublement de l'ann e.

Le passage en 2 me ann e d'orthophonie est autoris  avec une dette maximale de deux UE. Les UE devront  tre valid es au plus tard en fin de 3 me ann e.

**c. Redoublement**

En cas de redoublement, le b n fice reste acquis pour :

- Toutes les UE o  l' tudiant a obtenu une note sup rieure ou  gale   10/20
- Les stages valid s

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen, dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats et la déposer au secrétariat.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

**Tableau récapitulatif Semestre 1**

1A - SEMESTRE 1 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session				2 <sup>ème</sup> session				Durée Indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Modalité ET	Coef	Pts	Type	Modalité ET		
UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage	1	60	CC (/35) ET (/25)	Ecrit	1	60	ET	Ecrit	-	4
UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologique du développement	1	60	CC/(20) ET (/40)	Ecrit	1	60	ET	Ecrit	3h	4
UE 1.3.1 Sciences de l'éducation	1	40	CC (/20) ET (/20)	Oral	1	40	ET	Oral	-	3
UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société	1	30	CC (/30)	-	1	30	ET	Ecrit	2h	3
UE 2.1 Notion de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	1	40	CC (/10) ET (/30)	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	2h	3
UE 2.2.1 Neurosciences 1	1	40	CC (/10) ET (/30)	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h	3
UE 2.3.1 Etude de l'audition	1	40	ETET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h	3
UE 4.1 Connaissance et historique de la profession	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	1h	3
UE 8.4 Langues 1	1	20	CC	-	1	20	ET	Ecrit	-	2
UE 8.7 C2i 1	1	20	CC	-	1	20	ET	Ecrit	-	2

**Tableau récapitulatif Semestre 2**

1A - SEMESTRE 2 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session				2 <sup>ème</sup> session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Modalité ET	Coef	Pts	Type	Modalité ET		
UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage	1	80	CC (/20) ET (/60)	Ecrit	1	80	ET	Ecrit	-	4
UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	1h	3
UE 2.2.2 Neurosciences 2	1	40	CC (/10) ET (/30)	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h	3
UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h	3
UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h	4
UE 3.1 Physique générale et acoustique	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	2h	3
UE 3.2 Imagerie, Explorations et investigations	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h	3
UE 8.1 Infectiologie et hygiène	1	20	CC	-	1	20	ET	Ecrit	-	1
UE 8.2 Formation aux gestes et aux soins d'urgence niv. 2	1	Quitus de présence			1	Quitus de présence			-	1
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	1h	2

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.1 Stage de découverte 1 : Stage en milieu scolaire	Stage et rapport à valider	3

## 2. Modalités de contrôle des connaissances 2<sup>ème</sup> année

### a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S3) en décembre et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S4) en mai ; 2<sup>ème</sup> session en juin, pour les S3 et S4.

Pour chaque UE, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2<sup>ème</sup> session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

### b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs).

La validation des stages est prononcée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant, au vu des évaluations de stage complétées par le maître de stage et du rapport de stage. L'absence de validation d'une UE Stages entraîne le redoublement de l'année.

Le passage en 3<sup>ème</sup> année d'orthophonie est autorisé avec une dette maximale de deux UE de 2<sup>ème</sup> année et de 2 UE de 1<sup>ère</sup> année. Les UE devront être validées au plus tard en fin de 3<sup>ème</sup> année.

### c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

### d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats et la déposer au secrétariat.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

**Tableau récapitulatif Semestre 3**

2A - SEMESTRE 3 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session				2 <sup>ème</sup> session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Modalité ET	Coef	Pts	Type	Modalité ET		
UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	Ecrit		4
UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	Ecrit	3h	4
UE 2.6 Psychiatrie	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	1h	3
UE 2.7 Notions de pharmacologie	1	20	CC	-	1	20	ET	Ecrit	30 min	2
UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h30	4
UE 7.1 Documentation et bibliographie	1	20	CC	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	2h	2
UE 7.2 Statistiques 1	1	30	CC/10 ET/20	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	1h30	3
UE 8.5 Langues 2	1	20	CC	-	1	30	ET	Ecrit	-	2
UE 9.2 Intervention et promotion de la santé	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	1h30	3

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	Stage et rapport à valider	3

**Tableau récapitulatif Semestre 4**

2A - SEMESTRE 4 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session				2 <sup>ème</sup> session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Modalité ET	Coef	Pts	Type	Modalité ET		
UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	1	60	CC/40 ET/20	Ecrit	1	60	ET	Ecrit	Voir tableau	4
UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	Ecrit	4h	4
UE 1.3.2 Apprentissages et didactique	1	40	CC/20 ET/20	Oral	1	40	ET	Oral	-	3
UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h	4
UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	3h	4
UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	2h	4
UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	2h	4

**Formation à la pratique clinique**

		ECTS
UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins	Stage et rapport à valider	3

### 3. Modalités de contrôle des connaissances 3<sup>ème</sup> année

#### a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S5) en décembre et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S6) en mai ; 2<sup>ème</sup> session en juin, pour les S5 et S6.

Pour chaque UE, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2<sup>ème</sup> session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

#### b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs), à l'exception de l'UE suivante :

- UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'article

Pour valider l'UE précitée, l'étudiant doit obtenir :

- une note supérieure ou égale à 10/20
- ou une note comprise entre 8/20 et 10/20 si la moyenne obtenue à l'ensemble des UE du même semestre est supérieure ou égale à 10/20.

La validation des stages est prononcée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant, au vu des évaluations de stage complétées par le maître de stage et du rapport de stage. L'absence de validation d'une UE Stages entraîne le redoublement de l'année.

Pour passer dans l'année supérieure (2<sup>ème</sup> cycle, 4<sup>ème</sup> année), toutes les dettes de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année devront être validées au plus tard en fin de 3<sup>ème</sup> année. **Aucune dette de 3<sup>ème</sup> année n'est autorisée pour le passage en 4<sup>ème</sup> année.** En conséquence, les étudiant(s) ayant une/des UE non validées après la 2<sup>ème</sup> session devront redoubler leur année.

#### c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéficiaire reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

#### d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats et la déposer au secrétariat.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

**Tableau récapitulatif Semestre 5**

3A - SEMESTRE 5 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session				2 <sup>ème</sup> session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Modalité ET	Coef	Pts	Type	Modalité ET		
UE 2.3.4 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h	4
UE 2.5 Gériatrie	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	1h	3
UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	2h	4
UE 5.1.2 Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	3h	3
UE 5.2.2 Troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	2h	3
UE 5.3.2 Troubles de la cognition mathématique	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	2h	4
UE 5.4.2 Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h30	3

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.4 Stage d'observation auprès d'orthophonistes	Stage et rapport à valider	6

**Tableau récapitulatif Semestre 6**

3A - SEMESTRE 6 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session				2 <sup>ème</sup> session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Modalité ET	Coef	Pts	Type	Modalité ET		
UE 4.3 Démarche clinique et intervention orthophonie	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	2h	3
UE 5.4.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	2h	3
UE 5.5.1 Bilan et évaluation dans le cadre des troubles de l'audition	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	2h	4
UE 5.6.1 Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	50	CC/20 ET/30	Ecrit	1	50	ET	Ecrit	1h30	3
UE 5.7.1 Aphasiologie, bilan et évaluation en aphasiologie	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	Ecrit	1h30	4
UE 5.8.1 Connaissances théoriques et cliniques et répercussions du handicap sur le langage et la communication	1	30	CC/10 ET/20	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	2h30	2
UE 7.4 Méthodologie d'analyse d'articles	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	2h	3
UE 8.6 Langues 3	1	20	CC	-	1	20	CC	Ecrit	-	2

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.5 Stage clinique 1	Stage et rapport à valider	6

#### 4. Modalités de contrôle des connaissances 4<sup>ème</sup> année

##### a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1<sup>ère</sup> session à la fin du 1<sup>er</sup> semestre (S7) en décembre et à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre (S8) en mai ; 2<sup>ème</sup> session en juin, pour les S7 et S8.

Pour chaque UE, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2<sup>ème</sup> session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

##### b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs).

La validation des stages est prononcée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant, au vu des évaluations de stage complétées par le maître de stage et du rapport de stage. L'absence de validation d'une UE Stages entraîne le redoublement de l'année.

**Aucune dette de 4<sup>ème</sup> année n'est autorisée pour le passage en 5<sup>ème</sup> année.**

##### c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

##### **Décret no 2013-798 du 30 août 2013, article 14 :**

*Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.*

##### d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats et la déposer au secrétariat.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

**Tableau récapitulatif Semestre 7**

4A - SEMESTRE 7 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session				2 <sup>ème</sup> session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Modalité ET	Coef	Pts	Type	Modalité ET		
UE 5.1.3 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication	1	40	CC/10 ET/30	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	1h30	3
UE 5.1.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage oral et de la communication nécessitant le recours à des aides spécifiques	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	30 min	3
UE 5.2.3 Bilan et évaluation du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	3h	3
UE 5.7.2 Intervention orthophonique en aphasiologie	1	60	CC/20 ET/40	Ecrit	1	60	ET	Ecrit	1h30	3
UE 5.7.5 Bilan et évaluation des troubles cognitivo-linguistiques acquis	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	2h	2
UE 5.8.2 Handicap 2 : Intervention spécifiques en orthophonie dans le cadre du handicap	1	30	CC/10 ET/20	Ecrit	1	30	ET	Ecrit	2h30	2
UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	1h30	3
UE 8.8 C2i Niveau 2 métier de la santé	1	20	CC	-	1	20	ET	Ecrit	-	2
UE 12.1 Optionnelle obligatoire	1	Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE optionnelle								3

**Formation à la pratique clinique**

	ECTS
UE 6.6 Stage clinique 2	3
UE 6.9 Stage de sensibilisation à la recherche	3

**Tableau récapitulatif Semestre 8**

4A - SEMESTRE 8 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session				2 <sup>ème</sup> session				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Modalité ET	Coef	Pts	Type	Modalité ET		
UE 5.2.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles du langage écrit, de l'écriture et du graphisme	1	40	CC/20 ET/20	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	2h	3
UE 5.3.3 Bilan et évaluation de la cognition mathématique	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	2h	3
UE 5.5.2 Intervention orthophonique auprès de l'enfant sourd	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	2h	3
UE 5.6.2 Intervention orthophonique dans le cadre des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	CC/20 ET/20	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	1h30	2
UE 5.7.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre des pathologies neurodégénératives	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	3h	3
UE 5.7.7 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans les troubles développementaux	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Ecrit	2h	4
UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1	30	CC	-	1	20	ET	Ecrit	-	3
UE 12.2 Optionnelle obligatoire	1	Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE optionnelle								3

**Formation à la pratique clinique**

		ECTS
UE 6.7 Stage clinique 3	Stage et rapport à valider	6

## 5. Modalités de contrôle des connaissances 5<sup>ème</sup> année

### a. Sessions

La 1<sup>ère</sup> session du 1<sup>er</sup> semestre (S9) est organisée à l'issue de la période de cours, en novembre.

Il n'existe pas de session d'examens terminaux au 2<sup>ème</sup> semestre (S10), la validation des UE se faisant quitte de présence ou attestation de réussite, ou en contrôle continu.

La 2<sup>ème</sup> session du semestre 9 est organisée en février, celle du semestre 10 est organisée à l'issue des soutenances de mémoire.

Pour chaque UE validée en CC et/ou en ET, les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne (i.e. note totale inférieure à la moitié des points attendus) sont convoqués à la 2<sup>ème</sup> session pour repasser l'épreuve de rattrapage relative à l'UE concernée.

Concernant les UE validées par attestation de présence, toute absence non justifiée dans les 48h entrainera la non-validation de l'UE concernée.

### b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale correspondant à la moitié des points attendus (cf. tableaux récapitulatifs).

La validation des stages est prononcée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant, au vu des évaluations de stage complétées par le maître de stage et du rapport de stage. L'absence de validation d'une UE Stages entraîne le redoublement de l'année.

### c. Validation du grade master et certification

**Selon le Décret no 2013-798 du 30 août 2013 (article 28)**, Le certificat de capacité d'orthophoniste est délivré aux étudiants ayant :

- validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondant aux deux cycles de formation ; Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
- obtenu le certificat de compétences cliniques (organisé au cours du S10) ; et
- soutenu leur mémoire<sup>1</sup> avec succès (note supérieure ou égale à 10/20)

La délivrance du certificat de capacité d'orthophoniste est accompagnée de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ».

Les candidat(e)s ne peuvent être autorisé(e)s à présenter plus de deux fois le mémoire.

---

<sup>1</sup> Voir le Guide du mémoire.

d. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de trois inscriptions au cours du deuxième cycle des études en orthophonie. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de deux inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie.

e. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats et la déposer au secrétariat.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat du CFUO.

**Tableau récapitulatif Semestre 9**

5A - SEMESTRE 9 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session				2 <sup>ème</sup> session)				Durée indicative ET	ECTS
	Coef	Pts	Type	Modalité ET	Coef	Pts	Type	Modalité ET		
UE 4.4 Éducation Thérapeutique du Patient	1	Quitus de présence			1	20	ET	Ecrit	-	2
UE 5.3.4 Intervention orthophonique dans le cadre des troubles de la cognition mathématique	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Oral	2h	2
UE 5.5.3 Intervention orthophonique auprès des personnes présentant des surdités acquises	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Oral	2h	2
UE 5.6.3 Bilan, évaluation et intervention orthophonique dans le cadre du bégaiement	1	40	ET	Ecrit	1	40	ET	Oral	2h	2
UE 5.7.4 Bilan, évaluation et intervention dans le cadre des syndromes démementiels	1	40	CC/20 ET/20	Ecrit	1	40	ET	Oral	2h	2
UE 5.7.6 Intervention orthophonique dans les troubles cognitivo- linguistique acquis	1	40	CC	-	1	40	ET	Oral	2h	2
UE 5.7.8 Evaluation, bilan et intervention dans le cadre des dysarthries neurologiques	1	30	ET	Ecrit	1	30	ET	Oral	2h	2
UE 7.3 Statistiques 2	1	20	ET	Ecrit	1	20	ET	Ecrit	3h	2
UE 7.5 Méthodologie du mémoire	1	Quitus de présence			1	Quitus de présence			-	5
UE 8.3 Communication avec le patient, l'entourage et les autres professionnels	1	Quitus de présence			1	20	ET	Ecrit	-	1
UE 9.3 Ethique et Déontologie	1	40	CC	-	1	40	ET	Ecrit	-	3
UE 12.3 Optionnelle	1	Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE optionnelle							-	3

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.8 Stage clinique 4	Quitus de présence	2

**Tableau récapitulatif Semestre 10**

5A - SEMESTRE 10 Enseignements théoriques	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session				ECTS
	Coef	Modalité	Coef	Modalité			
UE 4.5 Relation Thérapeutique dans un contexte d'intervention orthophonique	1	Quitus de présence	1	20	ET	Oral	2
UE 10.1 Evaluation des Pratiques Professionnelles	1	Quitus de présence	1	20	ET	Ecrit	1
UE 11 Séminaires professionnels	1	Quitus de présence	1	20	ET	Ecrit	2
UE 12.4 Optionnelle	1	Validation par attestation de réussite et/ou de présence selon les modalités retenues pour chaque UE					3

\* E ou O : A titre exceptionnel, sur proposition du jury de la 1<sup>ère</sup> session, une épreuve orale de rattrapage peut être proposée en alternative à l'épreuve écrite prévue aux MCC en fonction du nombre d'étudiants concernés (maximum 10)

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.8 Stage clinique 4	Stage et rapport à valider	11

Certificat de compétences cliniques	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session		ECTS
	Oral	Note /20	Oral	Note /20	
					NA

Mémoire de fin d'études	1 <sup>ère</sup> session		2 <sup>ème</sup> session		ECTS
	Ecrit (manuscrit) et Oral (soutenance)	Note /20	Ecrit (manuscrit) et Oral (soutenance)	Note /20	
UE 7.5 méthodologie du mémoire					11

**Commission Permanente CFVU du jeudi 8 septembre 2022****Modifications MAQUETTE MCC 3<sup>ème</sup> année 2022/2023**

Rajout d'une EP sur l'UE 3.10 pour des heures supprimées en 2<sup>ème</sup> année et positionnées en 3<sup>ème</sup> année, 2<sup>ème</sup> semestre.

3 <sup>ème</sup> année	UE 3.10.3	Enseignements Spécifiques Contrôle Qualité Chimie Analytique	/	3 h CM 1,5 h TD 8 h TP	Heures supprimées en 2 <sup>ème</sup> année et positionnées au 2 <sup>ème</sup> semestre
------------------------	-----------	--	---	------------------------------	---

**Demande de modification de MCC Module Infectiologie Clinique**

A la suite du passage du module d'Infectiologie clinique au premier semestre de 3<sup>ème</sup> Année (S5), il a été décidé que le stage coordonné du S5 concernerait ce module. Afin d'encadrer ce stage, nous souhaitons faire une modification de MCC :

Les étudiants à la suite de leur stage devront déposer sur Célène un mini rapport de 2 pages Recto-verso maximum sur leurs activités en stage et un commentaire d'ordonnances avec quelques anti-infectieux. Les rapports seront évalués par les enseignants du module sur le principe d'une validation ou non. La non-validation de ce rapport entrainera l'échec au module.

**3<sup>ème</sup> année d'études pharmaceutiques - Année 2022-2023**

Unité d'enseignement		3 <sup>ème</sup> année			Semestre Examens			Volume horaire			ECTS			ure examens théoriques session 1			Coefficients			Nature examens pratiques session 1 et 2		
		Eléments Pédagogiques	S5 ou S6	1 <sup>ère</sup> série ou 2 <sup>ème</sup> série	CM	ED	TP	EC1S	Session 1	Session 2	PB	Total UE	Théorie	Pratique	1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session	1 <sup>ère</sup> session	2 <sup>ème</sup> session				
DFGSP 3.1	Organisation, Gestion et Communication	Organisation, gestion / Communication et techniques d'animation d'équipe	S5	1	22	6,5	/	2	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	NON	2	2	/	/	/	/					
DFGSP 3.2	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques I	Sang et système immunitaire	S5	1	30	8,5	21	7	Ecrit 100 % 1h30	Ecrit 100 % 1h30	NON	5	4	1	CC 100 %	Ecrit 30 mn Oral 15 mn						
DFGSP 3.3	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques II	Infectiologie Clinique	S5	1	53,5	10,5	41	10	Ecrit 2/3 1h30 CC 1/3	Ecrit 2/3 1h30 CC 1/3	NON	7	5	2	CC bactériologie 25% ET bactériologie 75% CC parasitologie 25% ET parasitologie 75%	Ecrit 30 mn Oral 15 mn						
DFGSP 3.4	Physiologie	Physiologie	S5	1	32	1,5	3	4	Ecrit 90% 1h30 CC(TP)10%	Ecrit 100 % 1h30	NON	4	4	/	/	/	/					
DFGSP 3.5	Biopharmacie	Biopharmacie	S5	1	13	4,5	8	4	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	OUI	2,5	2	0,5	CC 100 %	Ecrit 30 mn Oral 15 mn						
	UE Librement choisie	UE Librement choisie S5	S5	1	26	/	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 mn	OUI	3	3	/	/	/	/					
DFGSP 3.6	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques III	Endocrinologie	S6	2	32	5,5	6	6	Ecrit 80 % 1h30 CC 20%	Ecrit 100 % 1h30	NON	6	5	1	CC 30 % ET 70 % 30 min	Ecrit 30 mn Oral 15 mn						
DFGSP 3.7	Pathologie, Sciences Biologiques et Thérapeutiques IV	Affections du système Cardiovasculaire	S6	2	40	24	21	10	Ecrit 85 % 1h30 CC 15 %	Oral 100 % 20 mn	NON	8	6,5	1,5	CC 100 %	Oral 10 mn						
DFGSP 3.8	Recherche d'Informations Scientifiques Médicales et Communication	Info. Med. et Comm.	S6	2	/	20	/	2	CC 100 %	Ecrit 100 % 2h	NON	2	2	/	/	/	/					
DFGSP 3.9	Systèmes de santé, santé publique	Systèmes de santé et santé publique	S6	2	34	/	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	NON	2,5	2,5	/	/	/	/					
		Pharmacognosie	S6	2	9	/	/		Ecrit 100 % 30 mn	Ecrit 100 % 30 mn	NON		1	/	/	/	/					
DFGSP 3.10	Enseignements spécifiques	Biotechnologie	S6	2	12	7,5	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	NON	3,5	1,5	/	/	/	/					
		Contrôle Qualité	S6	2	3	1,5	8		Ecrit 100 % 1h	Ecrit 100 % 1h	NON		1	/	CC 100 %	Ecrit 30 mn Oral 15 mn						
DFGSP 3.11	Langues étrangères	Anglais (CC 50 %)	S6	2	/	28,5	/	3	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	Ecrit 50 % 1h CC 50 %	NON	3	3	/	/	/	/					
	UE Librement choisie	UE Librement choisie S6	S6	2	26	/	/	3	Ecrit 100 % 1h	Ecrit 1h Oral 15 mn	OUI		2,5	/	/	/	/					

Diplômes BUT Mentions/spécialités	Parcours	BUT 1	BUT 2	
		FI	FI	FA
Génie Biologique	Biologie médicale et biotechnologie (BMB)	1	1	
	Diététique et nutrition (DN)	1	1	
	Sciences de l'environnement et éconttechnologie (SEE)	1	1	
Information - communication	Communication d es organisations (CO)	1	1	
	Information numérique dans les organisations (INO)	1	1	
Carrières sociales (CS)	Animation sociale et socio-culturelle (ASSC)	1	1	
Gestion des entreprises et des administrations (GEA)	Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)	1	1	
	Gestion comptable, fiscale et financière (GCFF)		1	
	Gestion, entrepreneuriat et management des activités (GEMA)		1	
	Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)		1	1
Génie électrique et Informatique industrielle (GEII)	Automatisme et informatique industrielle (AII)	1	1	1
	Electricité et maîtrise de l'énergie (EME)		1	1
	Électronique et systèmes embarqués (ESE)		1	1
Techniques de commercialisation (TC)	Business développement et management de la relation client (BDMRC)	1	1	1
	Marketing digital, e-commerce et entrepreneuriat (MDEE)		1	
	Marketing et management du point de vente (MMPV)		1	1
	Stratégie de marque et événementiel (SME)		1	

### BUT Génie Biologique Parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)

Semestre	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées		total adaptation locale		% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	encadrées	encadrées	adaptation locale	adaptation locale		
Semestre 1	327,5	3,5	88	415,5	91,5	27%			
Semestre 2	320,5	8,5	112,5	433	121	28%			
Total BUT1	648	12	200,5	848,5	212,5	25%			
Semestre 3	326	7,5	86	412	161	39%			
Semestre 4	201	33	54	255	87	34%			
Total BUT2	527	108	140	667	248	37%			

### BUT Génie Biologique Parcours Diététique et Nutrition (DN)

Semestre	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées		total adaptation locale		% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	encadrées	encadrées	adaptation locale	adaptation locale		
Semestre 1	324,5	2,5	90	414,5	92,5	22%			
Semestre 2	338,5	20,5	93,5	432	114	26%			
Total BUT1	663	23	183,5	846,5	206,5	24%			
Semestre 3	359,5	112,5	40	399,5	152,5	38%			
Semestre 4	223	55	56	279	111	40%			
Total BUT2	582,5	167,5	96	678,5	263,5	39%			

### BUT Génie Biologique Parcours Sciences de l'environnement et Ecotechnologies (SEE)

Semestre	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées		total adaptation locale		% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	encadrées	encadrées	adaptation locale	adaptation locale		
Semestre 1	310,5	-13,5	91	401,5	77,5	19%			
Semestre 2	335,5	19,5	111	446,5	130,5	29%			
Total BUT1	646	6	202	848	208	25%			
Semestre 3	327	79	84,5	411,5	163,5	40%			
Semestre 4	199	31	68	267	99	37%			
Total BUT2	526	110	152,5	678,5	262,5	39%			

### BUT Information Communication Parcours Information numérique dans les organisations (INO)

Semestre	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées		total adaptation locale		% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	encadrées	encadrées	adaptation locale	adaptation locale		
Semestre 1	349	5,6	41	390	97	25%			
Semestre 2	283	2,0	41	324	61	19%			
Total BUT1	632	7,6	82	714	158	22%			
Semestre 3	244	40	51	295	91	31%			
Semestre 4	229	71	46	275	117	43%			
Total BUT2	473	111	97	570	208	36%			

### BUT Information Communication Parcours Communication des organisations (CO)

Semestre	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées		total adaptation locale		% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	encadrées	encadrées	adaptation locale	adaptation locale		
Semestre 1	320	17	62	382	79	21%			
Semestre 2	279	2,9	35	314	64	20%			
Total BUT1	599	19,9	97	696	143	21%			
Semestre 3	218	15	84	302	99	33%			
Semestre 4	220	5,8	56	276	114	41%			
Total BUT2	438	20,8	140	578	213	37%			

### BUT Carrrières sociales Parcours Animation sociale et socioculturelle (ASSC)

Semestre	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées		total adaptation locale		% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	encadrées	encadrées	adaptation locale	adaptation locale		
Semestre 1	256,5	1,5	91	347,5	92,5	27%			
Semestre 2	274	15	90	364	105	29%			
Total BUT1	530,5	16,5	181	711,5	197,5	28%			
Semestre 3	274	42	82	356	124	35%			
Semestre 4	225	30	74	299	104	35%			
Total BUT2	499	72	156	655	228	35%			

**BUT Génie Biologique - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB)

SEMESTRE 3	B.U.T. GB parcours BMB - Tours Heures étudiant					B.U.T. GB parcours BMB - Tours UE - Coefficients - ECTS							
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Compétence 1 Analyser Coef. UE3.1	Compétence 2 Expérimenter Coef. UE3.2	Compétence 3 Mener études Coef. UE3.3	Compétence 4 Réaliser examens Coef. UE3.4	Compétence 5 Mettre en oeuvre Coef. UE3.5	Total coeff.		
<b>RESSOURCES</b>													
Microbiologie	8,5		8		16,5	8					8		
Génétique chimique et enzymatique	7,5	4	10		21,5	12					12		
Génétique et biologie moléculaire	10,5	3	10		23,5		11				11		
Biochimie métabolique	5,5	1,5	6		7		4				4		
Statistiques		7	6		13		5				5		
<b>Sous total Ressources communes - GB</b>	<b>32</b>	<b>15,5</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>81,5</b>								
BMB Communication-PPP		20	6		26	BMB 2	2	3	2	3	12		
BMB Anglais		15	5		20	BMB 2	2	2	2	3	11		
BMB Etude des dysfonctionnements cellulaires et physiopathologiques	13	2	5		20	BMB		13			13		
BMB Anatomie et cytologie pathologiques	4	2	4		10	BMB		6			6		
BMB Pharmacologie générale	6,5	2	8		16,5	BMB		12			12		
BMB Bactériologie et mycologie médicales	15		12		27	BMB			10		10		
BMB Biochimie Médicale	10	6	4		20	BMB			8		8		
BMB Cytologie hématologique	8,5	3,5	10		22	BMB			9		9		
BMB Immunologie	8		4		12	BMB			5		5		
BMB Génomes et régulations	8	7	6		21	BMB				16	16		
BMB Biochimie métabolique et enzymologie avancées	7	2	4		13	BMB				10	10		
BMB Génie génétique	8	6	13		27	BMB				20	20		
BMB Bioinformatique		4	6		10	BMB				8	8		
<b>Sous total Ressources spécifiques - GB BMB</b>	<b>88</b>	<b>69,5</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	<b>244,5</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>120</b>	<b>85</b>	<b>121</b>	<b>0</b>	<b>326</b>		<b>24</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>180</b>		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
BMB Diagnostic de Listeria monocytogenes dans un produit alimentaire		5	15	22	20	BMB	16	16			32		
BMB Etude moléculaire et cellulaire dans un contexte physiopathologique		15	20	60	35	BMB		24		40	64		
BMB Diagnostic d'infection : coproculture		6	15	28	21	BMB			24		24		
BMB PORTFOLIO : Démarche portfolio		10		10	10	BMB	0	0	0	0	0		
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GB BMB</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>120</b>	<b>86</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>50</b>	<b>120</b>	<b>86</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>40</b>		
<b>Semestre 3 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>120</b>	<b>121</b>	<b>171</b>	<b>120</b>	<b>412</b>	<b>Coeff S3</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>100</b>	<b>300</b>
		<b>Total S3 encadré + PT</b>			<b>532</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	
<b>SEMESTRE 4</b>													
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Compétence 1 Coef. UE4.1	Compétence 2 Coef. UE4.2	Compétence 3 Coef. UE4.3	Compétence 4 Réaliser examens Coef. UE4.4	Compétence 5 Mettre en oeuvre Coef. UE4.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>													
Méthodes d'analyses en biologie			3	12		15	15					15	
Statistiques			7	7		14		15				15	
<b>Sous total Ressources communes - GB</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>29</b>								
BMB Communication - PPP			19	5		24	BMB 5	5	4	3	5	22	
BMB Anglais			10	5		15	BMB 4	4	3	2	3	16	
BMB Etude des dysfonctionnements cellulaires et physiopathologiques	12	2	4		18	BMB		14				14	
BMB Pharmacologie	15		4		19	BMB		15				15	
BMB Assistance médicale à la procréation	6				6	BMB		5				5	
BMB Bactériologie et mycologie médicales	9,5		12		21,5	BMB			14			14	
BMB Hémostase	8	1	9		18	BMB			13			13	
BMB Biochimie Médicale	6,5	3	4		13,5	BMB			10			10	
BMB Bioinformatique		4	6		10	BMB					11	11	
BMB Techniques analytiques des molécules d'intérêt		6	12		18	BMB					19	19	
BMB Bio-production	9				9	BMB					10	10	
<b>Sous total Ressources spécifiques - GB BMB</b>	<b>66</b>	<b>45</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>172</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>66</b>	<b>55</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>201</b>		<b>24</b>	<b>24</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>48</b>	<b>179</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
BMB Mise en œuvre d'une expérimentation et suivi analytique			4	10	14	14	BMB 6	6	12			12	
BMB Etudier l'effet de xénobiotiques en pharmacologie	3	2	8		18	13	BMB					12	
BMB Diagnostic et suivi biologique d'une cirrhose hépatique	4	1	8		18	13	BMB			11		11	
BMB Production de molécules d'intérêt			5	9	18	14	BMB				13	13	
BMB Stage BMB					0	0	BMB 8	8	14	14	16	60	
BMB PORTFOLIO : Démarche portfolio					12	0	BMB 2	2	3	3	3	13	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GB BMB</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>35</b>	<b>80</b>	<b>54</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>7</b>	<b>12</b>	<b>35</b>	<b>80</b>	<b>54</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>29</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>121</b>	
<b>Semestre 4 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>73</b>	<b>67</b>	<b>115</b>	<b>80</b>	<b>255</b>	<b>coeff S4</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>300</b>
		<b>Total S4 encadré + PT</b>			<b>335</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	
<b>BUT 2 GB BMB Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>193</b>	<b>188</b>	<b>286</b>	<b>200</b>	<b>667</b>	<b>Coeff BUT2</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>130</b>	<b>130</b>	<b>180</b>	<b>600</b>
		<b>Total BUT 2 encadré + PT</b>			<b>867</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>60</b>	
		<b>dont TP/SAE/Projet :</b>			<b>541</b>	<b>(62%)</b>							

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 8

**BUT Génie Biologique - 2<sup>e</sup> année**
**Parcours Diététique et nutrition (DN)**

B.U.T. GB parcours DN - Tours Heures étudiant						B.U.T. GB parcours DN - Tours UE - Coefficients - ECTS						
SEMESTRE 3	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Compétence 1 Analyser Coef. UE3.1	Compétence 2 Expérimenter Coef. UE3.2	Compétence 3 Mener études Coef. UE3.3	Compétence 4 Nourrir Coef. UE3.4	Compétence 5 Eduquer Coef. UE3.5	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
Microbiologie	8,5		8		16,5	8					8	
Génétique chimique et enzymatique	7,5	4	10		21,5	12					12	
Génétique et biologie moléculaire	10,5	3	10		23,5		11				11	
Biochimie métabolique	5,5	1,5			7		4				4	
Statistiques		7			13		5				5	
<b>Sous total Ressources communes - GB</b>	<b>32</b>	<b>15,5</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>81,5</b>							
DN Communication - PPP		16	9		25	DN 2	2	4	4	4	16	
DN Anglais		13	8		21	DN 2	2	3	3	3	13	
DN Physiologie humaine et métabolisme	12	12	4		28	DN		19			19	
DN Pathologie générale	23	20			43	DN		14			14	
DN Diététique thérapeutique	15	15	6		36	DN		20			20	
DN Hygiène et Sécurité des aliments	5	5			10	DN			11		11	
DN Science des aliments	15	14	27		56	DN			24		24	
DN Environnement professionnel	4	4	6		14	DN			6		6	
DN Santé publique	6				6	DN				2	2	
DN Déontologie des soins et éthique	4				4	DN				2	2	
DN Psycho-sociologie de l'alimentation	11,5	11	12,5		35	DN				13	13	
<b>Sous total Ressources spécifiques - GB DN</b>	<b>95,5</b>	<b>110</b>	<b>72,5</b>	<b>0</b>	<b>278</b>							
<b>Sous-total ressources</b>	<b>127,5</b>	<b>125,5</b>	<b>106,5</b>	<b>0</b>	<b>359,5</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>60</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>180</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
DN Diagnostic de Listeria monocytogenes dans un produit alimentaire		5	15	20	20	DN 16		16			32	
DN Explorations fonctionnelle et métabolique des maladies métaboliques		3	8	30	11	DN		20		8	28	
DN Mise en place d'un projet d'information et d'éducation nutritionnelle et ses déclinaisons alimentaires pour un public ciblé.		3	4	50	7	DN		20	32	8	60	
DN PORTFOLIO - Démarche portfolio		2		20	2	DN 0	0	0	0	0	0	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GB DN</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>120</b>	<b>40</b>							
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>27</b>	<b>120</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>120</b>	
<b>Semestre 3 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>127,5</b>	<b>138,5</b>	<b>133,5</b>	<b>120</b>	<b>399,5</b>	<b>coeff S3 40</b>	<b>40</b>	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>40</b>	<b>300</b>
		<b>Total S3 encadré + PT</b>			<b>519,5</b>	<b>ECTS S3 4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>												
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Compétence 1 Analyser Coef. UE4.1	Compétence 2 Expérimenter Coef. UE4.2	Compétence 3 Mener études Coef. UE4.3	Compétence 4 Nourrir Coef. UE4.4	Compétence 4 Eduquer Coef. UE4.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
Méthodes d'analyses en biologie		3	12		15		15				15	
Statistiques		7	7		14		7				7	
<b>Sous total Ressources communes - GB</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>29</b>							
DN Communication - PPP		10	10		20	DN 2	5	4	4	4	19	
DN Anglais		7	9		16	DN 4	4	3	3	3	17	
DN Nutrition du sportif	11	11	3		25	DN		13			13	
DN Pathologies liées à la nutrition	6	6			12	DN		15			15	
DN Diététique thérapeutique	16	15	9		40	DN		25			25	
DN Hygiène et sécurité alimentaire	6	6	10		22	DN			16		16	
DN Science des aliments	12	11	5		28	DN			20		20	
DN Organisation des restaurations collectives	4	4			8	DN			5		5	
DN Environnement professionnel en secteur de soins	3	3			6	DN				6	6	
DN Prévention et information, Education nutritionnelle	6	5	6		17	DN				11	11	
<b>Sous total Ressources spécifiques - GB DN</b>	<b>64</b>	<b>78</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>194</b>							
<b>Sous-total ressources</b>	<b>64</b>	<b>88</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>223</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>60</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>169</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
DN Mise en œuvre et suivi de la production d'un produit laitier fermenté Actions d'éducation nutritionnelle auprès d'un groupe de patients présentant une pathologie ciblée, incluant l'élaboration d'une alimentation adaptée.		4	10	14	14	DN 6		8			14	
DN		2	25	46	27	DN		16	13	6	35	
DN Stage DN : Information et éducation nutritionnelle		2			2	DN 4	7	20		8	39	
DN Stage : Gestion Restauration collective		2			2	DN 4	7		16		27	
DN PORTFOLIO - Démarche portfolio		11		20	11	DN 5	2	4	3	2	16	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GB DN</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>80</b>	<b>56</b>							
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>80</b>	<b>56</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>40</b>	<b>32</b>	<b>16</b>	<b>131</b>	
<b>Semestre 4 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>64</b>	<b>109</b>	<b>106</b>	<b>80</b>	<b>279</b>	<b>coeff S4 40</b>	<b>40</b>	<b>100</b>	<b>80</b>	<b>40</b>	<b>300</b>
		<b>Total S4 encadré + PT</b>			<b>359</b>	<b>ECTS S4 4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>30</b>
<b>BUT 2 GB DN Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>191,5</b>	<b>247,5</b>	<b>239,5</b>	<b>200</b>	<b>678,5</b>	<b>coeff BUT2 ECTS BUT2 80</b>	<b>80</b>	<b>200</b>	<b>160</b>	<b>80</b>	<b>600</b>
		<b>Total BUT 2 encadré + PT</b>			<b>878,5</b>		<b>8</b>	<b>8</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>60</b>
		dont TP/SAÉ/Projet			473,5 (54%)							

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 10

**BUT Génie Biologique - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Sciences de l'environnement et écotecnologies (SEE)

SEMESTRE 3	B.U.T. GB parcours SEE - Tours Heures étudiant					B.U.T. GB parcours SEE - Tours UE - Coefficients - ECTS						Total coeff.
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Compétence 1 Analyser Coef. UE3.1	Compétence 2 Expérimenter Coef. UE3.2	Compétence 3 Mener études Coef. UE3.3	Compétence 4 Traiter Coef. UE3.4	Compétence 5 Déployer Coef. UE3.5		
<b>RESSOURCES</b>												
Microbiologie	8,5		8		16,5	8						8
Cinétique chimique et enzymatique	7,5	4	10		21,5	12						12
Génétique et biologie moléculaire	10,5	3	10		23,5		11					11
Biochimie métabolique	5,5	1,5			7		4					4
Statistiques			7		7			5				5
<b>Sous total Ressources communes - GB</b>	<b>32</b>	<b>15,5</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>81,5</b>							
SEE Communication - PPP		22	11		33	SEE 2	2	3	3	3		13
SEE Anglais		17	4		21	SEE 2	2	3	3	3		13
SEE Ecologie	4	6,5	2		12,5	SEE 9						9
SEE Phytosociologie	7		12		19	SEE 9						9
SEE Pédologie	9		8		17	SEE 8						8
SEE Système d'information géographique			9	25	9	SEE 4						4
SEE Eau potable	21,5	14,5	15		51	SEE 21						21
SEE Pollution des sols	5	2	7		14	SEE 11						11
SEE Pollutions sonore et lumineuse	6,5	1,5	4		12	SEE 10						10
SEE Gestion des déchets	9	7	3		19	SEE 16						16
SEE Enjeux environnementaux	8	6			14	SEE 11						11
SEE Démarche qualité	4,5	3,5			8	SEE 8						8
SEE Management environnemental	8,5	7,5			16	SEE 7						7
<b>Sous total Ressources spécifiques - GB SEE</b>	<b>83</b>	<b>87,5</b>	<b>75</b>	<b>25</b>	<b>245,5</b>							
<b>Sous-total ressources</b>	<b>115</b>	<b>103</b>	<b>109</b>	<b>25</b>	<b>327</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>48</b>	<b>48</b>		<b>180</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
SEE Diagnostic Légionelles dans une eau		5	15	20	20	SEE 16	16					32
SEE Diagnostic de l'impact d'une perturbation anthropique sur un cours d'eau	10	7,5	22	25	39,5	SEE 24		24	32			56
SEE Optimisation du tri des déchets : caractérisation et communication		11	12	30	23	SEE 32					32	32
SEE PORTFOLIO : Démarche portfolio		2		20	2	SEE 0	0	0	0	0		0
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GB SEE</b>	<b>10</b>	<b>25,5</b>	<b>49</b>	<b>95</b>	<b>84,5</b>							
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>10</b>	<b>25,5</b>	<b>49</b>	<b>95</b>	<b>84,5</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>24</b>	<b>32</b>	<b>32</b>		<b>120</b>
<b>Semestre 3 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>125</b>	<b>128,5</b>	<b>158</b>	<b>120</b>	<b>411,5</b>	<b>Coef S3 40</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>300</b>
		<b>Total S3 encadré + PT</b>				<b>531,5</b>	<b>ECTS S3 4</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>												
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Compétence 1 Analyser Coef. UE4.1	Compétence 2 Expérimenter Coef. UE4.2	Compétence 3 Mener études Coef. UE4.3	Compétence 4 Traiter Coef. UE4.4	Compétence 4 Déployer Coef. UE4.4	Total coeff.
<b>RESSOURCES</b>												
Méthodes d'analyses en biologie			3	12		15	15					15
Statistiques			7	7		14		15				15
<b>Sous total Ressources communes - GB</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>29</b>							
SEE Communication - PPP		15	7	10	22	SEE 2	2	2	2	2	2	10
SEE Droit du travail		11			11	SEE 3	3	2	2	2		12
SEE Anglais		11	4		15	SEE 4	4	3	3	3		17
SEE Outils moléculaires de caractérisation de la biodiversité	5		10		15	SEE 11						11
SEE Toxicologie et Ecotoxicologie	9	6	4		19	SEE 14						14
SEE Hydrogéologie	6	2	2		10	SEE 10						10
SEE Traitement collectif des eaux usées	12		8		20	SEE 21				21		21
SEE Qualité de l'air	11,5	1,5			13	SEE 14						14
SEE Recyclage des déchets	14	8	10		32	SEE 30					30	30
SEE Management environnemental		3	10		13	SEE 11						11
<b>Sous total Ressources spécifiques - GB SEE</b>	<b>57,5</b>	<b>57,5</b>	<b>55</b>	<b>10</b>	<b>170</b>							
<b>Sous-total ressources</b>	<b>57,5</b>	<b>67,5</b>	<b>74</b>	<b>10</b>	<b>199</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>48</b>		<b>180</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
SEE Dosage de polluants à l'aide de techniques avancées		4	10	14	14	SEE 6	6					12
SEE Etude de la qualité d'une eau d'une rivière		20	16	16	36	SEE 11		11	11			22
SEE Référent de site compostage		9	7	20	16	SEE 13					13	13
SEE Stage SEE		2			2	SEE 8	8	14	14	16		60
SEE PORTFOLIO : Démarche portfolio				20	0	SEE 2	2	3	3	3		13
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GB SEE</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>70</b>	<b>68</b>							
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>33</b>	<b>70</b>	<b>68</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>32</b>		<b>120</b>
<b>Semestre 4 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>57,5</b>	<b>102,5</b>	<b>107</b>	<b>80</b>	<b>267</b>	<b>Coef S4 40</b>	<b>40</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>80</b>	<b>300</b>
		<b>Total S4 encadré + PT</b>				<b>347</b>	<b>ECTS S4 4</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>30</b>
<b>BUT 2 GB SEE Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>182,5</b>	<b>231</b>	<b>265</b>	<b>200</b>	<b>678,5</b>	<b>Coef BUT 2 80</b>	<b>80</b>	<b>130</b>	<b>150</b>	<b>160</b>	<b>600</b>
		<b>Total BUT 2 encadré + PT</b>				<b>878,5</b>	<b>ECTS BUT 2 8</b>	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>60</b>
		dont TP/SAE/Projet: 500,5 (57%)										

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 8

**BUT Carrières Sociales - 2<sup>e</sup> année**
**Parcours Animation sociale et socio-culturelle (ASSC)**

		B.U.T. CS parcours ASSC - Tours Heures étudiant				B.U.T. CS parcours ASSC - Tours UE - Coefficients - ECTS						
SEMESTRE 3		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Compétence 1 Concevoir Coef. UE3.1	Compétence 2 Construire Coef. UE3.2	Compétence 3 Renforcer Coef. UE3.3	Comp. 4 Mettre en œuvre Coef. UE3.4	Compétence 5 Contribuer Coef. UE3.5	Total coeff.
<b>RESSOURCES</b>												
	Analyse de la société et des populations		18			18	1,75					1,75
	Méthodologie de la recherche en sciences humaines et sociales		12			12	1,5					1,5
	Droit et éthique du travail		18			18		1				1
	Politiques publiques		18			18		1,25				1,25
	Langues et cultures étrangères			16		16		1				1
MS3C	Projet Personnel et Professionnel			9		9	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	1,25
MS3C	Développement de l'adulte		18			18		0,75				0,75
MS3C	Méthodologie de projets d'animation			18		18			1			1
MS3C	Enjeux pédagogiques		6	8		14		0,75				0,75
MS3C	Travailler avec les publics de l'animation		18			18			0,75			0,75
MS3C	Pratiques d'intervention et de médiation auprès de publics spécifiques		16			16				1,25		1,25
MS3C	Pratiques de créativité et de médiation		5	16		21				1		1
MS3C	Techniques d'intervention en animation sociale et socioculturelle		12	12		24				1		1
MS3C	Analyse de pratiques		5	8		13					1	1
MS3C	Approche comparée de l'animation		18			18					1,25	1,25
MS3C	Expression et communication		23			23					1	1
	<b>Sous-total ressources</b>	<b>0</b>	<b>187</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	<b>274</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>17,5</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	Élaborer un travail de recherche exploratoire en sciences humaines et sociales		12		24	12	2,5					2,5
	Expérimenter et analyser une démarche partenariale		9			9		2,5				2,5
MS3C	Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation socioéducative s'adressant à un public ciblé		34		36	34			2,5	2,5		5
MS3C	Restituer l'analyse de sa pratique et la mettre en lien avec les enjeux du champ professionnel		18		18	18					2,5	2,5
MS3C	Démarche portfolio		9		9	9	0	0	0	0	0	0
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>82</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>82</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>12,5</b>
Semestre 3 Total	heures étu.	0	269	87	87	356	Coeff S3	6	6	6	6	30
		<b>Total S3 encadré + PT</b>				<b>443</b>	ECTS S3	6	6	6	6	30
<b>SEMESTRE 4</b>												
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Compétence 1 Concevoir Coef. UE4.1	Compétence 2 Construire Coef. UE4.2	Compétence 3 Renforcer Coef. UE4.3	Comp. 4 Mettre en œuvre Coef. UE4.4	Compétence 5 Contribuer Coef. UE4.5	Total coeff.
<b>RESSOURCES</b>												
	Analyse de la société et des populations		18			18	1,5					1,5
	Publics spécifiques et enjeux de l'intervention sociale		12			12	1,25					1,25
	Organisation et démarche partenariale		14			14		0,75				0,75
	Problématiques économiques et sociales		18			18		1				1
	Langues et cultures étrangères			14		14		1				1
MS4C	Projet Personnel et Professionnel			6		6	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	1,25
MS4C	Relations Intergroupes		18			18		0,75				0,75
MS4C	Méthodologie de projets d'animation			12		12			0,75			0,75
MS4C	Enjeux pédagogiques		18			18			0,75			0,75
MS4C	Pratiques de créativité et de médiation		18			18				1,25		1,25
MS4C	Techniques d'intervention en animation sociale et socioculturelle		12	12		24				1		1
MS4C	Analyse de pratiques			12		12					0,75	0,75
MS4C	Expression et communication		23			23					0,75	0,75
MS4C	Approche politique de l'ASSC		18			18					0,75	0,75
	<b>Sous-total ressources</b>	<b>0</b>	<b>169</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>225</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>2,5</b>	<b>13,5</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	Élaborer un travail de recherche exploratoire en sciences humaines et sociales		9		14	9	1,5					1,5
	Expérimenter et analyser une démarche partenariale		9		15	9		1,5				1,5
MS4C	Concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation socioéducative s'adressant à un public ciblé		36		36	36			2	2		4
MS4C	Restituer l'analyse de sa pratique et la mettre en lien avec les enjeux du champ professionnel		18		18	18					2	2
MS4C	Stage 2ème année				0	0	1	1	1	1	1	5
MS4C	Démarche portfolio		2		6	2	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>74</b>	<b>0</b>	<b>89</b>	<b>74</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>16,5</b>
Semestre 4 Total	heures étu.	0	243	56	89	299	coeff S4	6	6	6	6	30
		<b>Total S4 encadré + PT</b>				<b>388</b>	ECTS S4	6	6	6	6	30
BUT2 CS ASSC Total	heures étu.	0	512	143	176	655	Coeff BUT2 ECTS BUT2	12	12	12	12	60
		<b>Total BUT 2 encadré + PT</b>				<b>831</b>	BUT2	12	12	12	12	60
		dont TP/SAE/Projet : 475 (57%)										

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné.  
Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 8

**BUT Information Communication - 2<sup>e</sup> année**  
**Parcours Communication des organisations (CO)**

		B.U.T. IC parcours CO - Tours Heures étudiant					B.U.T. IC parcours CO - Tours UE - Coefficients - ECTS					
SEMESTRE 3		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Decrypter Coef. UE3.1	Comp. 2 Partager Coef. UE3.2	Comp. 3 Concevoir Coef. UE3.3	Comp. 4 Elaborer Coef. UE3.4	Comp. 5 Piloter Coef. UE3.5	Total coef.
<b>RESSOURCES</b>												
	Sciences de l'information et de la communication		18			18	10	3				13
	Linguistique Sémiologie		30			30	11	3				14
	Culture numérique	10				10	10	3				13
	Anglais		20	10		30		8				8
	Langue vivante 2		20	10		30		8				8
	Expression écrite et orale		18	10		28		8				8
	<b>Sous total Ressources communes - IC</b>	<b>10</b>	<b>106</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>146</b>						
CO	Design graphique et audiovisuel			14		14				24		24
CO	Communication événementielle et gestion de projet opérationnel		6	12		18			6	12	10	28
CO	Marketing / Webmarketing		6	10		16			16		12	28
CO	Communication interne		4	10	10	14			14		14	28
CO	Projet Personnel et Professionnel		10	10	10	10	5	3				8
	<b>Sous total Ressources spécifiques - IC CO</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>56</b>	<b>20</b>	<b>72</b>						
	<b>Sous-total ressources</b>	<b>10</b>	<b>122</b>	<b>86</b>	<b>20</b>	<b>218</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>180</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio		4			4	0	0	0	0	0	0
	<b>Sous total SAÉ communes - IC</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>						
CO	Concevoir et organiser un événement		10		20	10			12	8	12	32
CO	Proposer une recommandation sur la stratégie de communication		20	10	30		14	16	6			
CO	modalités physiques et numériques		12	12	20	24	10	8	6	6		30
CO	Créer un objet ou un service innovant		16		20	16			10	12		22
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - IC CO</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>22</b>	<b>90</b>	<b>80</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>22</b>	<b>90</b>	<b>84</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>120</b>
Semestre 3 Total	heures étu.	10	184	108	110	302	Coeff S3	60	60	60	60	300
		Total S3 encadré + PT				412	ECTS S3	6	6	6	6	30
<b>SEMESTRE 4</b>												
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Decrypter Coef. UE4.1	Comp. 2 Partager Coef. UE4.2	Comp. 3 Concevoir Coef. UE4.3	Comp. 4 Elaborer Coef. UE4.4	Comp. 5 Piloter Coef. UE4.5	Total coef.
<b>RESSOURCES</b>												
	Sciences humaines et sociales		30			30	16	3				19
	Droit de l'information-communication	18	6			24	10	3				13
	Veille		18			18	5	3				8
	Anglais		20	10		30		8				8
	Langue vivante 2		20	10		30		8				8
	Expression écrite et orale		9	9		18		8				8
	<b>Sous total Ressources communes - IC</b>	<b>18</b>	<b>103</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>150</b>						
CO	Communication numérique, webdesign et data management			16	10	16				36		36
CO	Gestion de projet relationnel		12	12	25	24					36	36
CO	Stratégie de communication		12	8	20	20			36			36
CO	Projet Personnel et Professionnel		10	10	10	10	5	3				8
	<b>Sous total Ressources spécifiques - IC CO</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>36</b>	<b>55</b>	<b>70</b>						
	<b>Sous-total ressources</b>	<b>18</b>	<b>137</b>	<b>65</b>	<b>55</b>	<b>220</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>180</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio		4		15	4	4	4	4	4	4	20
	<b>Sous total SAÉ communes - IC</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>4</b>						
CO	Répondre à un brief client (Training)		10	10	20	20	5	10	5	5	5	30
CO	Construire une stratégie de communication numérique		14	10	30	24	5	5	5	5	5	20
CO	Stage COMOR S4		8	20	8	8	10	10	10	10	10	50
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - IC CO</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>20</b>	<b>50</b>	<b>52</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>20</b>	<b>65</b>	<b>56</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>120</b>
Semestre 4 Total	heures étu.	18	173	85	120	276	coeff S4	60	60	60	60	300
		Total S4 encadré + PT				396	ECTS S4	6	6	6	6	30
<b>BUT 2 IC CO Total</b>		<b>28</b>	<b>357</b>	<b>193</b>	<b>130</b>	<b>578</b>	Coeff BUT2	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>600</b>
		Total BUT 2 encadré + PT				<b>808</b>	ECTS BUT2	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>60</b>
		dont TP/SAE/Projet : 446 (55%)										

Assiduité - Au-delà de 6 demi-journées d'absences non justifiées en cours, td ou tp, l'étudiant(e) se verra appliquer une pénalité de 0.25 point sur la moyenne de chaque UE par demi-journée d'absence non justifiée. Ainsi, un étudiant(e) s'étant absenté(e) sans motif durant 7 demi-journées verra la moyenne de chaque UE diminuée de 1.75 point et de 0.25 point supplémentaire pour chaque demi-journée d'absence non justifiée en sus.

Nombre de semaines de stage : 8

**BUT Information Communication - 2<sup>e</sup> année**  
**Parcours Information numérique dans les organisations (INO)**

SEMESTRE 3	B.U.T. IC parcours INO - Tours Heures étudiant					B.U.T. IC parcours INO - Tours UE - Coefficients - ECTS					Total coeff.		
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Decrypter Coef. UE3.1	Comp. 2 Partager Coef. UE3.2	Comp. 3 Déployer Coef. UE3.3	Comp. 4 Veiller Coef. UE3.4	Comp. 5 Valoriser Coef. UE3.5			
<b>RESSOURCES</b>													
Sciences de l'information et de la communication		18			18	10	3				13		
Linguistique Sémiologie		10			10	11	3				14		
Culture numérique	10				10	10	3				13		
Anglais		20	10		30		8				8		
Langue vivante 2		20	10		30		8				8		
Expression écrite et orale			15		15		8				8		
<b>Sous total Ressources communes - IC</b>	<b>10</b>	<b>68</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>113</b>								
INO Techniques de communication numérique		18	6		24					18	18		
INO Data et documents		5	10		15			18			18		
INO Pratiques collaboratives et partage des connaissances		18	4		22				18		18		
INO Analyse d'un système d'information	12	10	8		30					18	18		
INO Projets de dématérialisation		12	4		16			18			18		
INO Veille stratégique et intelligence économique	12		6		18				18		18		
INO Projet Personnel et Professionnel			6		6	5	3				8		
<b>Sous total Ressources spécifiques - IC INO</b>	<b>24</b>	<b>63</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>131</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>34</b>	<b>131</b>	<b>79</b>	<b>0</b>	<b>244</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>180</b>		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
PORTFOLIO - Démarche portfolio		4		40	4	0	0	0	0	0	0		
<b>Sous total SAÉ communes - IC</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>4</b>								
INO Partager et valoriser de l'information (Training)		11	12	60	23	6	6	6	24	24	66		
INO Constituer un fonds spécifique		12	12	40	24	18	18	18					
<b>Sous total SAÉ spécifiques - IC INO</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>100</b>	<b>47</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>140</b>	<b>51</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>120</b>		
<b>Semestre 3 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>34</b>	<b>158</b>	<b>103</b>	<b>140</b>	<b>295</b>	<b>Coeff S3</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>300</b>
		<b>Total S3 encadré + PT</b>			<b>435</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>													
<b>RESSOURCES</b>													
Sciences humaines et sociales		18			18	16	3				19		
Droit de l'information-communication	18	6			24	10	3				13		
Veille		18			18	5	3				8		
Anglais		20	10		30		8				8		
Langue vivante 2		20	10		30		8				8		
Expression écrite et orale		9	9		18		8				8		
<b>Sous total Ressources communes - IC</b>	<b>18</b>	<b>91</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>138</b>								
INO Pratiques collaboratives et partage des connaissances		12			12				24		24		
INO Records management			12		12			16			16		
INO Référencement			12		12			4		12	16		
INO Data et documents		6	15		21						16		
INO Projet Personnel et Professionnel		6	6		12	5	3	16			8		
INO Intelligence économique		6	6		12				12		12		
INO Knowledge Management		6	6		12					12	12		
<b>Sous total Ressources spécifiques - IC INO</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>91</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>18</b>	<b>121</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>229</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>168</b>		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
PORTFOLIO - Démarche portfolio		4		30	4	4	4	4	4	4	20		
<b>Sous total SAÉ communes - IC</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>4</b>								
INO Partager et valoriser de l'information		7	12	30	19	5	5	5	11	5	31		
INO Réaliser une prestation de veille		7	12	30	19	5	5	5	11	5	31		
INO Stage InfoNum S4		4		4	4	10	10	10	10	10	50		
<b>Sous total SAÉ spécifiques - IC INO</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>60</b>	<b>42</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>24</b>	<b>90</b>	<b>46</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>132</b>		
<b>Semestre 4 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>18</b>	<b>143</b>	<b>114</b>	<b>90</b>	<b>275</b>	<b>coeff S4</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>72</b>	<b>48</b>	<b>300</b>
		<b>Total S4 encadré + PT</b>			<b>365</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	
<b>BUT 2 IC INO Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>52</b>	<b>301</b>	<b>217</b>	<b>130</b>	<b>570</b>	<b>Coeff BUT2</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>120</b>	<b>132</b>	<b>108</b>	<b>600</b>
		<b>Total BUT 2 encadré + PT</b>			<b>800</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>60</b>	
		dont TP/SAE/Projet :			496 (62%)								

Assiduité : Au-delà de 6 demi-journées d'absences non justifiées en cours, td ou tp, l'étudiant(e) se verra appliquer une pénalité de 0.25 point sur la moyenne de chaque UE par demi-journée d'absence non justifiée. Ainsi, un.e étudiant.e s'étant absenté.e sans motif durant 7 demi-journées verra la moyenne de chaque UE diminuée de 1.75 point et de 0.25 point supplémentaire pour chaque demi-journée d'absence non justifiée en sus.

Nombre de semaines de stage : 8

### B.U.T. Gestion des entreprises et des administrations

Parcours Gestion comptable, fiscale et financière

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale				
Semestre 1	330	61	51	112	381	112	29%
Semestre 2	318	61	31	92	349	92	26%
Total BUT1	648	122	82	204	730	204	28%
Semestre 3	308	61,5	86	147,5	384	147,5	37%
Semestre 4	226	56,5	46	102,5	272	102,5	38%
Total BUT2	534	118	132	250	666	250	38%

Commun aux 4 parcours GEA

### B.U.T. Gestion des entreprises et des administrations

Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale				
Semestre 1	330	61	51	112	381	112	29%
Semestre 2	318	61	31	92	349	92	26%
Total BUT1	648	122	82	204	730	204	28%
Semestre 3	328	81,5	86	167,5	414	167,5	40%
Semestre 4	216	46,5	56	102,5	272	102,5	38%
Total BUT2	544	128	142	270	686	270	39%

Commun aux 4 parcours GEA

### B.U.T. Gestion des entreprises et des administrations

Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale				
Semestre 1	330	61	51	112	381	112	29%
Semestre 2	318	61	31	92	349	92	26%
Total BUT1	648	122	82	204	730	204	28%
Semestre 3	282	71,5	96	167,5	378	167,5	44%
Semestre 4	218	48,5	54	102,5	272	102,5	38%
Total BUT2	500	120	150	270	650	270	42%

Commun aux 4 parcours GEA

### B.U.T. Gestion des entreprises et des administrations

Parcours Gestion, entrepreneuriat et management des activités

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale				
Semestre 1	330	61	51	112	381	112	29%
Semestre 2	318	61	31	92	349	92	26%
Total BUT1	648	122	82	204	730	204	28%
Semestre 3	318	68,5	96	164,5	414	164,5	40%
Semestre 4	220	50,5	52	102,5	272	102,5	38%
Total BUT2	538	119	148	267	686	267	39%

Commun aux 4 parcours GEA

### B.U.T. Gestion des entreprises et des administrations

Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines en apprentissage

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale				
Semestre 1	330	61	51	112	381	112	29%
Semestre 2	318	61	31	92	349	92	26%
Total BUT1	648	122	82	204	730	204	28%
Semestre 3	219	14	96	82	315	82	26%
Semestre 4	153	3	54	51	207	51	25%
Total BUT2	372	17	150	133	522	133	25%

Commun aux 4 parcours GEA

**BUT Gestion des entreprises et des administrations - 2<sup>e</sup> année**  
Parcours Contrôle de gestion et pilotage de la performance (CGPP)

SEMESTRE 3	B.U.T. GEA parcours CGPP - Tours Heures étudiant					B.U.T. GEA parcours CGPP - Tours UE - Coefficients - ECTS					Total coeff.		
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Analyser Coef. UE3.1	Comp. 2 Décider Coef. UE3.2	Comp. 3 Piloter Coef. UE3.3	Comp. 4 Concevoir Coef. UE3.4	Comp. 5 Améliorer Coef. UE3.5			
<b>RESSOURCES</b>													
Environnement économique	6	6			12	3					3		
Environnement juridique	20	8			28	8					8		
Management d'activités	6	4			10	3					3		
Fiscalité	3	7			10		2				2		
Traitement numérique des données	4	12	12		28		6				6		
Contrôle de gestion		20			20		3				3		
Finance		14	4		18		3				3		
Expression/communication et culture générale dans Culture communicationnelle et informationnelle		16	6		22			6			6		
Anglais appliqué aux affaires dans Culture communicationnelle et informationnelle		12	10		22			6			6		
Projet Personnel et Professionnel		5	5		10	3	2	2	4	3	14		
LV2 appliquée aux affaires		12			12			3			3		
Japonais (un groupe)		12			12			(*)			0		
Club investissement (un groupe)		6			6	(**)					0		
<b>Sous total Ressources communes - GEA</b>	<b>39</b>	<b>134</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>210</b>								
CGPP Contrôle de gestion : Comptabilité de gestion approfondie		24	6		30				13		13		
CGPP Contrôle de gestion : Initiation à la gestion budgétaire prévisionnelle		10	10		20				8		8		
CGPP Management d'activités : Management des opérations et pilotage de la performance		48			48					15	15		
CGPP Outils et pilotage de l'organisation : Initiation à la participation et au développement ..		4	16		20					7	7		
<b>Sous total Ressources spécifiques - GEA CGPP</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>118</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>39</b>	<b>220</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>328,0</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>100</b>		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Contribuer au développement ou à la création d'une organisation		40		60	40	9	8	9			26		
PORTFOLIO : Démarche portfolio	1	5		30	6	0	0	0	0	0	0		
<b>Sous total SAÉ communes - GEA</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>46</b>								
CGPP Participer au diagnostic général de l'organisation		40		60	40	8	8	8	25	25	74		
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEA CGPP</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>40</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>1</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>86</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>100</b>		
<b>Semestre 3 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>40</b>	<b>305,0</b>	<b>69</b>	<b>150</b>	<b>414</b>	<b>Coeff S3</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>200</b>
		<b>Total S3 encadré + PT</b>			<b>564</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>													
		<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>PT</b>	<b>Total encadré</b>	<b>Comp. 1 Analyser Coef. UE4.1</b>	<b>Comp. 2 Décider Coef. UE4.2</b>	<b>Comp. 3 Piloter Coef. UE4.3</b>	<b>Comp. 4 Concevoir Coef. UE4.4</b>	<b>Comp. 5 Améliorer Coef. UE4.5</b>	<b>Total coeff.</b>	
<b>RESSOURCES</b>													
Environnement économique International		7	7			14	13					13	
Environnement juridique		10	10			20	19					19	
Management d'activités		6	4			10	9					9	
Traitement numérique des données		3	20	5		28		37				37	
Expression/communication et culture générale dans Culture communicationnelle et informationnelle			12	10		22			17			17	
Anglais appliqué aux affaires dans Culture communicationnelle et informationnelle			12	10		22			17			17	
Projet Personnel et Professionnel			5	5		10	9	13	7	11	11	51	
LV2 appliquée aux affaires			12			12			9			9	
Japonais (un groupe)			12			12			(*)			0	
Club investissement (un groupe)			6			6	(**)					0	
<b>Sous total Ressources communes - GEA</b>	<b>26</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>156</b>								
CGPP Contrôle de gestion : Prise en compte de l'aléa		10	4		14				15			15	
CGPP Contrôle de gestion : Gestion prévisionnelle approfondie		9	8		17				24			24	
CGPP Management d'activités : Management des opérations approfondi		17			17					25		25	
CGPP Outils et pilotage de l'organisation : Initiation au pilotage de la performance		12			12					14		14	
<b>Sous total Ressources spécifiques - GEA CGPP</b>	<b>0</b>	<b>48</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>60</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>26</b>	<b>148</b>	<b>42</b>	<b>0</b>	<b>216</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>250</b>		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Participer... à la création ou au développement d'une organisation		20		35	20	14	14	14				42	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		6		20	6	16	16	16	16	16	16	80	
<b>Sous total SAÉ communes - GEA</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>26</b>								
CGPP Construire, en vue de leur mise en oeuvre, les outils de suivi de la perform		30		35	30	6	6	6	16	16	16	78	
CGPP Stage CG2P		0	30	0	30	14	14	14	18	18	18	50	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEA CGPP</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>30</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>56</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>250</b>		
<b>Semestre 4 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>26</b>	<b>204,0</b>	<b>42</b>	<b>90</b>	<b>272</b>	<b>coeff S4</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>500</b>
		<b>Total S4 encadré + PT</b>			<b>362</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>30</b>
<b>B.U.T.-2 GEA CGPP Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>66</b>	<b>509,0</b>	<b>111</b>	<b>240</b>	<b>686</b>	<b>Coeff BUT2 ECTS BUT2</b>	<b>134</b>	<b>132</b>	<b>134</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>700</b>
		<b>Total BUT 2 encadré + PT</b>			<b>926</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>60</b>
		<b>dont TP/SAE/Projet</b>			<b>493 (53%)</b>								

Assiduité : 0,25 points de pénalité sur chaque UE par demi-journée d'absence injustifiée.

Au-delà de 5 demi-journées d'absence injustifiées la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné.

Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 8

(\*)Bonifiant sur le semestre

(\*\*)Bonifiant sur environnement économique

**BUT Gestion des entreprises et des administrations - 2<sup>e</sup> année**  
Parcours Gestion comptable, fiscale et financière (GCFF)

SEMESTRE 3	B.U.T. GEA parcours GCFF - Tours Heures étudiant					B.U.T. GEA parcours GCFF - Tours UE - Coefficients - ECTS						Total coeff.	
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Analyser Coef. UE3.1	Comp. 2 Décider Coef. UE3.2	Comp. 3 Piloter Coef. UE3.3	Comp. 4 Produire Coef. UE3.4	Comp. 5 Evaluer Coef. UE3.5			
<b>RESSOURCES</b>													
Environnement économique	6	6			12							3	
Environnement juridique	20	8			28							8	
Management d'activités	6	4			10							3	
Fiscalité	3	7			10							2	
Traitement numérique des données	4	12	12		28							6	
Contrôle de gestion		20			20							3	
Finance		14	4		18							3	
Expression/communication et culture générale dans Culture communicationnelle et informationnelle		16	6		22							6	
Anglais appliqué aux affaires dans Culture communicationnelle et informationnelle		12	10		22							6	
Projet Personnel et Professionnel		5	5		10							16	
LV2 appliquée aux affaires		12			12							3	
Japonais (un groupe)		12			12							0	
Club investissement (un groupe)		6			6							0	
<b>Sous total Ressources communes - GEA</b>	<b>39</b>	<b>134</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>210</b>								
GCFF Fiscalité : Imposition du résultat des entreprises relevant de l'IR ...					23							7	
GCFF Comptabilité : Techniques de base de comptabilité approfondie					44							15	
GCFF Finance : Diagnostic financier approfondi et prévision du BFRE					17							19	
<b>Sous total Ressources spécifiques - GEA GCFF</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>98</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>39</b>	<b>218</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>308</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>25</b>		<b>100</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Contribuer au développement ou à la création d'une organisation		40			60							26	
PORTFOLIO : Démarche portfolio	1	5			30							0	
<b>Sous total SAÉ communes - GEA</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90</b>								
GCFF Établir le diagnostic financier d'une entreprise...		40			60							74	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEA GCFF</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>1</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>86</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>25</b>		<b>100</b>	
<b>Semestre 3 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>40</b>	<b>303,0</b>	<b>51</b>	<b>150</b>	<b>394</b>	<b>Coeff S3</b>	<b>34</b>	<b>32</b>	<b>34</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>200</b>
		<b>Total S3 encadré + PT</b>			<b>544</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>													
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Analyser Coef. UE4.1	Comp. 2 Décider Coef. UE4.2	Comp. 3 Piloter Coef. UE4.3	Comp. 4 Produire Coef. UE4.4	Comp. 5 Evaluer Coef. UE4.5	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>													
Environnement économique International		7	7			14						13	
Environnement juridique		10	10			20						19	
Management d'activités		6	4			10						9	
Traitement numérique des données		3	20	5		28						37	
Expression/communication et culture générale dans Culture communicationnelle et informationnelle			12	10		22						17	
Anglais appliqué aux affaires dans Culture communicationnelle et informationnelle			12	10		22						17	
Projet Personnel et Professionnel			5	5		10						51	
LV2 appliquée aux affaires			12			12						9	
Japonais (un groupe)			12			12						0	
Club investissement (un groupe)			6			6						0	
<b>Sous total Ressources communes - GEA</b>	<b>26</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>156</b>								
GCFF Fiscalité : Imposition du résultat des entreprises soumises à l'IS					14							14	
GCFF Comptabilité : Techniques de base de comptabilité approfondie et de révision comptable					26							26	
GCFF Contrôle de gestion : Gestion budgétaire					12							20	
GCFF Finance : Politique de financement					12							18	
<b>Sous total Ressources spécifiques - GEA GCFF</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>70</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>26</b>	<b>164</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>226</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>		<b>250</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Participer... à la création ou au développement d'une organisation		20				35						42	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		6				20						80	
<b>Sous total SAÉ communes - GEA</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>26</b>							
GCFF Analyser la fiabilité d'un projet de reprise d'entreprise		20				35						50	
GCFF Stage GC2F						0						78	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEA GCFF</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>20</b>							
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>46</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>		<b>250</b>	
<b>Semestre 4 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>26</b>	<b>210,0</b>	<b>36</b>	<b>90</b>	<b>272</b>	<b>coeef S4</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>500</b>
		<b>Total S4 encadré + PT</b>			<b>362</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>30</b>
<b>BUT2 GEA GCFF Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>66</b>	<b>513,0</b>	<b>87</b>	<b>240</b>	<b>666</b>	<b>Coeff BUT2</b>	<b>134</b>	<b>132</b>	<b>134</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>700</b>
		<b>Total BUT2 encadré + PT</b>			<b>906</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>60</b>
		<b>dont TP/SAÉ/Projet</b>			<b>459</b>	<b>(51%)</b>							

Assiduité : 0,25 points de pénalité sur chaque UE par demi-journée d'absence injustifiée.

Au-delà de 5 demies-journées d'absence injustifiées la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné.

Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 8

(\*) Bonifiant sur le semestre

(\*\*) Bonifiant sur environnement économique

**BUT Gestion des entreprises et des administrations - 2<sup>e</sup> année**  
Parcours Gestion, entrepreneuriat et management des activités

SEMESTRE 3	B.U.T. GEA parcours GEMA - Tours Heures étudiant					B.U.T. GEA parcours GEMA - Tours UE - Coefficients - ECTS							
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Analyser Coef. UE3.1	Comp. 2 Décider Coef. UE3.2	Comp. 3 Piloter Coef. UE3.3	Comp. 4 Entreprendre Coef. UE3.4	Comp. 5 Développer Coef. UE3.5	Total coeff.		
<b>RESSOURCES</b>													
Environnement économique	6	6			12	3					3		
Environnement juridique	20	8			28	8					8		
Management d'activités	6	4			10	3					3		
Fiscalité	3	7			10		2				2		
Traitement numérique des données	4	12	12		28		6				6		
Contrôle de gestion		20			20		3				3		
Finance		14	4		18		3				3		
Expression/communication et culture générale dans Culture communicationnelle et informationnelle		16	6		22			6			6		
Anglais appliqué aux affaires dans Culture communicationnelle et informationnelle		12	10		22			6			6		
Projet Personnel et Professionnel		5	5		10	3	2	2	5	3	15		
LV2 appliquée aux affaires		12			12			3			3		
Japonais (un groupe)		12			12			(*)			0		
Club investissement (un groupe)		6			6	(**)					0		
<b>Sous-total Ressources communes - GEA</b>	<b>39</b>	<b>134</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>210</b>								
GEMA Environnement Juridique : Droit et entrepreneuriat		14			14	GEMA			6		6		
GEMA Outils et pilotage de l'organisation : Financement des activités		30			30	GEMA				13	13		
GEMA Management d'activités : Management opérationnel	16	15			31	GEMA				9	9		
GEMA Management d'activités : Business Model		30			30	GEMA			14		14		
<b>Sous-total Ressources spécifiques - GEA GEMA</b>	<b>16</b>	<b>89</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>105</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>55</b>	<b>223</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>315,0</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>100</b>		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Contribuer au développement ou à la création d'une organisation		40		60	40	9	8	9			26		
PORTFOLIO : Démarche portfolio	1	5		30	6	0	0	0	0	0	0		
<b>Sous-total SAÉ communes - GEA</b>	<b>1</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>46</b>								
GEMA De la recherche de l'idée à la création d'activité à l'aide d'un Business Model		44		60	44	GEMA	8	8	8	25	25		
<b>Sous-total SAÉ spécifiques - GEA GEMA</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>44</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>1</b>	<b>89</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>90</b>	<b>17</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>100</b>		
Semestre 3 Total	heures étu.	56	312,0	37	150	405	Coeff S3	34	32	34	50	50	200
		<b>Total S3 encadré + PT</b>					<b>555</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>SEMESTRE 4</b>													
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Analyser Coef. UE4.1	Comp. 2 Décider Coef. UE4.2	Comp. 3 Piloter Coef. UE4.3	Comp. 4 Entreprendre Coef. UE4.4	Comp. 5 Développer Coef. UE4.5	Total coeff.		
<b>RESSOURCES</b>													
Environnement économique international	7	7			14	13					13		
Environnement juridique	10	10			20	19					19		
Management d'activités	6	4			10	9					9		
Traitement numérique des données	3	20	5		28		37				37		
Expression/communication et culture générale dans Culture communicationnelle et informationnelle		12	10		22			17			17		
Anglais appliqué aux affaires dans Culture communicationnelle et informationnelle		12	10		22			17			17		
Projet Personnel et Professionnel		5	5		10	9	13	7	19	8	56		
LV2 appliquée aux affaires		12			12	9		9			9		
Japonais (un groupe)		12			12			(*)			0		
Club investissement (un groupe)		6			6	(**)					0		
<b>Sous-total Ressources communes - GEA</b>	<b>26</b>	<b>100</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>156</b>								
GEMA Outils et pilotage de l'organisation : Business plan		10	6		16	GEMA			31		31		
GEMA Management d'activités : Marketing opérationnel et techniques de négociation		32			32	GEMA				28	28		
GEMA Management d'activités : Management opérationnel approfondi		16			16	GEMA				14	14		
<b>Sous-total Ressources spécifiques - GEA GEMA</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>64</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>26</b>	<b>158</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>220</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>250</b>		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Participer ... à la création ou au développement d'une organisation		20		35	20	14	14	14			42		
PORTFOLIO : Démarche portfolio		6		20	6	16	16	16	16	16	80		
<b>Sous-total SAÉ communes - GEA</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>26</b>								
GEMA Construire un business plan pour vérifier la faisabilité d'une nouvelle activité		26		35	26	GEMA	6	6	6	16	50		
GEMA Stage GEMA		0		35	26	GEMA	14	14	14	18	78		
<b>Sous-total SAÉ spécifiques - GEA GEMA</b>	<b>0</b>	<b>26</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>26</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>52</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>50</b>	<b>250</b>		
Semestre 4 Total	heures étu.	26	210,0	36	90	272	coeff S4	100	100	100	100	100	500
		<b>Total S4 encadré + PT</b>					<b>362</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>BUT2 GEA GEMA Total</b>													
Heures étu.	82	522,0	73	240	677	Coeff BUT2	134	132	134	150	150	700	
	<b>Total BUT2 encadré + PT</b>					<b>917</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>60</b>
	dont TP/SAE/Projet					455 (50%)							

Assiduité : 0,25 points de pénalité sur chaque UE par demi-journée d'absence injustifiée.  
Au-delà de 5 demies-journées d'absence injustifiées la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné.  
Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.  
Nombre de semaines de stage : 8

(\*) Bonifiant sur le semestre  
(\*\*) Bonifiant sur environnement économique

**BUT Gestion des entreprises et des administrations - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Gestion et pilotage des ressources humaines (GPRH)

SEMESTRE 3	B.U.T. GEA parcours GPRH - Tours Heures étudiant					B.U.T. GEA parcours GPRH - Tours UE - Coefficients - ECTS							
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Analyser Coef. UE3.1	Comp. 2 Décider Coef. UE3.2	Comp. 3 Piloter Coef. UE3.3	Comp. 4 Administrer Coef. UE3.4	Comp. 5 Développer Coef. UE3.5	Total coeff.		
<b>RESSOURCES</b>													
Environnement économique	6	6			12	3					3		
Environnement juridique	20	8			28	8					8		
Management d'activités	6	4			10	3					3		
Fiscalité	3	7			10		2				2		
Traitement numérique des données	4	12	12		28		6				6		
Contrôle de gestion		20			20		3				3		
Finance		14	4		18		3				3		
Expression/communication et culture générale dans Culture communicationnelle et informationnelle		16	6		22			6			6		
Anglais appliqué aux affaires dans Culture communicationnelle et informationnelle		12	10		22			6			6		
Projet Personnel et Professionnel		5	5		10	3	2	2	4	4	15		
LV2 appliquée aux affaires		12			12			3			3		
Japonais (un groupe)		12			12						0		
Club investissement (un groupe)		6			6						0		
Sous-total Ressources communes - GEA	39	134	37	0	210						0		
GPRH Ressources humaines : Gestion administrative individuelle des contrats				18	18				8		8		
GPRH Ressources humaines : Pratique de la paie			10		18				8		8		
GPRH Environnement juridique : Droit de la fonction publique				12	12				5		5		
GPRH Ressources humaines : Gestion des emplois et des parcours professionnels				18	18					6	6		
GPRH Ressources humaines : Pratique du recrutement				18	18					6	6		
GPRH Ressources humaines : Gestion de la formation professionnelle				24	24					9	9		
Sous-total Ressources spécifiques - GEA GPRH	0	98	10	0	108						0		
Sous-total ressources	39	232	47	0	318,0	17	16	17	25	25	100		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Contribuer au développement ou à la création d'une organisation		40		60	40	9	6	9			24		
PORTFOLIO : Démarche portfolio	1	5		30	6	0	0	0	0	0	0		
Sous-total SAÉ communes - GEA	1	45	0	90	46						0		
GPRH S'assurer de la conformité du suivi individuel du salarié		25		30	25	8	5		13		26		
GPRH Contribuer à la mise en oeuvre des outils RH		25		30	25	8	5		12	25	50		
Sous-total SAÉ spécifiques - GEA GPRH	0	50	0	60	50			8	12	25	50		
Sous-total SAÉ	1	95	0	150	96	17	16	17	25	25	100		
Semestre 3 Total	heures étu.	40	327,0	47	150	414,0	Coeff 53	34	32	34	50	50	200
		Total S3 encadré + PT			564	ECTS 53	6	6	6	6	6	30	
<b>SEMESTRE 4</b>													
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Analyser Coef. UE4.1	Comp. 2 Décider Coef. UE4.2	Comp. 3 Piloter Coef. UE4.3	Comp. 4 Administrer Coef. UE4.4	Comp. 5 Développer Coef. UE4.5	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>													
Environnement économique international		7	7			14	13					13	
Environnement juridique		10	10			20	19					19	
Management d'activités		6	4			10	9					9	
Traitement numérique des données		3	20	5		28		37				37	
Expression/communication et culture générale dans Culture communicationnelle et informationnelle			12	10		22			17			17	
Anglais appliqué aux affaires dans Culture communicationnelle et informationnelle			12	10		22			17			17	
Projet Personnel et Professionnel			5	5		10	9	13	7	14	8	51	
LV2 appliquée aux affaires			12			12			9			9	
Japonais (un groupe)			12			12						0	
Club investissement (un groupe)			6			6						0	
Sous-total Ressources communes - GEA		26	100	30	0	156						0	
GPRH Ressources humaines : Dialogue social					10	10				18		18	
GPRH Environnement juridique : Droit du travail approfondi - relations individuelles			8	4		12				18		18	
GPRH Ressources humaines : Communication RH			10			10					11	11	
GPRH Ressources humaines : E-GRH			10			10					11	11	
GPRH Ressources humaines : Responsabilité sociale, santé au travail et QVCT			10			10					11	11	
GPRH Contrôle de gestion : tableaux de bord sociaux			10			10					9	9	
Sous-total Ressources spécifiques - GEA GPRH		0	58	4	0	62						0	
Sous-total ressources		26	158	34	0	218	50	50	50	50	50	250	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Participer... à la création ou au développement d'une organisation			20		35	20	14	14	14			42	
PORTFOLIO : Démarche portfolio			6		20	6	16	16	16	16	16	80	
Sous-total SAÉ communes - GEA			0	26	0	55	26					0	
GPRH Dialoguer avec les représentants du personnel et les managers			28		35	28	6	6	6	16	16	50	
GPRH Stage GPRH			0	28	0	28	14	14	14	18	18	78	
Sous-total SAÉ spécifiques - GEA GPRH			0	28	0	35	28					0	
Sous-total SAÉ			0	54	0	90	54	50	50	50	50	250	
Semestre 4 Total	heures étu.	26	212,0	34	90	272	coeff 54	100	100	100	100	100	500
		Total S4 encadré + PT			362	ECTS 54	6	6	6	6	6	30	
<b>BUT2 GEA GPRH Total</b>													
	heures étu.	66	539,0	81	240	686	Coeff BUT2	134	132	134	150	150	700
		Total BUT 2 encadré + PT			926	ECTS BUT2	12	12	12	12	12	60	
		dont TP/SAÉ/Projet:			471 (51%)								

Assiduité : 0,25 points de pénalité sur chaque UE par demi-journée d'absence injustifiée.  
 Au-delà de 5 demies-journées d'absence injustifiées la mention ABI (Absence injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné.  
 Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 8

(\*) Bonifiant sur le semestre  
 (\*\*) Bonifiant sur environnement économique

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle**  
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE)

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale	Commun aux 3 parcours GEII
	Heures enadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	SAE				
Semestre 1	361	42	51	412	93	23%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 2	395,5	30	43	438,5	73	17%		
Total BUT1	756,5	72	94	850,5	166	20%		
Semestre 3	340	86	54	394	140	36%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 4	128	-17	24,5	152,5	7,5	5%		
Total BUT2	468	69	78,5	546,5	147,5	27%		

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle**  
Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie (EME)

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale	Commun aux 3 parcours GEII
	Heures enadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	SAE				
Semestre 1	361	42	51	412	93	23%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 2	395,5	30	43	438,5	73	17%		
Total BUT1	756,5	72	94	850,5	166	20%		
Semestre 3	372,5	118,5	54	426,5	172,5	40%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 4	120,5	-24,5	24,5	145	0	0%		
Total BUT2	493	94	78,5	571,5	172,5	30%		

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle**  
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (AII)

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale	Commun aux 3 parcours GEII
	Heures enadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	SAE				
Semestre 1	361	42	51	412	93	23%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 2	395,5	30	43	438,5	73	17%		
Total BUT1	756,5	72	94	850,5	166	20%		
Semestre 3	362,5	108,5	54	416,5	162,5	39%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 4	127	-18	24,5	151,5	6,5	4%		
Total BUT2	489,5	90,5	78,5	568	169	30%		

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle**  
Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE) en apprentissage

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale	Commun aux 3 parcours GEII
	Heures enadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	SAE				
Semestre 1	361	42	51	412	93	23%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 2	395,5	30	43	438,5	73	17%		
Total BUT1	756,5	72	94	850,5	166	20%		
Semestre 3	340	86	11	351	97	28%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 4	128	-17	24,5	152,5	7,5	5%		
Total BUT2	468	69	35,5	503,5	104,5	21%		

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle**  
Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie (EME) en apprentissage

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale	Commun aux 3 parcours GEII
	Heures enadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	SAE				
Semestre 1	361	42	51	412	93	23%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 2	395,5	30	43	438,5	73	17%		
Total BUT1	756,5	72	94	850,5	166	20%		
Semestre 3	372,5	118,5	11	383,5	129,5	34%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 4	120,5	-24,5	24,5	145	0	0%		
Total BUT2	493	94	35,5	528,5	129,5	25%		

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle**  
Parcours Automatismes et Informatique Industrielle (AII) en apprentissage

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale	Commun aux 3 parcours GEII
	Heures enadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale	SAE				
Semestre 1	361	42	51	412	93	23%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 2	395,5	30	43	438,5	73	17%		
Total BUT1	756,5	72	94	850,5	166	20%		
Semestre 3	362,5	108,5	11	373,5	119,5	32%	Commun aux 3 parcours GEII	
Semestre 4	127	-18	24,5	151,5	6,5	4%		
Total BUT2	489,5	90,5	35,5	525	126	24%		

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Automatisation et informatique industrielle (AII)

		BUT GEII parcours AII - Tours Heures étudiant				BUT GEII parcours AII - Tours UE - Coefficients - ECTS						
SEMESTRE 3		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE3.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE3.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE3.3	Comp. 4 Intégrer Coef. UE3.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
	Anglais		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54	
	Culture et Communication		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54	
	Vie de l'Entreprise : EnvironnAllInt éco-socio-technologique de l'entreprise ...		15			15	0,22	0,18	0,1	0,14	0,4	
	Outils Mathématiques et Logiciels	7,5	18			25,5	0,34	0,27	0,17	0,24	0,61	
	Projet Personnel et Professionnel		3	10,5		13,5	0,18	0,15	0,09	0,13	0,33	
	Automatique	9	9	14		32	0,43	0,35	0,22	0,3	0,78	
	Maintenance		6			6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14	
	Généralités sur les réseaux et la cybersécurité	4,5	3	10,5		18	0,24	0,19	0,12	0,17	0,43	
	Habilitation électrique		10,5	14		24,5	0,33	0,26	0,17	0,23	0,59	
	Bureautique			6		6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14	
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>21</b>	<b>91,5</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>185,5</b>						
AII	Physique Appliquée spéc AII et EME : Complément Mé	3	6			9	All	0,12	0,1	0,06	0,08	0,22
AII	Réseaux spécialisés AII et EME	3	3	17,5		All	0,31	0,25	0,15	0,22	0,56	
AII	Supervision / Télégestion		4,5	21		All	0,34	0,27	0,17	0,24	0,61	
AII	Automatisme spécialisé		10,5	21		All	0,42	0,33	0,21	0,29	0,75	
AII	Info3_Excel		4,5	17,5		All	0,34	0,28	0,18	0,24	0,62	
AII	Electronique3		9	14		23	All	0,4	0,32	0,2	0,72	
AII	Energie3		18	24,5		42,5	All	0,57	0,45	0,28	1,02	
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII AII</b>	<b>6</b>	<b>55,5</b>	<b>115,5</b>	<b>0</b>	<b>177</b>						
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>27</b>	<b>147,0</b>	<b>188,5</b>	<b>0</b>	<b>362,5</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>9</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		0	0	0	0	
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>						
AII	Intégration et programmation d'un système automatisé dans le mode de fonctionnement normal			40	80	40	All	5			3,5	8,5
AR	Vérification et maintenance d'un système automatisé			7	14	7	All		4	2,5		6,5
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII AII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>94</b>	<b>47</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>124</b>	<b>54</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>
Semestre 3 Total	heures étu.	27	147,0	242,5	124	416,5	Coeff S3	10	8	5	7	30
		<b>Total S3 encadré + PT</b>				<b>540,5</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>												
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE4.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE4.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE4.3	Comp. 4 Intégrer Coef. UE4.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
	Anglais		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87	
	Culture et Communication		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87	
	Vie de l'Entreprise : Droit du travail, propriété industrielle, économie numérique, protection des		4,5			4,5	0,17	0,13	0,09	0,11	0,5	
	Outils Mathématiques et Logiciels	10,5	12			22,5	0,78	0,62	0,39	0,55	2,34	
	Projet Personnel et Professionnel		3	6		9	0,31	0,25	0,15	0,21	0,92	
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>10,5</b>	<b>43,5</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>72</b>						
AII	Automatisme spécialisé		3	21		All	1,1	0,88	0,55	0,77	3,3	
AII	Robotique		3	28		31	All	1,4	1,12	0,7	4,2	
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII AII</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>55</b>						
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>10,5</b>	<b>49,5</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>127</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		2	1,6	1	1,4	6
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>						
AII	Amélioration d'un système automatisé : Intégration d'une IHM et gestion des modes de marche et d'arrêt			17,5	32,5	17,5	All	1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
AII	Stage AII				21,5	0	All	1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII AII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17,5</b>	<b>54</b>	<b>17,5</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24,5</b>	<b>84</b>	<b>24,5</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>
Semestre 4 Total	Heures étu.	10,5	49,5	91,5	84	151,5	Coeff S4	10	8	5	7	30
		<b>Total S4 encadré + PT</b>				<b>235,5</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
BUT2 GEII AII Total	Heures étu.	37,5	196,5	334	208	568	Coeff BUT2	20	16	10	14	60
		<b>Total BUT2 encadré + PT</b>				<b>776</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>60</b>
		dont TP/SAE/Projet : 542 (70%)										

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 12

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Automatisation et informatique industrielle en apprentissage (AII APP)

		BUT GEII parcours AII - Tours Heures étudiant				BUT GEII parcours AII - Tours UE - Coefficients - ECTS						
SEMESTRE 3		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE3.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE3.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE3.3	Comp. 4 Intégrer Coef. UE3.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
	Anglais		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54	
	Culture et Communication		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54	
	Vie de l'Entreprise : EnvironnAllnt éco-socio-technologique de l'entreprise ...		15			15	0,22	0,18	0,1	0,14	0,4	
	Outils Mathématiques et Logiciels	7,5	18			25,5	0,34	0,27	0,17	0,24	0,61	
	Projet Personnel et Professionnel		3	10,5		13,5	0,18	0,15	0,09	0,13	0,33	
	Automatique	9	9	14		32	0,43	0,35	0,22	0,3	0,78	
	Maintenance		6			6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14	
	Généralités sur les réseaux et la cybersécurité	4,5	3	10,5		18	0,24	0,19	0,12	0,17	0,43	
	Habilitation électrique		10,5	14		24,5	0,33	0,26	0,17	0,23	0,59	
	Bureautique			6		6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14	
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>21</b>	<b>91,5</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>185,5</b>						
AII	Physique Appliquée spéc AII et EME : Complément Mé	3	6			9	All	0,12	0,1	0,06	0,08	0,22
AII	Réseaux spécialisés AII et EME	3	3	17,5		23,5	All	0,31	0,25	0,15	0,22	0,56
AII	Supervision / Télégestion		4,5	21		25,5	All	0,34	0,27	0,17	0,24	0,61
AII	Automatisme spécialisé		10,5	21		31,5	All	0,42	0,33	0,21	0,29	0,75
AII	Info3_Excel		4,5	17,5		22	All	0,34	0,28	0,18	0,24	0,62
AII	Electronique3		9	14		23	All	0,4	0,32	0,2	0,28	0,72
AII	Energie3		18	24,5		42,5	All	0,57	0,45	0,28	0,4	1,02
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII AII</b>	<b>6</b>	<b>55,5</b>	<b>115,5</b>	<b>0</b>	<b>177</b>						
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>27</b>	<b>147,0</b>	<b>188,5</b>	<b>0</b>	<b>362,5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>9</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		0	0	0	0	
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>						
AII	SAE 1 en entreprise		2		80	2	All	5			3,5	8,5
AII	SAE 2 en entreprise		2		14	2	All		4	2,5		6,5
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII AII</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>94</b>	<b>4</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>124</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>	
Semestre 3 Total	heures étu.	27	151,0	195,5	124	373,5	Coeff S3	10	8	5	7	30
		<b>Total S3 encadré + PT</b>				<b>497,5</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>												
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE4.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE4.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE4.3	Comp. 4 Intégrer Coef. UE4.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
	Anglais		12	6		18		0,62	0,5	0,31	0,44	1,87
	Culture et Communication		12	6		18		0,62	0,5	0,31	0,44	1,87
	Vie de l'Entreprise : Droit du travail, propriété Industrielle, économie numérique, protection des		4,5			4,5		0,17	0,13	0,09	0,11	0,5
	Outils Mathématiques et Logiciels	10,5	12			22,5		0,78	0,62	0,39	0,55	2,34
	Projet Personnel et Professionnel		3	6		9		0,31	0,25	0,15	0,21	0,92
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>10,5</b>	<b>43,5</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>72</b>						
AII	Automatisme spécialisé		3	21		24	All	1,1	0,88	0,55	0,77	3,3
AII	Robotique		3	28		31	All	1,4	1,12	0,7	0,98	4,2
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII AII</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	<b>55</b>						
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>10,5</b>	<b>49,5</b>	<b>67</b>	<b>0</b>	<b>127</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		2	1,6	1	1,4	6
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>						
AII	Amélioration d'un système automatisé : Intégration d'une IHM et gestion des modes de marche et d'arrêt			17,5	32,5	17,5	All	1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
AII	Stage (*)				21,5	0	All	1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII AII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17,5</b>	<b>54</b>	<b>17,5</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24,5</b>	<b>84</b>	<b>24,5</b>	<b>3,5</b>	<b>2,8</b>	<b>1,75</b>	<b>2,45</b>	<b>10,5</b>	
Semestre 4 Total	Heures étu.	10,5	49,5	91,5	84	151,5	Coeff S4	8,5	6,8	4,25	5,95	25,5
		<b>Total S4 encadré + PT</b>				<b>235,5</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
<b>BUT2 GEII AII APP Total</b>												
	Heures étu.	37,5	200,5	287	208	525	Coeff BUT2	18,5	14,8	9,25	12,95	55,5
		<b>Total BUT2 encadré + PT</b>				<b>733</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>60</b>
		dont TP/SAE/Projet : 499 (68%)										

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

(\*) En apprentissage, les périodes en entreprise se substituent au stage

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie (EME)

BUT GBI parcours EME - Tours Heures étudiant						BUT GEII parcours EME - Tours UE - Coefficients - ECTS				
SEMESTRE 3	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE3.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE3.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE3.3	Comp. 4 Installer Coef. UE3.4	Total coeff.
<b>RESSOURCES</b>										
Anglais		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54
Culture et Communication		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54
Vie de l'Entreprise : Environnement éco-socio-technologique de l'entreprise ...		15			15	0,22	0,18	0,1	0,14	0,4
Outils Mathématiques et Logiciels	7,5	18			25,5	0,34	0,27	0,17	0,24	0,61
Projet Personnel et Professionnel		3	10,5		13,5	0,18	0,15	0,09	0,13	0,33
Automatique	9	9	14		32	0,43	0,35	0,22	0,3	0,78
Maintenance		6			6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14
Généralités sur les réseaux et la cybersécurité	4,5	3	10,5		18	0,24	0,19	0,12	0,17	0,43
Habilitation électrique		10,5	14		24,5	0,33	0,26	0,17	0,23	0,59
Bureautique			6		6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14
<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>21</b>	<b>91,5</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>185,5</b>					
EME Physique Appliquée spéc AI et EME : Complément Mé	3	6			9	EME 0,12	0,09	0,06	0,08	0,21
EME Réseaux spécialisés AI et EME	3	3	17,5		23,5	EME 0,31	0,25	0,15	0,22	0,56
EME Energie spécialisée		21	21		42	EME 0,55	0,44	0,28	0,38	0,99
EME SmartBuilding		10,5	10,5		21	EME 0,27	0,22	0,13	0,2	0,49
EME Ener3		22,5	28		50,5	EME 0,66	0,53	0,33	0,46	1,19
EME Eollen	3	3	12		18	EME 0,25	0,19	0,12	0,16	0,44
EME Electronique		9	14		23	EME 0,34	0,28	0,18	0,25	0,62
<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII EME</b>	<b>9</b>	<b>75</b>	<b>103</b>	<b>0</b>	<b>187</b>					
<b>Sous-total Ressources</b>	<b>30</b>	<b>166,5</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>372,5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>9</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>										
PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		0	0	0	0
<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>					
EME Dimensionnement et mise en service de la partie puissance et commande d'un système de conversion			40	80	40	EME 5			3,5	8,5
EME Vérification et maintenance de la partie puissance et commande d'un système de conversion de l'énergie			7	14	7	EME 4		2,5		6,5
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII EME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>94</b>	<b>47</b>					
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>124</b>	<b>54</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>
<b>Semestre 3 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>30</b>	<b>166,5</b>	<b>230</b>	<b>124</b>	<b>426,5</b>	<b>Coeff S3 10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
		<b>Total S3 encadré + PT 550,5</b>				<b>ECTS S3 10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>										
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE4.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE4.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE4.3	Comp. 4 Installer Coef. UE4.4	Total coeff.
<b>RESSOURCES</b>										
Anglais		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87
Culture et Communication		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87
Vie de l'Entreprise : Droit du travail, propriété industrielle, économie numérique, protection des		4,5			4,5	0,17	0,13	0,09	0,11	0,5
Outils Mathématiques et Logiciels	10,5	12			22,5	0,78	0,62	0,39	0,55	2,34
Projet Personnel et Professionnel		3	6		9	0,31	0,25	0,15	0,21	0,92
<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>10,5</b>	<b>43,5</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>72</b>					
EME Energie spécialisée		3	45,5		48,5	EME 2,5	2	1,25	1,75	7,5
<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII EME</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>45,5</b>	<b>0</b>	<b>48,5</b>					
<b>Sous-total Ressources</b>	<b>10,5</b>	<b>46,5</b>	<b>63,5</b>	<b>0</b>	<b>120,5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>										
PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		2	1,6	1	1,4
<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>					
EME dimensionnement d'un système de production, de stockage ou de distribution de l'énergie électrique			9,5	17	9,5	EME 1,5			1,05	2,55
EME vérification et maintenance d'un système production, de stockage ou de distribution de l'énergie électrique			8	15,5	8	EME 1,2		0,75		1,95
EME Stage EME				21,5	0	EME 1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII EME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17,5</b>	<b>54</b>	<b>17,5</b>					
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24,5</b>	<b>84</b>	<b>24,5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>
<b>Semestre 4 Total</b>	<b>Heures étu.</b>	<b>10,5</b>	<b>46,5</b>	<b>88</b>	<b>84</b>	<b>145</b>	<b>Coeff S4 10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>
		<b>Total S4 encadré + PT 229</b>				<b>ECTS S4 10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
<b>BUT2 GB EME Total</b>	<b>Heures étu.</b>	<b>40,5</b>	<b>213</b>	<b>318</b>	<b>208</b>	<b>571,5</b>	<b>Coeff BUT2 20</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
		<b>Total BUT2 encadré + PT 779,5</b>				<b>ECTS BUT2 20</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>60</b>
		dont TP/SAE/Projet : 526 (6,7%)								

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 12

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Electricité et maîtrise de l'énergie en apprentissage (EME APP)

		BUT GEI parcours EME - Tours Heures étudiant				BUT GEII parcours EME - Tours UE - Coefficients - ECTS					
SEMESTRE 3		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE3.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE3.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE3.3	Comp. 4 Installer Coef. UE3.4	Total coeff.
<b>RESSOURCES</b>											
	Anglais		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54
	Culture et Communication		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54
	Vie de l'Entreprise : Environnement éco-socio-technologique de l'entreprise ...		15			15	0,22	0,18	0,1	0,14	0,4
	Outils Mathématiques et Logiciels	7,5	18			25,5	0,34	0,27	0,17	0,24	0,61
	Projet Personnel et Professionnel		3	10,5		13,5	0,18	0,15	0,09	0,13	0,33
	Automatique	9	9	14		32	0,43	0,35	0,22	0,3	0,78
	Maintenance		6			6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14
	Généralités sur les réseaux et la cybersécurité	4,5	3	10,5		18	0,24	0,19	0,12	0,17	0,43
	Habilitation électrique		10,5	14		24,5	0,33	0,26	0,17	0,23	0,59
	Bureautique			6		6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>21</b>	<b>91,5</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>185,5</b>					
	EME Physique Appliquée spéc AI et EME : Complément Mé	3	6			9	EME 0,12	0,09	0,06	0,08	0,21
	EME Réseaux spécialisés AI et EME	3	3	17,5		23,5	EME 0,31	0,25	0,15	0,22	0,56
	EME Energie spécialisée		21	21		42	EME 0,55	0,44	0,28	0,38	0,99
	EME SmartBuilding		10,5	10,5		21	EME 0,27	0,22	0,13	0,2	0,49
	EME Ener3		22,5	28		50,5	EME 0,66	0,53	0,33	0,46	1,19
	EME Eollen	3	3	12		18	EME 0,25	0,19	0,12	0,16	0,44
	EME Electronique		9	14		23	EME 0,34	0,28	0,18	0,25	0,62
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII EME</b>	<b>9</b>	<b>75</b>	<b>103</b>	<b>0</b>	<b>187</b>					
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>30</b>	<b>166,5</b>	<b>176</b>	<b>0</b>	<b>372,5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>9</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>											
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		0	0	0	0
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>					
	EME SAE 1 en entreprise		2		80	2	EME 5			3,5	8,5
	EME SAE 2 en entreprise		2		14	2	EME	4	2,5		6,5
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII EME</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>94</b>	<b>4</b>					
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>124</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>
Semestre 3 Total	heures étu.	30	170,5	183	124	383,5	Coeff S3 10	8	5	7	30
		<b>Total S3 encadré + PT</b>				<b>507,5</b>	<b>ECTS S3 10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>											
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE4.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE4.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE4.3	Comp. 4 Installer Coef. UE4.4	Total coeff.
<b>RESSOURCES</b>											
	Anglais		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87
	Culture et Communication		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87
	Vie de l'Entreprise : Droit du travail, propriété Industrielle, économie numérique, protection des		4,5			4,5	0,17	0,13	0,09	0,11	0,5
	Outils Mathématiques et Logiciels	10,5	12			22,5	0,78	0,62	0,39	0,55	2,34
	Projet Personnel et Professionnel		3	6		9	0,31	0,25	0,15	0,21	0,92
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>10,5</b>	<b>43,5</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>72</b>					
	EME Energie spécialisée	3	45,5			48,5	EME 2,5	2	1,25	1,75	7,5
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII EME</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>45,5</b>	<b>0</b>	<b>48,5</b>					
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>10,5</b>	<b>46,5</b>	<b>63,5</b>	<b>0</b>	<b>120,5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>											
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		2	1,6	1	1,4
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>					
	EME dimensionnement d'un système de production, de stockage ou de distribution de l'énergie électrique			9,5	17	9,5	EME 1,5			1,05	2,55
	EME vérification et maintenance d'un système production, de stockage ou de distribution de l'énergie électrique			8	15,5	8	EME	1,2	0,75		1,95
	EME Stage (*)				21,5	0	EME 1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII EME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17,5</b>	<b>54</b>	<b>17,5</b>					
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24,5</b>	<b>84</b>	<b>24,5</b>	<b>3,5</b>	<b>2,8</b>	<b>1,75</b>	<b>2,45</b>	<b>10,5</b>
Semestre 4 Total	Heures étu.	10,5	46,5	88	84	145	Coeff S4 8,5	6,8	4,25	5,95	25,5
		<b>Total S4 encadré + PT</b>				<b>229</b>	<b>ECTS S4 10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
<b>BUT2 GEII EME APP Total</b>											
	Heures étu.	40,5	217	271	208	528,5	Coeff BUT2 18,5	14,8	9,25	12,95	55,5
		<b>Total BUT2 encadré + PT</b>				<b>736,5</b>	<b>ECTS BUT2 20</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>60</b>
		dont TP/SAE/Projet : 483 (66%)									

Assiduité : En cas d'absences Injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

(\*) En apprentissage, les périodes en entreprise se substituent au stage

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Electronique et systèmes embarqués (ESE)

		BUT GEII parcours ESE - Tours Heures étudiant				BUT GEII parcours ESE - Tours UE - Coefficients - ECTS						
SEMESTRE 3		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE3.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE3.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE3.3	Comp. 4 Implanter Coef. UE3.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
	Anglais		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54	
	Culture et Communication		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54	
	Vie de l'Entreprise : Environnement éco-socio-technologique de l'entreprise ...		15			15	0,22	0,18	0,1	0,14	0,4	
	Outils Mathématiques et Logiciels	7,5	18			25,5	0,34	0,27	0,17	0,24	0,61	
	Projet Personnel et Professionnel		3	10,5		13,5	0,18	0,15	0,09	0,13	0,33	
	Automatique	9	9	14		32	0,43	0,35	0,22	0,3	0,78	
	Maintenance		6			6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14	
	Généralités sur les réseaux et la cybersécurité	4,5	3	10,5		18	0,24	0,19	0,12	0,17	0,43	
	Habilitation électrique		10,5	14		24,5	0,33	0,26	0,17	0,23	0,59	
	Bureautique			6		6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14	
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>21</b>	<b>91,5</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>185,5</b>						
ESE	Informatique spécialisée			28		28	ESE	0,49	0,39	0,24	0,34	0,88
ESE	Electronique spécialisée		10,5	24,5		35	ESE	0,54	0,44	0,27	0,37	0,98
ESE	Electronique		10,5	14		24,5	ESE	0,38	0,3	0,19	0,27	0,68
ESE	Banc de test			24,5		24,5	ESE	0,38	0,3	0,19	0,27	0,68
ESE	CAO électronique CEM		7,5	35		42,5	ESE	0,71	0,57	0,36	0,5	1,28
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII ESE</b>	<b>0</b>	<b>28,5</b>	<b>126</b>	<b>0</b>	<b>154,5</b>						
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>21</b>	<b>120</b>	<b>199</b>	<b>0</b>	<b>340</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>9</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		0	0	0	0	
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>						
ESE	Implantation d'une chaîne d'acquisition ou de restitution sur un système électronique			40	80	40	ESE	5			3,5	8,5
ESE	Vérification et maintenance d'un système électronique et systèmes embarqués			7	14	7	ESE		4	2,5		6,5
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII ESE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>94</b>	<b>47</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>54</b>	<b>124</b>	<b>54</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>	
Semestre 3 Total	heures étu.	21	120	253	124	394	Coeff S3	10	8	5	7	30
		Total S3 encadré + PT				518	ECTS S3	10	8	5	7	30
<b>SEMESTRE 4</b>												
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE4.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE4.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE4.3	Comp. 4 Implanter Coef. UE4.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
	Anglais		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87	
	Culture et Communication		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87	
	Vie de l'Entreprise : Droit du travail, propriété Industrielle, économie numérique, protection des		4,5			4,5	0,17	0,13	0,09	0,11	0,5	
	Outils Mathématiques et Logiciels	10,5	12			22,5	0,78	0,62	0,39	0,55	2,34	
	Projet Personnel et Professionnel		3	6		9	0,31	0,25	0,15	0,21	0,92	
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>10,5</b>	<b>43,5</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>72</b>						
ESE	Electronique spécialisée		21	35		56	ESE	2,5	2	1,25	1,75	7,5
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII ESE</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>56</b>						
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>10,5</b>	<b>64,5</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>128</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		2	1,6	1	1,4	6
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>						
ESE	Mettre en oeuvre un système électronique communicant sans fil en intégrant un traitement numérique des données			17,5	32,5	17,5	ESE	1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
ESE	Stage ESE				21,5	0	ESE	1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII ESE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17,5</b>	<b>54</b>	<b>17,5</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24,5</b>	<b>84</b>	<b>24,5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>	
Semestre 4 Total	Heures étu.	10,5	64,5	77,5	84	152,5	Coeff S4	10	8	5	7	30
		Total S4 encadré + PT				236,5	ECTS S4	10	8	5	7	30
BUT2 GEII ESE Total	Heures étu.	31,5	184,5	330,5	208	546,5	Coeff BUT2	20	16	10	14	60
		Total BUT2 encadré + PT				754,5	ECTS BUT2	20	16	10	14	60
		dont TP/SAE/Projet : 538,5 (71%)										

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné.  
Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 12

**BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle - 2° année**

Parcours Electronique et systèmes embarqués en Apprentissage (ESE APP)

		BUT GEII parcours ESE - Tours Heures étudiant				BUT GEII parcours ESE - Tours UE - Coefficients - ECTS						
SEMESTRE 3		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE3.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE3.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE3.3	Comp. 4 Implanter Coef. UE3.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
	Anglais		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54	
	Culture et Communication		13,5	9		22,5	0,3	0,24	0,15	0,21	0,54	
	Vie de l'Entreprise : Environnement éco-socio-technologique de l'entreprise ...		15			15	0,22	0,18	0,1	0,14	0,4	
	Outils Mathématiques et Logiciels	7,5	18			25,5	0,34	0,27	0,17	0,24	0,61	
	Projet Personnel et Professionnel		3	10,5		13,5	0,18	0,15	0,09	0,13	0,33	
	Automatique	9	9	14		32	0,43	0,35	0,22	0,3	0,78	
	Maintenance		6			6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14	
	Généralités sur les réseaux et la cybersécurité	4,5	3	10,5		18	0,24	0,19	0,12	0,17	0,43	
	Habilitation électrique		10,5	14		24,5	0,33	0,26	0,17	0,23	0,59	
	Bureautique		6			6	0,08	0,06	0,04	0,06	0,14	
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>21</b>	<b>91,5</b>	<b>73</b>	<b>0</b>	<b>185,5</b>						
ESE	Informatique spécialisée			28		28	ESE	0,49	0,39	0,24	0,34	0,88
ESE	Electronique spécialisée		10,5	24,5		35	ESE	0,54	0,44	0,27	0,37	0,98
ESE	Electronique		10,5	14		24,5	ESE	0,38	0,3	0,19	0,27	0,68
ESE	Banc de test			24,5		24,5	ESE	0,38	0,3	0,19	0,27	0,68
ESE	CAO électronique CEM		7,5	35		42,5	ESE	0,71	0,57	0,36	0,5	1,28
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII ESE</b>	<b>0</b>	<b>28,5</b>	<b>126</b>	<b>0</b>	<b>154,5</b>						
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>21</b>	<b>120</b>	<b>199</b>	<b>0</b>	<b>340</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>9</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		0	0	0	0	
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>						
ESE	SAE 1 en entreprise		2		80	2	ESE	5		3,5	8,5	
ESE	SAE 2 en entreprise		2		14	2	ESE		4	2,5	6,5	
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII ESE</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>94</b>	<b>4</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>124</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>	
Semestre 3 Total	heures étu.	21	124	206	124	351	Coeff S3	10	8	5	7	30
		<b>Total S3 encadré + PT</b>				<b>475</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>												
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp. 1 Concevoir Coef. UE4.1	Comp. 2 Vérifier Coef. UE4.2	Comp. 3 Maintenir Coef. UE4.3	Comp. 4 Implanter Coef. UE4.4	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
	Anglais		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87	
	Culture et Communication		12	6		18	0,62	0,5	0,31	0,44	1,87	
	Vie de l'Entreprise : Droit du travail, propriété industrielle, économie numérique, protection des		4,5			4,5	0,17	0,13	0,09	0,11	0,5	
	Outils Mathématiques et Logiciels	10,5	12			22,5	0,78	0,62	0,39	0,55	2,34	
	Projet Personnel et Professionnel		3	6		9	0,31	0,25	0,15	0,21	0,92	
	<b>Sous total Ressources communes - GEII</b>	<b>10,5</b>	<b>43,5</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>72</b>						
ESE	Electronique spécialisée		21	35		56	ESE	2,5	2	1,25	1,75	7,5
	<b>Sous total Ressources spécifiques - GEII ESE</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>56</b>						
	<b>Sous-total Ressources</b>	<b>10,5</b>	<b>64,5</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>128</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2,5</b>	<b>3,5</b>	<b>15</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
	PORTFOLIO : Démarche portfolio			7	30	7		2	1,6	1	1,4	6
	<b>Sous total SAÉ communes - GEII</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>30</b>	<b>7</b>						
ESE	Mettre en oeuvre un système électronique communicant sans fil en intégrant un traitement numérique des données			17,5	32,5	17,5	ESE	1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
ESE	Stage (*)				21,5	0	ESE	1,5	1,2	0,75	1,05	4,5
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - GEII ESE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17,5</b>	<b>54</b>	<b>17,5</b>						
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24,5</b>	<b>84</b>	<b>24,5</b>	<b>3,5</b>	<b>2,8</b>	<b>1,75</b>	<b>2,45</b>	<b>10,5</b>	
Semestre 4 Total	Heures étu.	10,5	64,5	77,5	84	152,5	Coeff S4	8,5	6,8	4,25	5,95	25,5
		<b>Total S4 encadré + PT</b>				<b>236,5</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>30</b>
<b>BUT2 GEII ESE APP Total</b>												
	heures étu.	31,5	188,5	283,5	208	503,5	Coeff BUT2	18,5	14,8	9,25	12,95	55,5
		<b>Total BUT2 encadré + PT</b>				<b>711,5</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>20</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>60</b>
		dont TP/SAE/Projet : 495,5 (70%)										

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

(\*) En apprentissage, les périodes en entreprise se substituent au stage

### BUT Techniques de commercialisation

Parcours Marketing digital, e-commerce & entrepreneuriat (MDEE)

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	% adaptation locale	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale					
Semestre 1	305	30	70	375	100	27%	Commun aux 4 parcours TC	
Semestre 2	297,5	22,5	77,5	375	100	27%		
Total BUT1	602,5	52,5	147,5	750	200	27%		
Semestre 3	250,5	20,5	104,5	355	125	35%		
Semestre 4	152	17	73	225	90	40%		
Total BUT2	402,5	37,5	177,5	580	215	37%		

### BUT Techniques de commercialisation

Parcours Marketing et management du point de vente (MMPV)

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	% adaptation locale	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale					
Semestre 1	305	30	70	375	100	27%	Commun aux 4 parcours TC	
Semestre 2	297,5	22,5	77,5	375	100	27%		
Total BUT1	602,5	52,5	147,5	750	200	27%		
Semestre 3	248,5	18,5	106,5	355	125	35%		
Semestre 4	152	17	74	226	91	40%		
Total BUT2	400,5	35,5	180,5	581	216	37%		

### BUT Techniques de commercialisation

Parcours Business développement et management de la relation client (BDVRC)

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	% adaptation locale	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale					
Semestre 1	305	30	70	375	100	27%	Commun aux 4 parcours TC	
Semestre 2	297,5	22,5	77,5	375	100	27%		
Total BUT1	602,5	52,5	147,5	750	200	27%		
Semestre 3	248,5	18,5	106,5	355	125	35%		
Semestre 4	152	17	73	225	90	40%		
Total BUT2	400,5	35,5	179,5	580	215	37%		

### BUT Techniques de commercialisation

Parcours Stratégie de marque et événementiel (SME)

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale				
Semestre 1	305	30	70	375	100	27%	Commun aux 4 parcours TC
Semestre 2	297,5	22,5	77,5	375	100	27%	
Total BUT1	602,5	52,5	147,5	750	200	27%	
Semestre 3	250,5	20,5	104,5	355	125	35%	
Semestre 4	152	17	71	223	88	39%	
Total BUT2	402,5	37,5	175,5	578	213	37%	

### BUT Techniques de commercialisation

Parcours Marketing et management du point de vente (MMPV) en apprentissage

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale				
Semestre 1	305	30	70	375	100	27%	Commun aux 4 parcours TC
Semestre 2	297,5	22,5	77,5	375	100	27%	
Total BUT1	602,5	52,5	147,5	750	200	27%	
Semestre 3	213,5	16,5	75,5	289	59	20%	
Semestre 4	141	6	46	187	52	28%	
Total BUT2	354,5	22,5	121,5	476	111	23%	

### BUT Techniques de commercialisation

Parcours Business développement et management de la relation client (BDMRC) en apprentissage

	Ressources		SAE (heures encadrées)		Total heures encadrées	total adaptation locale	% adaptation locale
	Heures encadrées	dont adaptation locale	Adaptation locale				
Semestre 1	305	30	70	375	100	27%	Commun aux 4 parcours TC
Semestre 2	297,5	22,5	77,5	375	100	27%	
Total BUT1	602,5	52,5	147,5	750	200	27%	
Semestre 3	213,5	16,5	75,5	289	59	20%	
Semestre 4	141	6	46	187	52	28%	
Total BUT2	354,5	22,5	121,5	476	111	23%	

**BUT Techniques de commercialisation - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Business développement et management de la relation client (BDMRC)

SEMESTRE 3	B.U.T. TC parcours BDMRC - Tours Heures étudiant					B.U.T. TC parcours BDMRC - Tours UE - Coefficients - ECTS						Total coeff.	
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE3.1	Comp.2 Vente Coef. UE3.2	Comp.3 Communi Coef. UE3.3	Comp.4 Business dev. Coef. UE3.4	Comp.5 Relation client Coef. UE3.5			
<b>RESSOURCES</b>													
Marketing Mix - 2	6	12			18	2						2	
Entretien de vente		15	3		18		3					3	
Principes de la communication digitale	8	10			18			3				3	
Etudes marketing - 3	5	6	2		13	1,5						1,5	
Environnement économique international	4	11			15	1,5						1,5	
Droit des activités commerciales - 1	5	10			15	0,25	0,25	0,5	0,25	0,25		1,5	
Techniques quantitatives et représentations - 3	4	7	4		15	0,5	0,5	0,25	0,25			1,5	
Tableau de bord commercial		14	1		15	0,5	0,5	0,25		0,25		1,5	
Psychologie sociale du travail	8	4			12	1						1	
Anglais appliqué au commerce - 3		13	2		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
LV B appliquée au commerce - 3		13,5	1,5		15	0,5	1	1				2,5	
Ressources et culture numériques - 3		2	14,5		16,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
Expression, communication, culture - 3		11	4		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
PPP - 3	2	8			10	0,5	0,25	0,25	0,25	0,25		1,5	
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises I	5	5			10	0,25	0,25	0,5				1	
<b>Sous total Ressources communes - TC</b>	<b>47</b>	<b>141,5</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>220,5</b>								
BDMRC Marketing B2B	5	6	2		13				4			4	
BDMRC Fondamentaux de la relation client	5	10			15					4		4	
<b>Sous total Ressources spécifiques - TC BDMRC</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>28</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>57</b>	<b>157,5</b>	<b>34</b>	<b>0</b>	<b>248,5</b>	<b>10</b>	<b>7,25</b>	<b>7,25</b>	<b>6,25</b>	<b>6,25</b>		<b>37</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Pilotage d'un projet		15	5	30	20	0,5	0,5	0,5				1,5	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	4	10	8	0	0	0	0	0		0	
<b>Sous total SAÉ communes - TC</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>40</b>	<b>28</b>								
BDMRC Démarche de création ou de reprise d'entreprise	1,5	32	15	25	48,5	7	5,5	6	0,5	0,5		19,5	
BDMRC Développement d'une expertise commerciale		20	10	20	30				5	5		10	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - TC BDMRC</b>	<b>1,5</b>	<b>52</b>	<b>25</b>	<b>45</b>	<b>78,5</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>1,5</b>	<b>71</b>	<b>34</b>	<b>85</b>	<b>106,5</b>	<b>7,5</b>	<b>6</b>	<b>6,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>		<b>31</b>	
Semestre 3 Total	heures étu.	58,5	228,5	68	85	355	coeff S3	17,5	13,25	13,75	11,75	11,75	68
		Total S3 encadré + PT				440	ECTS S3	8	6	6	5	5	30
<b>SEMESTRE 4</b>													
<b>RESSOURCES</b>													
Stratégie marketing	5	10			15	3						3	
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		11	2		13		3					3	
Conception d'une campagne de communication	3	12			15			3				3	
Droit du travail	4	6			10	0,5	0,5			0,5		1,5	
Anglais appliqué au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
LV B appliquée au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
Expression, communication, culture - 4		9	4		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
PPP - 4	1	4			5	0,2	0,2	0,1	0,25	0,25		1	
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises II	5	5			10	0,5		0,5				1	
<b>Sous total Ressources communes - TC</b>	<b>18</b>	<b>77</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>107</b>								
BDMRC Fondamentaux du management de l'équipe commerciale	5	13	2		20				3			3	
BDMRC Relation client omnicanal	6	17	2		25					3		3	
<b>Sous total Ressources spécifiques - TC BDMRC</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>45</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>29</b>	<b>107</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>5,7</b>	<b>5,2</b>	<b>5,1</b>	<b>4,75</b>	<b>5,25</b>		<b>26</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Evaluation de la performance du projet		10	5	40	15	1	1	1				3	
Pilotage commercial d'une organisation		5	10	30	30	1	1	1				3	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	10	15	14	1	1	1	1	1		5	
<b>Sous total SAÉ communes - TC</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>85</b>	<b>44</b>								
BDMRC Élaboration d'un plan d'actions commercial et relationnel	10	9	30	19	19				3	3		6	
BDMRC Stage BDMRC		10		30	29	2	2	2	2	2		10	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - TC BDMRC</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>29</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>115</b>	<b>73</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>27</b>	
Semestre 4 Total	heures étu.	29	146	50	115	225	coeff S4	10,7	10,2	10,1	10,75	11,25	53
		Total S4 encadré + PT				340	ECTS S4	6	6	6	6	6	30
<b>BUT2 TC BDMRC Total</b>													
	Heures étu.	87,5	374,5	118	200	580	Coef1 BUT2	28,2	23,45	23,85	22,5	23	121
		Total BUT 2 encadré + PT				780	ECTS BUT2	14	12	12	11	11	60
		dont TP/SAE/Projet : 429,5 (55%)											

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 7

**BUT Techniques de commercialisation - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Business développement et management de la relation client en apprentissage (BDMRC APP)

		B.U.T. TC parcours BDMRC - Tours Heures étudiant				B.U.T. TC parcours BDMRC - Tours UE - Coefficients - ECTS							
SEMESTRE 3		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE3.1	Comp.2 Vente Coef. UE3.2	Comp.3 Communi Coef. UE3.3	Comp.4 Business dev. Coef. UE3.4	Comp.5 Relation client Coef. UE3.5	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>													
	Marketing Mix - 2	6	12			18	2					2	
	Entretien de vente		2			2		3				3	
	Principes de la communication digitale	8	10			18			3			3	
	Etudes marketing - 3	5	6	2		13	1,5					1,5	
	Environnement économique international	4	11			15	1,5					1,5	
	Droit des activités commerciales - 1	5	10			15	0,25	0,25	0,5	0,25	0,25	1,5	
	Techniques quantitatives et représentations - 3	4	7	4		15	0,5	0,5	0,25	0,25		1,5	
	Tableau de bord commercial		2			2	0,5	0,5	0,25		0,25	1,5	
	Psychologie sociale du travail	8	4			12	1					1	
	Anglais appliqué au commerce - 3		13	2		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
	LV B appliquée au commerce - 3		13,5	1,5		15	0,5	1	1			2,5	
	Ressources et culture numériques - 3		2	14,5		16,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
	Expression, communication, culture - 3			11	4	15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
	PPP - 3	2	2			4	0,5	0,25	0,25	0,25	0,25	1,5	
	Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises I	5	5			10	0,25	0,25	0,5			1	
	<b>Sous total Ressources communes - TC APP</b>	<b>47</b>	<b>110,5</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>185,5</b>							
BDMRC	Marketing B2B	5	6	2		13				4		4	
BDMRC	Fondamentaux de la relation client	5	10			15					4	4	
	<b>Sous total Ressources spécifiques - TC BDMRC APP</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>28</b>							
	<b>Sous-total ressources</b>	<b>57</b>	<b>126,5</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>213,5</b>	<b>10</b>	<b>7,25</b>	<b>7,25</b>	<b>6,25</b>	<b>6,25</b>	<b>37</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
	Pilotage d'un projet		15	5	30	20	0,5	0,5	0,5			1,5	
	PORTFOLIO : Démarche portfolio		5		6	5	0	0	0	0	0	0	
	<b>Sous total SAÉ communes - TC APP</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>36</b>	<b>25</b>							
BDMRC	Démarche de création ou de reprise d'entreprise	1,5	32	15	25	48,5	7	5,5	6	0,5	0,5	19,5	
BDMRC	Développement d'une expertise commerciale		2		8	2				5	5	10	
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - TC BDMRC APP</b>	<b>1,5</b>	<b>34</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>50,5</b>							
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>1,5</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>69</b>	<b>75,5</b>	<b>7,5</b>	<b>6</b>	<b>6,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>31</b>	
Semestre 3 Total	heures étu.	58,5	180,5	50	69	289	Coeff S3	17,5	13,25	13,75	11,75	11,75	68
		<b>Total S3 encadré + PT</b>				<b>358</b>	ECTS S3	8	6	6	5	5	30
<b>SEMESTRE 4</b>													
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE4.1	Comp.2 Vente Coef. UE4.2	Comp.3 Communi Coef. UE4.3	Comp.4 Business dev. Coef. UE4.4	Comp.5 Relation client Coef. UE4.5	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>													
	Stratégie marketing	5	10			15	3					3	
	Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		2			2		3				3	
	Conception d'une campagne de communication	3	12			15			3			3	
	Droit du travail	4	6			10	0,5	0,5			0,5	1,5	
	Anglais appliqué au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
	LV B appliquée au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
	Expression, communication, culture - 4		9	4		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
	PPP - 4	1	4			5	0,2	0,2	0,1	0,25	0,25	1	
	Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises II	5	5			10	0,5		0,5			1	
	<b>Sous total Ressources communes - TC APP</b>	<b>18</b>	<b>68</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>96</b>							
BDMRC	Fondamentaux du management de l'équipe commerciale	5	13	2		20				3		3	
BDMRC	Relation client omnicanal	6	17	2		25					3	3	
	<b>Sous total Ressources spécifiques - TC BDMRC APP</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>45</b>							
	<b>Sous-total ressources</b>	<b>29</b>	<b>98</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>141</b>	<b>5,7</b>	<b>5,2</b>	<b>5,1</b>	<b>4,75</b>	<b>5,25</b>	<b>26</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
	Évaluation de la performance du projet		10	5	40	15	1	1	1			3	
	Pilotage commercial d'une organisation		5	10	30	14	1	1	1			3	
	PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	10	15	14	1	1		1	1	5	
	<b>Sous total SAÉ communes - TC APP</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>85</b>	<b>44</b>							
BDMRC	Élaboration d'un plan d'actions commercial et relationnel		2		10	2				3	3	6	
BDMRC	Stage BDMRC (*)		2		0	2	2	2	2	2	2	10	
	<b>Sous total SAÉ spécifiques - TC BDMRC APP</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>2</b>							
	<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>95</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	
Semestre 4 Total	heures étu.	29	119	39	95	187	coeff S4	10,7	10,2	10,1	10,75	11,25	53
		<b>Total S4 encadré + PT</b>				<b>282</b>	ECTS S4	6	6	6	6	6	30
<b>BUT2 TC BDMRC APP Total</b>													
	Heures étu.	87,5	299,5	89	164	476	Coeff BUT2	28,2	23,45	23,85	22,5	23	121
		<b>Total BUT 2 encadré + PT</b>				<b>640</b>	ECTS BUT2	14	12	12	11	11	60
		dont TP /SAE/Projet : 329,5 (51%)											

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaliance (DEF) à l'élément et à l'UE.

(\*) En apprentissage, les périodes en entreprise se substituent au stage

**BUT Techniques de commercialisation - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Marketing digital, e-commerce & entrepreneuriat (MDEE)

SEMESTRE 3	B.U.T. TC parcours MDEE - Tours Heures étudiant					B.U.T. TC parcours MDEE - Tours UE - Coefficients - ECTS						Total coeff.	
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE3.1	Comp.2 Vente Coef. UE3.2	Comp.3 Communi Coef. UE3.3	Comp.4 Mkg digital Coef. UE3.4	Comp.5 Ebusiness et entrepr. Coef. UE3.5			
<b>RESSOURCES</b>													
Marketing Mix - 2	6	12			18	2						2	
Entretien de vente		15	3		18		3					3	
Principes de la communication digitale	8	10			18			3				3	
Etudes marketing - 3	5	6	2		13	1,5						1,5	
Environnement économique international	4	11			15	1,5						1,5	
Droit des activités commerciales - 1	5	10			15	0,25	0,25	0,5	0,25	0,25		1,5	
Techniques quantitatives et représentations - 3	4	7	4		15	0,5	0,5	0,25	0,25			1,5	
Tableau de bord commercial		14	1		15	0,5	0,5	0,25		0,25		1,5	
Psychologie sociale du travail	8	4			12	1						1	
Anglais appliqué au commerce - 3		13	2		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
LV B appliquée au commerce - 3		13,5	1,5		15	0,5	1	1				2,5	
Ressources et culture numériques - 3		2	14,5		16,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
Expression, communication, culture - 3		11	4		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
PPP - 3	2	8			10	0,5	0,25	0,25	0,25	0,25		1,5	
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises I	5	5			10	0,25	0,25	0,5				1	
<b>Sous total Ressources communes - TC</b>	<b>47</b>	<b>141,5</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>220,5</b>								
MDEE Stratégie de marketing digital	5	8	2		15				4			4	
MDEE Créativité et innovation	5	8	2		15					4		4	
<b>Sous total Ressources spécifiques - TC MDEE</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>30</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>57</b>	<b>157,5</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>250,5</b>	<b>10</b>	<b>7,25</b>	<b>7,25</b>	<b>6,25</b>	<b>6,25</b>		<b>37</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Pilotage d'un projet		15	5	30	20	0,5	0,5	0,5				1,5	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	4	10	8	0	0	0	0	0		0	
<b>Sous total SAÉ communes - TC</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>40</b>	<b>28</b>								
MDEE Démarche de création d'entreprise	1,5	30	15	25	46,5	7	5,5	6	0,5	0,5		19,5	
MDEE Analyse d'une activité digitale		20	10	20	30				5	5		10	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - TC MDEE</b>	<b>1,5</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>45</b>	<b>76,5</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>1,5</b>	<b>69</b>	<b>34</b>	<b>85</b>	<b>104,5</b>	<b>7,5</b>	<b>6</b>	<b>6,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>		<b>31</b>	
<b>Semestre 3 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>58,5</b>	<b>226,5</b>	<b>70</b>	<b>85</b>	<b>355</b>	<b>Coef S3</b>	<b>17,5</b>	<b>13,25</b>	<b>13,75</b>	<b>11,75</b>	<b>11,75</b>	<b>68</b>
		<b>Total S3 encadré + PT</b>				<b>440</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>													
<b>RESSOURCES</b>													
Stratégie marketing	5	10			15	3						3	
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		11	2		13		3					3	
Conception d'une campagne de communication	3	12			15			3				3	
Droit du travail	4	6			10	0,5	0,5			0,5		1,5	
Anglais appliqué au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
LV B appliquée au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
Expression, communication, culture - 4		9	4		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
PPP - 4	1	4			5	0,2	0,2	0,1	0,25	0,25		1	
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises II	5	5			10	0,5		0,5				1	
<b>Sous total Ressources communes - TC</b>	<b>18</b>	<b>77</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>107</b>								
MDEE Conduite de projet digital	5	8	2		15				1,5			1,5	
MDEE Stratégie e-commerce	5	8	2		15				1,5			1,5	
MDEE Business model - 1		14	1		15					3		3	
<b>Sous total Ressources spécifiques - TC MDEE</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>45</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>28</b>	<b>107</b>	<b>17</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>5,7</b>	<b>5,2</b>	<b>5,1</b>	<b>4,75</b>	<b>5,25</b>		<b>26</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Evaluation de la performance du projet		10	5	40	15	1	1	1				3	
Pilotage commercial d'une organisation		5	10	30	30	1	1	1				3	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	10	15	14	1	1	1	1	1		5	
<b>Sous total SAÉ communes - TC</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>85</b>	<b>44</b>								
MDEE Création de site web		10	9	30	19				3	3		6	
MDEE Stage MDEE		10	9	30	10	2	2	2	2	2		10	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - TC MDEE</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>29</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>115</b>	<b>73</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>27</b>	
<b>Semestre 4 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>28</b>	<b>146</b>	<b>51</b>	<b>115</b>	<b>225</b>	<b>coeff S4</b>	<b>10,7</b>	<b>10,2</b>	<b>10,1</b>	<b>10,75</b>	<b>11,25</b>	<b>53</b>
		<b>Total S4 encadré + PT</b>				<b>340</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>30</b>
<b>BUT2 TC MDEE Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>86,5</b>	<b>372,5</b>	<b>121</b>	<b>200</b>	<b>580</b>	<b>Coef BUT2</b>	<b>28,2</b>	<b>23,45</b>	<b>23,85</b>	<b>22,5</b>	<b>23</b>	<b>121</b>
		<b>Total BUT 2 encadré + PT</b>				<b>780</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>60</b>
		<b>dont TP/SAÉ/Projet : 430,5 (55%)</b>											

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 7

**BUT Techniques de commercialisation - 2<sup>e</sup> année**  
**Parcours Marketing et management du point de vente (MMPV)**

SEMESTRE 3	B.U.T. TC parcours MMPV - Tours Heures étudiant					B.U.T. TC parcours MMPV - Tours UE - Coefficients - ECTS						
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE3.1	Comp.2 Vente Coef. UE3.2	Comp.3 Communi Coef. UE3.3	Comp.4 Management Coef. UE3.4	Comp.5 Retail mg Coef. UE3.5	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>												
Marketing Mix - 2	6	12			18	2					2	
Entretien de vente		15	3		18		3				3	
Principes de la communication digitale	8	10			18			3			3	
Etudes marketing - 3	5	6	2		13	1,5					1,5	
Environnement économique international	4	11			15	1,5					1,5	
Droit des activités commerciales - 1	5	10			15	0,25	0,25	0,5	0,25	0,25	1,5	
Techniques quantitatives et représentations - 3	4	7	4		15	0,5	0,5	0,25	0,25		1,5	
Tableau de bord commercial		14	1		15	0,5	0,5	0,25		0,25	1,5	
Psychologie sociale du travail	8	4			12	1					1	
Anglais appliqué au commerce - 3		13	2		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
LV B appliquée au commerce - 3		13,5	1,5		15	0,5	1	1			2,5	
Ressources et culture numériques - 3		2	14,5		16,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
Expression, communication, culture - 3		11	4		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
PPP - 3	2	8			10	0,5	0,25	0,25	0,25	0,25	1,5	
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises I	5	5			10	0,25	0,25	0,5			1	
Sous total Ressources communes - TC	47	141,5	32	0	220,5							
MMPV Management de la performance du point de vente	5	8	1		14				4		4	
MMPV Marketing du point de vente	5	8	1		14					4	4	
Sous total Ressources spécifiques - TC MMPV	10	16	2	0	28							
Sous-total ressources	57	157,5	34	0	248,5	10	7,25	7,25	6,25	6,25	37	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
Pilotage d'un projet		15	5	30	20	0,5	0,5	0,5			1,5	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	4	10	8	0	0	0	0	0	0	
Sous total SAÉ communes - TC	0	19	9	40	28							
MMPV Démarche d'ouverture d'un point de vente	1,5	32	15	25	48,5	7	5,5	6	0,5	0,5	19,5	
MMPV Analyse d'un point de vente		20	10	20	30				5	5	10	
Sous total SAÉ spécifiques - TC MMPV	1,5	52	25	45	78,5							
Sous-total SAÉ	1,5	71	34	85	106,5	7,5	6	6,5	5,5	5,5	31	
Semestre 3 Total	heures étu.	58,5	228,5	68	85	355	Coeff S3	17,5	13,25	13,75	11,75	68
		Total S3 encadré + PT				440	ECTS S3	8	6	6	5	30
<b>SEMESTRE 4</b>												
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE4.1	Comp.2 Vente Coef. UE4.2	Comp.3 Communi Coef. UE4.3	Comp.4 Branding Coef. UE4.4	Comp.5 Evenemen Coef. UE4.5	Total coeff.
<b>RESSOURCES</b>												
Stratégie marketing	5	10			15	3					3	
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		11	2		13		3				3	
Conception d'une campagne de communication	3	12			15			3			3	
Droit du travail	4	6			10	0,5	0,5			0,5	1,5	
Anglais appliqué au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
LV B appliquée au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
Expression, communication, culture - 4		9	4		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
PPP - 4	1	4			5	0,2	0,2	0,1	0,25	0,25	1	
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises II	5	5			10	0,5		0,5			1	
Sous total Ressources communes - TC	18	77	12	0	107							
MMPV Merchandising	6	9			15					1,5	1,5	
MMPV Management des équipes - 1		13	2		15				3		3	
MMPV GRC	5	8	2		15					1,5	1,5	
Sous total Ressources spécifiques - TC MMPV	11	30	4	0	45							
Sous-total ressources	29	107	16	0	152	5,7	5,2	5,1	4,75	5,25	26	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>												
Évaluation de la performance du projet		10	5	40	15	1	1	1			3	
Pilotage commercial d'une organisation		5	10	30	15	1	1	1			3	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	10	15	14	1	1	1	1	1	5	
Sous total SAÉ communes - TC	0	19	25	85	44							
MMPV Propositions d'amélioration du fonctionnement du PV		10	10	30	20				3	3	6	
MMPV Stage MMPV		10	10	30	20	2	2	2	2	2	10	
Sous total SAÉ spécifiques - TC MMPV	0	20	10	30	30							
Sous-total SAÉ	0	39	35	115	74	5	5	5	6	6	27	
Semestre 4 Total	heures étu.	29	146	51	115	226	coeff S4	10,7	10,2	10,1	10,75	53
		Total S4 encadré + PT				341	ECTS S4	6	6	6	6	30
<b>BUT2 TC MMPV Total</b>												
	heures étu.	87,5	374,5	119	200	581	Coeff BUT2	28,2	23,45	23,85	22,5	121
		Total BUT 2 encadré + PT				781	ECTS BUT2	14	12	12	11	60
		dont TP/SAE/Projet				430,5 (55%)						

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 7

**BUT Techniques de commercialisation - 2<sup>e</sup> année**

Parcours Marketing et management du point de vente en apprentissage (MMPV APP)

SEMESTRE 3	B.U.T. TC parcours MMPV - Tours Heures étudiant					B.U.T. TC parcours MMPV - Tours UE - Coefficients - ECTS							
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE3.1	Comp.2 Vente Coef. UE3.2	Comp.3 Communi Coef. UE3.3	Comp.4 Management Coef. UE3.4	Comp.5 Retail mkg Coef. UE3.5	Total coeff.		
<b>RESSOURCES</b>													
Marketing Mix - 2	6	12			18	2					2		
Entretien de vente		2			2		3				3		
Principes de la communication digitale	8	10			18			3			3		
Etudes marketing - 3	5	6	2		13	1,5					1,5		
Environnement économique international	4	11			15	1,5					1,5		
Droit des activités commerciales - 1	5	10			15	0,25	0,25	0,5	0,25	0,25	1,5		
Techniques quantitatives et représentations - 3	4	7	4		15	0,5	0,5	0,25	0,25		1,5		
Tableau de bord commercial		2			2	0,5	0,5	0,25		0,25	1,5		
Psychologie sociale du travail	8	4			12	1					1		
Anglais appliqué au commerce - 3		13	2		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5		
LV B appliquée au commerce - 3		13,5	1,5		15	0,5	1	1			2,5		
Ressources et culture numériques - 3		2	14,5		16,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5		
Expression, communication, culture - 3 - PPP - 3	2	2	4		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5		
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises I	5	5			10	0,25	0,25	0,5			1		
<b>Sous total Ressources communes - TC APP</b>	<b>47</b>	<b>110,5</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>185,5</b>								
MMPV Management de la performance du point de vente	5	8	1		14				4		4		
MMPV Marketing du point de vente	5	8	1		14					4	4		
<b>Sous total Ressources spécifiques - TC MMPV APP</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>28</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>57</b>	<b>126,5</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>213,5</b>	<b>10</b>	<b>7,25</b>	<b>7,25</b>	<b>6,25</b>	<b>6,25</b>	<b>37</b>		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Pilotage d'un projet		15	5	30	20	0,5	0,5	0,5			1,5		
PORTFOLIO : Démarche portfolio		5		6	5	0	0	0	0	0	0		
<b>Sous total SAÉ communes - TC APP</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>5</b>	<b>36</b>	<b>25</b>								
MMPV Démarche d'ouverture d'un point de vente	1,5	32	15	25	48,5	7	5,5	6	0,5	0,5	19,5		
MMPV Analyse d'un point de vente		2		8	2				5	5	10		
<b>Sous total SAÉ spécifiques - TC MMPV APP</b>	<b>1,5</b>	<b>34</b>	<b>15</b>	<b>33</b>	<b>50,5</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>1,5</b>	<b>54</b>	<b>20</b>	<b>69</b>	<b>75,5</b>	<b>7,5</b>	<b>6</b>	<b>6,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>	<b>31</b>		
<b>Semestre 3 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>58,5</b>	<b>180,5</b>	<b>50</b>	<b>69</b>	<b>289</b>	<b>Coeff S3</b>	<b>17,5</b>	<b>13,25</b>	<b>13,75</b>	<b>11,75</b>	<b>11,75</b>	<b>68</b>
		<b>Total S3 encadré + PT</b>				<b>358</b>	<b>ECTS S3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>30</b>
<b>SEMESTRE 4</b>													
		CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE4.1	Comp.2 Vente Coef. UE4.2	Comp.3 Communi Coef. UE4.3	Comp.4 Management Coef. UE4.4	Comp.5 Retail mkg Coef. UE4.5	Total coeff.	
<b>RESSOURCES</b>													
Stratégie marketing		5	10			15	3					3	
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur			2			2		3				3	
Conception d'une campagne de communication		3	12			15			3			3	
Droit du travail		4	6			10	0,5	0,5			0,5	1,5	
Anglais appliqué au commerce - 4			10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
LV B appliquée au commerce - 4			10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
Expression, communication, culture - 4			9	4		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
PPP - 4		1	4			5	0,2	0,2	0,1	0,25	0,25	1	
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises II		5	5			10	0,5		0,5			1	
<b>Sous total Ressources communes - TC APP</b>	<b>18</b>	<b>68</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>96</b>								
MMPV Merchandising		6	9			15					1,5	1,5	
MMPV Management des équipes - 1		13	2			15			3			3	
MMPV GRC		5	8	2		15					1,5	1,5	
<b>Sous total Ressources spécifiques - TC MMPV APP</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>45</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>29</b>	<b>98</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>141</b>	<b>5,7</b>	<b>5,2</b>	<b>5,1</b>	<b>4,75</b>	<b>5,25</b>	<b>26</b>		
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Evaluation de la performance du projet		10	5		40	15	1	1	1			3	
Pilotage commercial d'une organisation		5	10		30	15	1	1	1			3	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	10		15	14	1	1	1	1	1	5	
<b>Sous total SAÉ communes - TC APP</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>85</b>	<b>44</b>								
MMPV Propositions d'amélioration du fonctionnement du PV		2			10	2				3	3	6	
MMPV Stage MMPV (*)					0	0	2	2	2	2	2	10	
<b>Sous total SAÉ spécifiques - TC MMPV APP</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>2</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>95</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>27</b>		
<b>Semestre 4 Total</b>	<b>heures étu.</b>	<b>29</b>	<b>119</b>	<b>39</b>	<b>95</b>	<b>187</b>	<b>coeff S4</b>	<b>10,7</b>	<b>10,2</b>	<b>10,1</b>	<b>10,75</b>	<b>11,25</b>	<b>53</b>
		<b>Total S4 encadré + PT</b>				<b>282</b>	<b>ECTS S4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>30</b>
<b>BUT2 TC MMPV APP Total</b>													
	<b>heures étu.</b>	<b>87,5</b>	<b>299,5</b>	<b>89</b>	<b>164</b>	<b>476</b>	<b>Coeff BUT2</b>	<b>28,2</b>	<b>23,45</b>	<b>23,85</b>	<b>22,5</b>	<b>23</b>	<b>121</b>
		<b>Total BUT 2 encadré + PT</b>				<b>640</b>	<b>ECTS BUT2</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>60</b>
		<b>dont TP/SAE/Projet: 329,5 (51%)</b>											

 Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné.  
 Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

(\*) En apprentissage, les périodes en entreprise se substituent au stage

**BUT Techniques de commercialisation - 2<sup>o</sup> année**
**Parcours Stratégie de marque et événementiel (SME)**

SEMESTRE 3	B.U.T. TC parcours SME - Tours Heures étudiant					B.U.T. TC parcours SME - Tours UE - Coefficients - ECTS						Total coeff.	
	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE3.1	Comp.2 Vente Coef. UE3.2	Comp.3 Communi Coef. UE3.3	Comp.4 Branding Coef. UE3.4	Comp.5 Evenemen Coef. UE3.5			
<b>RESSOURCES</b>													
Marketing Mix - 2	6	12			18	2						2	
Entretien de vente		15	3		18		3					3	
Principes de la communication digitale	8	10			18			3				3	
Etudes marketing - 3	5	6	2		13	1,5						1,5	
Environnement économique international	4	11			15	1,5						1,5	
Droit des activités commerciales - 1	5	10			15	0,25	0,25	0,5	0,25	0,25	0,25	1,5	
Techniques quantitatives et représentations - 3	4	7	4		15	0,5	0,5	0,25	0,25			1,5	
Tableau de bord commercial		14	1		15	0,5	0,5	0,25			0,25	1,5	
Psychologie sociale du travail	8	4			12	1						1	
Anglais appliqué au commerce - 3		13	2		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
LV B appliquée au commerce - 3		13,5	1,5		15	0,5	1	1	0,5	0,5		2,5	
Ressources et culture numériques - 3		2	14,5		16,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
Expression, communication, culture - 3		11	4		15	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	2,5	
PPP - 3	2	8			10	0,5	0,25	0,25	0,25	0,25	0,25	1,5	
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises I	5	5			10	0,25	0,25	0,5				1	
<b>Sous-total Ressources communes - TC</b>	<b>47</b>	<b>141,5</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>220,5</b>								
SME Marketing de l'événementiel - 1		11	4		15						4	4	
SME Fondamentaux de la communication de marque		11	4		15				4			4	
<b>Sous-total Ressources spécifiques - TC SME</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>30</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>47</b>	<b>163,5</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>250,5</b>	<b>10</b>	<b>7,25</b>	<b>7,25</b>	<b>6,25</b>	<b>6,25</b>		<b>37</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Pilotage d'un projet		15	5	30	20	0,5	0,5	0,5				1,5	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	4	10	8	0	0	0	0	0	0	0	
<b>Sous-total SAÉ communes - TC</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>40</b>	<b>28</b>								
Démarche de création d'entreprise dans l'événementiel ou la communication	1,5	30	15	25	46,5	7	5,5	6	0,5	0,5		19,5	
SME Création d'un événement comme outil de branding		20	10	20	30				5	5		10	
<b>Sous-total SAÉ spécifiques - TC SME</b>	<b>1,5</b>	<b>50</b>	<b>25</b>	<b>45</b>	<b>76,5</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>1,5</b>	<b>69</b>	<b>34</b>	<b>85</b>	<b>104,5</b>	<b>7,5</b>	<b>6</b>	<b>6,5</b>	<b>5,5</b>	<b>5,5</b>		<b>31</b>	
Semestre 3 Total	heures étu.	48,5	232,5	74	85	355	Coef 53	17,5	13,25	13,75	11,75	11,75	68
		Total 53 encadré + PT				440	ECTS 53	8	6	6	5	5	30
<b>SEMESTRE 4</b>													
SEMESTRE 4	CM	TD	TP	PT	Total encadré	Comp.1 Marketing Coef. UE4.1	Comp.2 Vente Coef. UE4.2	Comp.3 Communi Coef. UE4.3	Comp.4 Branding Coef. UE4.4	Comp.5 Evenemen Coef. UE4.5	Total coeff.		
<b>RESSOURCES</b>													
Stratégie marketing	5	10			15	3						3	
Négociation : rôle du vendeur et de l'acheteur		11	2		13		3					3	
Conception d'une campagne de communication	3	12			15			3				3	
Droit du travail	4	6			10	0,5	0,5				0,5	1,5	
Anglais appliqué au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
LV B appliquée au commerce - 4		10	3		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
Expression, communication, culture - 4		9	4		13	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5		2,5	
PPP - 4	1	4			5	0,2	0,2	0,1	0,25	0,25		1	
Transition écologique, éthique et sociale : Développement durable et Responsabilité sociale des entreprises II	5	5			10	0,5		0,5				1	
<b>Sous-total Ressources communes - TC</b>	<b>18</b>	<b>77</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>107</b>								
SME Relations publiques et relations presse	3	12			15				3			3	
SME Organisation et logistique - 1	4	14	2		20					2		2	
SME Gestion commerciale - 1	2	6	2		10					1		1	
<b>Sous-total Ressources spécifiques - TC SME</b>	<b>9</b>	<b>32</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>45</b>								
<b>Sous-total ressources</b>	<b>27</b>	<b>109</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>152</b>	<b>5,7</b>	<b>5,2</b>	<b>5,1</b>	<b>4,75</b>	<b>5,25</b>		<b>26</b>	
<b>SITUATION D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (SAÉ)</b>													
Evaluation de la performance du projet		10	5	40	15	1	1	1				3	
Pilotage commercial d'une organisation		5	10	30	15	1	1	1				3	
PORTFOLIO : Démarche portfolio		4	10	15	14				1		1	5	
<b>Sous-total SAÉ communes - TC</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>25</b>	<b>85</b>	<b>44</b>								
SME Organisation d'un événement		7	10	30	17				3	3		6	
SME StageSME		10			10	2	2	2	2	2		10	
<b>Sous-total SAÉ spécifiques - TC SME</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	<b>27</b>								
<b>Sous-total SAÉ</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>115</b>	<b>71</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>		<b>27</b>	
Semestre 4 Total	heures étu.	27	145,0	51	115	223	coeff 54	10,7	10,2	10,1	10,75	11,25	53
		Total 54 encadré + PT				338	ECTS 54	6	6	6	6	6	30
<b>BUT2 TC SME Total</b>	heures étu.	<b>75,5</b>	<b>377,5</b>	<b>125</b>	<b>200</b>	<b>578</b>	Coef BUT2	<b>28,2</b>	<b>23,45</b>	<b>23,85</b>	<b>22,5</b>	<b>23</b>	<b>121</b>
		Total BUT 2 encadré + PT				<b>778</b>	ECTS BUT2	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>60</b>
		dont TP/SAE/Projet				<b>431,5</b>							<b>(55%)</b>

Assiduité : En cas d'absences injustifiées, la mention ABI (Absence Injustifiée) sera portée sur le relevé de notes à l'élément concerné. Le calcul entraîne la défaillance (DEF) à l'élément et à l'UE.

Nombre de semaines de stage : 7